N° 75-001-XPF au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

ÉTÉ 1997
Vol. 9, n° 2

- PARTAGE D'EMPLOI
- ÂGE DE LA RETRAITE
- REVENU FAMILIAL APRÈS SÉPARATION
- TRAVAIL ET INFORMATISATION
- APRÈS LE SECONDAIRE

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Les centres de consultation régionaux de Statistique Canada dans les principales villes canadiennes

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le W3 : **http://www.statcan.ca**

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, à tous les **utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des centres de consultation régionaux de Statistique Canada, ou en écrivant à :

Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : 1 (613) 951-7277
Télécopieur : 1 (613) 951-1584
Toronto (carte de crédit seulement) : 1 (416) 973-8018
Internet : **order@statcan.ca**

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Été 1997 Vol. 9, nº 2

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Rubriques

3 Faits saillants

49 Quoi de neuf ?

53 Indicateurs clés de l'emploi et du revenu
Le marché du travail chez les jeunes

61 À venir

L'emploi et le revenu en perspective (nº 75-001-XPF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XPE) est publié quatre fois par année par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 1997. TARIF D'ABONNEMENT : 58 $ par année au Canada, 58 $ US dans les autres pays. Prix du numéro, 18 $ au Canada, 18 $ US dans les autres pays. ISSN : 0843-4565.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Publication inscrite dans le *Canadian Index*, *L'Index de l'Actualité*, *L'Index de périodiques canadiens* et *Point de Repère*. Aussi inscrite en anglais dans *P.A.I.S. International* et *Sociological Abstracts*, et accessible en permanence dans la base de données *Canadian Business and Current Affairs* et dans *Employee Benefits Infosource*.

Articles

7 Le partage d'emploi
Katherine Marshall

Deux personnes qui occupent de plein gré un seul poste à temps plein s'adonnent au partage d'emploi. Ce cadre offre souplesse à l'employé et permet à l'employeur de garder les travailleurs de bon rendement qui préfèrent un poste à temps partiel. Ce mode de travail diffère-t-il des régimes conventionnels à temps partiel ? Les premières données nationales sur le partage d'emploi apportent des éléments de réponse.

13 L'âge de la retraite et l'estimation statistique
Dave Gower

L'âge de transition entre travail et retraite est ici mesuré au moyen des données de l'Enquête sur la population active. L'analyse repose sur certaines caractéristiques des retraités : sexe, niveau d'instruction et province de résidence. On examine aussi la nature du dernier emploi occupé avant la retraite : catégorie de travailleur, profession, domaine d'activité et durée d'occupation du poste.

21 Revenu familial après séparation
Diane Galarneau et Jim Sturrock

Tiré d'une étude publiée récemment par Statistique Canada, cet article porte sur les personnes mariées qui se sont séparées entre 1987 et 1993 et qui avaient des enfants avant la rupture. L'analyse trace l'évolution de la situation familiale de ces personnes et examine leurs changements de revenu après impôt tout en considérant la situation relative des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires.

33 Travail et informatisation
Graham S. Lowe

À quel rythme les nouvelles technologies de l'information se sont-elles implantées en milieu de travail et quel à été leur impact sur les travailleurs, les entreprises et l'ensemble de l'économie ? Les données de l'Enquête sociale générale de 1989 et de 1994 révèlent une évolution de la culture informatique et de l'utilisation de l'ordinateur au travail. Il est aussi question de la façon dont on perçoit l'incidence de l'informatique sur la nature du travail et la sécurité d'emploi.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Directeur
Ian Macredie
(613)951-9456
macrian@statcan.ca

Rédacteur en chef
Jeffrey Smith
(613)951-6894
smitjef@statcan.ca

Mise en marché
Jeannine Usalcas
(613)951-4628
usaljea@statcan.ca

Coordonnatrice, Quoi de neuf ?
Heather Berrea
(613)951-8613
berrhea@statcan.ca

Rédacteurs
Ralph MacDonald
Marc Saint-Laurent

Données
Pino Battisti
Pierre Bérard
Joanne Bourdeau
Mary McAuley

Production et composition
Cynthia Fortura
Diane Joanisse
Annamma John
Lucie Parisien

Impression
Division de la diffusion

42 Après le secondaire...
Jeffrey Frank

Cette étude reprend les principaux constats de l'Enquête de suivi auprès des sortants menée en 1995. Elle présente des renseignements à jour sur le niveau d'instruction, la formation et l'expérience du marché du travail des jeunes au cours des premières années suivant leur départ de l'école secondaire ou l'obtention de leur diplôme. (Adaptation d'un article paru dans le numéro de l'hiver 1996 de la *Revue trimestrielle de l'éducation*.)

Nous invitons les lecteurs à nous communiquer leurs impressions sur le contenu de *L'emploi et le revenu en perspective*. Toutes observations sur les données seront les bienvenues; toutefois, pour être publiées, ces communications doivent être factuelles et analytiques. Nous invitons également les lecteurs à nous faire part de leurs travaux de recherche en cours et à nous signaler les nouvelles publications, les sources de données et les événements à venir qui concernent la main-d'oeuvre et le revenu.

Statistique Canada se réserve le droit de sélectionner et de réviser les informations reçues avant de les publier. Toute correspondance, dans l'une ou l'autre langue officielle, doit être adressée à : Heather Berrea, coordonnatrice de «Quoi de neuf ?», *L'emploi et le revenu en perspective*, immeuble Jean-Talon, 5e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. On peut aussi communiquer avec elle par téléphone au (613) 951-8613 ou par télécopieur au (613) 951-4179, ou par le biais de l'Internet : berrhea@statcan.ca.

Précision

L'article «Emploi et développement industriel dans le Nord», paru dans le numéro du printemps 1997, donnait un taux d'activité et un taux d'emploi erronés pour le Yukon en 1994 (tableau 1). Les pourcentages exacts sont respectivement 75 % et 65 %.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

..	nombres indisponibles
...	n'ayant pas lieu de figurer
-	néant ou zéro
--	nombres infimes
p	nombres provisoires
r	nombres rectifiés
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

Faits saillants

Le partage d'emploi

... p. 7

- Le partage d'emploi est devenu une option viable pour certains travailleurs qui aimeraient travailler à temps partiel dans des postes qui nécessitent habituellement un travail à temps plein. Le partage d'emploi est de plus en plus répandu chez les grands employeurs, qu'ils soient syndiqués ou non.

- En 1995, les personnes qui partageaient un emploi avec une autre personne, en majorité des femmes (84 %), étaient au nombre de 171 000, ce qui équivaut à 8 % de l'ensemble des travailleurs à temps partiel. Dans l'ensemble, ces personnes sont habituellement plus âgées que les autres travailleurs à temps partiel, plus instruites et plus susceptibles d'occuper un poste professionnel.

- On associait aux domaines de l'enseignement et des soins infirmiers un emploi partagé sur quatre, comparativement à un emploi régulier à temps partiel sur sept. La moitié des partageants étaient des parents ayant des enfants au foyer, tandis que c'était le cas de 35 % des travailleurs réguliers à temps partiel.

- En 1995, le Québec enregistrait le plus grand nombre d'emplois partagés (55 000) ainsi que le plus haut taux de partage d'emploi (11 %) (nombre de partageants en pourcentage de l'ensemble des travailleurs à temps partiel).

- Les emplois partagés sont plus susceptibles d'être liés à des postes permanents et syndiqués (81 % et 36 %, respectivement) que ne le sont les postes à temps partiel (71 % et 23 %). Ils semblent en outre offrir plus d'avantages sociaux et un salaire horaire moyen plus élevé. Les partageants sont plus susceptibles d'avoir occupé un poste pour plus de 10 ans auprès d'un même employeur.

L'âge de la retraite et l'estimation statistique

... p. 13

- Au cours des 20 dernières années, l'âge de la retraite a beaucoup évolué. À la fin des années 70 et au début des années 80, l'âge médian s'établissait à près de 65 ans. À partir du milieu des années 80, l'âge médian a diminué considérablement, pour atteindre 62 ans en 1995.

- Plusieurs facteurs sont à l'origine de la réduction de l'âge de la retraite. En 1987, l'âge minimal auquel on peut retirer des prestations du Régime de pensions du Canada est passé de 65 à 60 ans. Dans les années 90, les compressions budgétaires de l'État, la réduction des effectifs des entreprises et la popularité des programmes d'encouragement à la retraite anticipée ont également pu exercé une influence sur la tendance récente en matière de retraite.

- Les personnes qui ont été étudiées ont pris leur retraite au cours de l'une ou l'autre des deux périodes de cinq années suivantes : 1976 à 1980 et 1991 à 1995. La proportion de personnes qui ont pris leur retraite avant l'âge de 55 ans a plus que doublé entre les deux périodes, passant de 4 % à 10 %, de même que celle des personnes qui l'ont prise entre 55 et 59 ans, qui est passée de 12 % à 24 %. Tandis que 38 % des retraités avaient choisi de se retirer entre 65 et 69 ans de 1976 à 1980, seuls 22 % s'étaient retirés à cet âge de 1991 à 1995.

- Les travailleurs du secteur public (enseignement, santé et services sociaux et administration publique) ont connu la plus forte baisse (presque 5 ans) de l'âge médian de la retraite au cours de la période étudiée, lequel est passé de 64,6 à 59,8 ans. Les travailleurs du secteur privé ont enregistré une baisse de 2 ans, l'âge de la retraite chez ces derniers étant passé de 65,1 à 63,1 ans. L'âge médian de la retraite chez les travailleurs autonomes n'a que peu changé, passant de 65,3 à 65,1 ans.

- Dans les années 90, les travailleurs qui occupent leur emploi depuis 20 ans ou plus prennent leur retraite trois ans plus tôt que ceux dont la durée d'occupation est moindre (à 60,8 ans contre 64,1 ans). Chez les travailleurs autonomes, toutefois, on observe l'inverse : ceux qui occupent leur emploi depuis 20 ans ou plus prennent leur retraite un an plus tard (à 65,8 ans contre 64,6 ans).

- On observe l'âge de la retraite le plus jeune dans quatre domaines d'activité : les communications (57,8 ans), l'administration municipale (58,9 ans), les services

publics (59,1 ans) et l'administration fédérale (59,3 ans). Les âges médians les plus avancés ont été relevés dans l'agriculture (65,6 ans) et dans les services aux entreprises (65,3 ans).

- Entre 1976 et 1980 et dans les années 90, la baisse de l'âge médian variait entre seulement 0,7 an en Colombie-Britannique et 4,5 ans à Terre-Neuve. Les autres provinces de l'Atlantique (sauf l'Île-du-Prince-Édouard) et le Québec ont également enregistré une baisse relativement rapide de l'âge médian de la retraite.

Revenu familial après séparation

... p. 21

- De 1987 à 1993, on a estimé à 829 200 le nombre de Canadiens mariés qui se sont séparés. En tout, 963 000 enfants de moins de 18 ans étaient à la charge de ces personnes avant leur rupture, ce qui représente 1,2 enfant par personne séparée.

- L'année suivant la séparation, la majorité des hommes (52 %) sont des personnes seules, tandis que les femmes sont majoritairement à la tête de familles monoparentales (68 %). Les femmes se retrouvent pour la plupart (89 %) avec des enfants, tandis que c'est le cas de relativement peu d'hommes (36 %). Par la suite, la proportion de femmes avec enfants diminue jusqu'à 76 % cinq années après la séparation, tandis que celle des hommes dans la même situation s'accroît jusqu'à 42 %.

- Une proportion importante d'hommes et de femmes se remettent en couple après une séparation. S'il est vrai que les hommes le font plus rapidement, l'écart entre les sexes n'est pas considérable; une année après la séparation, 30 % des hommes étaient de nouveau en couple comparativement à 26 % des femmes. L'écart grandit cependant avec le temps puisque cinq années après la séparation, 54 % des hommes formaient de nouveau un couple contre 45 % des femmes.

- Si on compare l'année précédant à l'année suivant la séparation, les femmes subissent des pertes médianes de revenu familial ajusté (tenant compte du nombre de membres de la famille) de l'ordre de 23 % après la rupture, ce qui équivaut à une perte d'environ 3 900 $ (en dollars de 1993). Elles récupèrent cependant une portion importante de leur perte; toutefois, cinq années après la séparation, elles font toujours face à un manque à gagner de 5 % (1 000 $) par rapport à leur revenu initial. Ces pertes sont attribuables à deux facteurs : les femmes ont, de façon générale, un revenu personnel plus faible que les hommes et elles se retrouvent plus souvent avec des enfants après la séparation.

- Ces changements varient selon le type de famille. Les femmes qui se remettent en ménage connaissent des gains l'année suivant la séparation. Les femmes à la tête de familles monoparentales et les femmes seules connaissent, au contraire, des pertes importantes de revenu et elles n'en récupèrent qu'une faible portion.

- Les hommes enregistrent pour leur part des gains immédiats de revenu familial ajusté après la séparation, lesquels sont de l'ordre de 10 % (2 000 $). Ces gains s'accroissent jusqu'à 15 % (2 800 $) cinq années après la rupture. Les gains sont plus ou moins importants selon la situation familiale. Les hommes seuls connaissent les hausses de revenu familial ajusté les plus importantes, tandis que les hommes à la tête de familles monoparentales font état des hausses les plus faibles.

- Une année après la séparation, les femmes bénéficiaires de pensions alimentaires subissent des pertes de revenu familial ajusté plus marquées (-29 % ou -6 100 $) que l'ensemble des femmes séparées (-23 % ou -3 900 $). Les hommes payeurs de pensions jouissent quant à eux d'une croissance de leur revenu familial ajusté deux fois plus importante que l'ensemble des hommes séparés (20 % ou 4 200 $ par rapport à 10 % ou 2 000 $).

Travail et informatisation

... p. 33

- En 1994, 48 % des travailleurs (6,2 millions) utilisaient un ordinateur au travail, une augmentation marquée par rapport aux 35 % enregistrés en 1989. L'utilisation de l'ordinateur au travail était la plus forte chez les 25 à 44 ans (54 %), et plus particulièrement chez les femmes (60 %). En dépit de leur niveau élevé de connaissances informatiques, les jeunes travailleurs de 15 à 19 ans étaient les moins susceptibles de tous les groupes d'âge d'utiliser un ordinateur, peut-être parce que nombre de ceux qui étaient occupés travaillaient dans des emplois de services nécessitant moins de qualifications.

- Il y a un écart entre les connaissances informatiques et l'utilisation réelle des ordinateurs au travail. En 1989, 59 % des travailleurs pouvaient utiliser un ordinateur, mais seulement 35 % en utilisaient réellement un au travail. En 1994, tandis que 70 % des personnes

occupées pouvaient utiliser un ordinateur, seulement 48 % le faisaient au travail. Cet écart était plus faible chez les détenteurs d'un diplôme universitaire et était plus important pour les travailleurs dont le niveau de scolarité le plus élevé était un diplôme d'études secondaires.

- Les plus grands utilisateurs de la technologie de l'information sont les «travailleurs du savoir», c'est-à-dire les travailleurs des sciences naturelles, les ingénieurs ou mathématiciens; les directeurs, gestionnaires et administrateurs; les professionnels des sciences sociales et les enseignants ainsi que les employés de bureau.

- Les professions des domaines de la fabrication et de la transformation ont connu un gain d'environ 260 000 nouveaux utilisateurs de l'ordinateur – un taux de croissance de 132 % entre 1989 et 1994. Même avec cette augmentation, seulement 30 % de ces travailleurs ont déclaré utiliser l'ordinateur au travail en 1994. De même, les vendeurs ont connu une augmentation d'un quart de million du nombre d'utilisateurs.

- Le nombre hebdomadaire moyen d'heures d'utilisation de l'ordinateur au travail est passé de 16 en 1989 à 18 en 1994. Les professions liées aux sciences naturelles, au génie et aux mathématiques; les emplois de bureau; et les professions des domaines artistique, littéraire et récréatif ont enregistré respectivement un total de 25, 23 et 21 heures d'utilisation en 1994.

- En 1994, 34 % des personnes occupées indiquaient que leur travail avait été grandement touché par l'avènement des ordinateurs ou de la technologie informatique au cours des cinq années qui avaient précédé, soit une hausse par rapport aux 29 % enregistrés en 1989. Un groupe a déclaré des pourcentages élevés pour les deux périodes : en 1994, 53 % des hommes travaillant comme gestionnaires et comme professionnels avaient beaucoup été touchés par ces changements (comparativement à 45 % en 1989).

- Les travailleurs qui ont connu des changements technologiques au travail avaient tendance à les percevoir de façon positive : exigences professionnelles plus élevées, travail plus intéressant et menace moins évidente à la sécurité d'emploi que celle prévue.

Après le secondaire... ... p. 42

- Pour certains, terminer les études secondaires est un processus beaucoup plus long que pour d'autres. Selon l'Enquête auprès des sortants de 1991, 18 % des jeunes de 20 ans avaient abandonné l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme. Les données tirées de l'Enquête de suivi auprès des sortants de 1995 indiquaient que lorsque ces jeunes avaient atteint l'âge de 24 ans, le taux de ceux qui avaient abandonné l'école secondaire n'était plus que de 15 %.

- Les jeunes femmes sont plus susceptibles de terminer leurs études secondaires que les hommes. En 1995, 18 % des hommes ayant entre 22 et 24 ans étaient des sortants comparativement à seulement 10 % des femmes.

- En 1995, 4 jeunes sur 5 qui détenaient un diplôme d'études secondaires avaient poursuivi leurs études ou leur formation en vue d'obtenir un certificat ou un diplôme d'études supérieures, mais ce n'était le cas que de 1 sortant sur 4.

- Parmi les diplômés du secondaire, une plus grande proportion de femmes que d'hommes avaient poursuivi leurs études (83 % par rapport à 77 %). Cependant, parmi les sortants, les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes de poursuivre leurs études ou leur formation.

- Parmi les diplômés du secondaire, 42 % ont indiqué que la formation universitaire était le niveau de scolarité le plus élevé qu'ils avaient atteint, tandis que 29 % ont à cet égard fait état d'une formation collégiale. Seulement 7 % des diplômés ont dit avoir fréquenté une école de métiers ou une école professionnelle, ou encore pris part à un programme d'apprentissage enregistré.

- Il semble que l'abandon des études secondaires ait des conséquences particulièrement graves pour les jeunes femmes. Un bon 30 % des jeunes femmes sans diplôme étaient en chômage, comparativement à 17 % des hommes sortants.

- Les jeunes semblent très conscients de l'importance de l'éducation et de la formation sur le marché du travail actuel. En 1995, environ 8 jeunes sur 10 avaient l'intention de continuer leurs études ou de suivre une formation supplémentaire au cours des 5 prochaines années. Mais l'éducation et la formation ne faisaient pas partie des projets de 19 % des diplômés du secondaire qui non pas suivi des cours ou une formation supplémentaires, et de 23 % de ceux qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires.

Quoi de neuf ?

... p. 49

- L'enquête sur les finances des consommateurs vient de publier deux études sur le revenu. *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1995* examine l'effet des paiements de transfert et de l'impôt sur la répartition du revenu familial. *Caractéristiques des familles comptant deux soutiens, 1995* se penche sur les caractéristiques démographiques et économiques des familles à deux soutiens en établissant un parallèle avec les autres familles époux-épouse.

- *Épargne-retraite au moyen des REP et REER, 1991 à 1995* fournit des renseignements sur les personnes qui ont contribué à des programmes d'épargne-retraite au début des années 90 et sur celles qui ne l'ont pas fait. On examine ces personnes selon l'âge, le sexe et le revenu.

- *Le point sur la population active* est une nouvelle publication trimestrielle qui comprendra les données les plus à jour et les tendances pertinentes concernant un aspect particulier du marché du travail. Le numéro du printemps 1997, agrémentés de commentaires éclairés, de graphiques et de tableaux analytiques, a pour thème «Les jeunes et le marché du travail».

- Le premier d'une série de communiqués tirés du Recensement de 1996, «Chiffres de population et des logements», donne une vue d'ensemble des changements survenus à l'échelle nationale au chapitre de la répartition de la population de 1991 à 1996. Par exemple, le taux de croissance de la population du Canada a été le plus élevé des pays du G-7. Le recensement a dénombré 28 846 761 personnes au Canada, une hausse de plus de 1,5 million depuis 1991.

- Des chercheurs de la Queen's University ont recours aux données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour étudier les travailleurs qui cumulent plusieurs emplois. La recherche permettra d'examiner les caractéristiques des personnes qui cumulent des emplois. Elle sera aussi l'occasion de déterminer dans quelle mesure les parents d'enfants d'âge préscolaire s'adonnent à cette pratique et de voir quelle est la nature des emplois cumulés. On établira en outre un lien entre le cumul d'emplois et les niveaux de revenu. Les prochaines vagues de l'EDTR permettront d'étendre la recherche aux questions entourant la durée des périodes de cumul d'emplois.

- Les analystes du ministère du Développement des ressources humaines Canada utilisent les données de l'EDTR pour examiner les répercussions de la transition vers une nouvelle économie fondée sur le savoir, notamment en ce qui touche les questions de politique liées à la situation sociale et au marché du travail. De façon plus précise, des travaux sont en cours sur les sujets suivants : travailleurs déplacés, anciens et nouveaux emplois, dynamique du faible revenu et transition de l'école au marché du travail.

- Les 29 et 30 septembre 1997, Statistique Canada parrainera le IXe Congrès sur l'économie, qui se tiendra à l'hôtel Château Laurier à Ottawa. Il sera alors question de l'évolution des tendances au chapitre de l'investissement, de l'évolution technologique et de la formation ainsi que des prochains enjeux et défis auxquels fera face la société. □

Le partage d'emploi

Katherine Marshall

Si deux avis valent mieux qu'un, le partage d'emploi est peut-être le régime de travail idéal. Selon cette formule, deux personnes partagent volontairement les attributions liées à un seul poste à temps plein, ce qui permet à l'employeur de garder les employés qui donnent satisfaction et qui préfèrent travailler à temps partiel (voir *Sources des données et définitions* et Singh, 1991). Le partage d'emploi permet également d'élargir l'expérience et les compétences mises à contribution au travail, tout en favorisant la continuité dans l'accomplissement des tâches. Toutefois, il vient aussi réduire les perspectives d'avancement professionnel et alourdir les formalités administratives (voir *Avantages et inconvénients*).

Bien que déjà établi en Europe, le partage d'emploi n'est apparu aux États-Unis que dans les années 70. Il s'agissait alors d'une mesure permettant d'offrir du travail à temps partiel dans des postes professionnels qui nécessitent habituellement un travail à temps plein. Les postes d'enseignant et d'infirmier ont été parmi les premiers postes professionnels à être partagés, en grande partie par des femmes qui voulaient concilier leurs obligations professionnelles et familiales. Le secteur public et les grandes entreprises du secteur privé ont aussi adopté le partage d'emploi pour offrir cette option à leurs employés.

Le présent article se penche sur les personnes qui partagent un emploi au Canada et sur la comparaison entre emplois partagés et emplois réguliers à temps partiel. L'analyse utilise les données de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1995, car

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6890.

Sources des données et définitions

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT), menée à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) de novembre 1995, a permis de recueillir, entre autres, des données sur les horaires de travail des travailleurs rémunérés. On a demandé aux répondants qui travaillaient à temps partiel (moins de 30 heures) s'ils le faisaient «parce qu'ils partageaient l'emploi avec quelqu'un d'autre (entente de travail partagé)» ? Une note du questionnaire rappelait à l'intervieweur qu'il devait s'assurer que le répondant savait faire la distinction entre le partage d'emploi et le travail par postes. Comme il s'agit d'une nouvelle question de l'EHCT et que le concept est encore relativement peu connu, on ne peut vérifier la qualité des données. On n'a pas posé la question sur le partage d'emploi aux travailleurs à temps plein, car cette formule de travail ne les concerne pas.

Le Bureau de renseignements sur le travail de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) tient, depuis 1986, des renseignements sur les dispositions de partage d'emploi que renferment les grandes conventions collectives conclues au Canada. Cette information englobe toutes les conventions (plus de 1 000 en 1996) regroupant 500 syndiqués et plus.

L'enquête annuelle sur les perspectives en matière de rémunération menée par le Conference Board du Canada couvre principalement les moyennes et grandes entreprises canadiennes qui évoluent dans diverses régions et sphères d'activité. Le questionnaire de 10 pages porte sur la rémunération, la gestion des ressources humaines, les relations industrielles, les avantages sociaux et les conditions de travail, et renferme des renseignements sur les régimes de partage d'emploi.

Travailleur rémunéré : toute personne qui reçoit une rémunération d'un employeur, généralement sous forme de salaire ou de traitement.

Temps partiel : l'EPA considère comme employé à temps partiel toute personne qui travaille normalement moins de 30 heures par semaine à son emploi principal ou unique.

Données avec restriction : toutes les estimations d'une enquête par sondage, comme celles de l'EPA et de l'EHCT, comportent une certaine erreur d'échantillonnage. La mesure de l'erreur-type d'une estimation est son coefficient de variation (CV), exprimé en pourcentage de l'estimation. Dans le cas de l'EHCT, une estimation de 40 500 ou plus à l'échelle du Canada a un CV acceptable de moins de 16,5 %. Les estimations variant entre 18 000 et 40 499 doivent être utilisées avec restriction, c'est-à-dire avec une plus grande prudence, car leur CV se situe généralement entre 16,6 % et 33,3 %, d'où un risque d'erreur plus élevé. Les estimations variant entre 10 000 et 17 999 ne sont pas fiables et sont considérées comme confidentielles, tandis que les estimations inférieures à 10 000 ne sont pas publiables.

Partage d'emploi : mesure volontaire en vertu de laquelle des employés (habituellement deux), avec l'accord de leur employeur, partagent en permanence un seul emploi. Il s'agit encore, le plus souvent, d'une mesure prise à l'initiative des employés.

Partage du travail : mesure globale obligeant les travailleurs à accepter une réduction des heures de travail pour éviter les licenciements. Cette situation se présente habituellement lorsqu'une entreprise, pour des raisons indépendantes de sa volonté, subit un relâchement de la demande pour ses biens et services à court terme.

Avantages et inconvénients

En 1982, la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel a compilé les résultats d'une enquête menée auprès de 104 partageants et de 37 employeurs de partageants (CETTP, 1983). Voici quelques-uns des avantages et des inconvénients les plus souvent mentionnés par les répondants :

Avantages pour l'employé

* meilleur équilibre entre les obligations professionnelles et familiales
* plus d'énergie et moins de stress
* horaire plus souple
* occasion de tenir les compétences à jour
* augmentation de la satisfaction professionnelle
* préparation progressive à la retraite

Avantages pour l'employeur

* hausse de la productivité
* augmentation de la créativité
* élargissement de l'éventail des compétences professionnelles
* augmentation de l'organisation et de la motivation
* plus d'enthousiasme et moins d'absences
* occasion de garder les employés qui donnent satisfaction

Inconvénients pour l'employé

* moins de possibilités d'avancement professionnel
* moins de possibilités de formation
* moins d'avantages sociaux
* moins de prestige sur le plan professionnel
* difficulté de changer d'emploi
* risque de voir le temps de travail empiéter sur le temps libre

Inconvénients pour l'employeur

* besoin d'une plus grande supervision
* risque d'augmentation des coûts de rémunération
* augmentation des besoins en matière de communication
* modification des formalités administratives
* difficultés concernant l'espace de travail
* conflits personnels entre copartageants

il s'agit des premières données nationales sur cette nouvelle formule de travail[1].

Le partage d'emploi en hausse ?

S'il n'existe pas de données susceptibles d'évaluer au fil des ans le nombre de personnes qui partagent un emploi, on dispose cependant de renseignements tendanciels sur les entreprises qui offrent le partage d'emploi comme option de travail. Par exemple, la proportion de grandes conventions collectives comportant des dispositions de partage d'emploi et, par conséquent, celle des employés officiellement admissibles à ce régime de travail, est passée de 3 % des employés en 1986 à 12 % en 1993 (graphique A), pour demeurer relativement stable depuis. (D'autres employés syndiqués peuvent avoir eu l'occasion de partager un emploi sans que des dispositions officielles à cet égard n'aient été négociées dans le cadre de leur convention collective.) De même, selon le Conference Board du Canada, le nombre relatif de moyennes et grandes entreprises non syndiquées qui offrent des programmes de partage d'emploi a augmenté. En 1994, première année où l'on a interrogé ces entreprises au sujet du partage d'emploi, 38 % ont répondu qu'elles offraient cette possibilité à l'ensemble ou à une partie de leurs employés; la proportion est passée à 41 % en 1995, puis à 43 % en 1996. Ces chiffres montrent que le partage d'emploi se répand de plus en plus chez les grands employeurs, qu'ils soient syndiqués ou non[2].

Qui bénéficie du partage d'emploi ?

En novembre 1995, 1 travailleur rémunéré sur 5 oeuvrait à temps partiel (19 %). Près de 1 travailleuse sur 3 occupait un poste à temps partiel, contre 1 travailleur sur 10 (tableau 1). Sur l'ensemble des travailleurs à temps partiel, 8 % déclaraient partager un emploi avec une autre personne.

Graphique A
Un employé syndiqué * sur 10 bénéficie de dispositions de partage d'emploi.

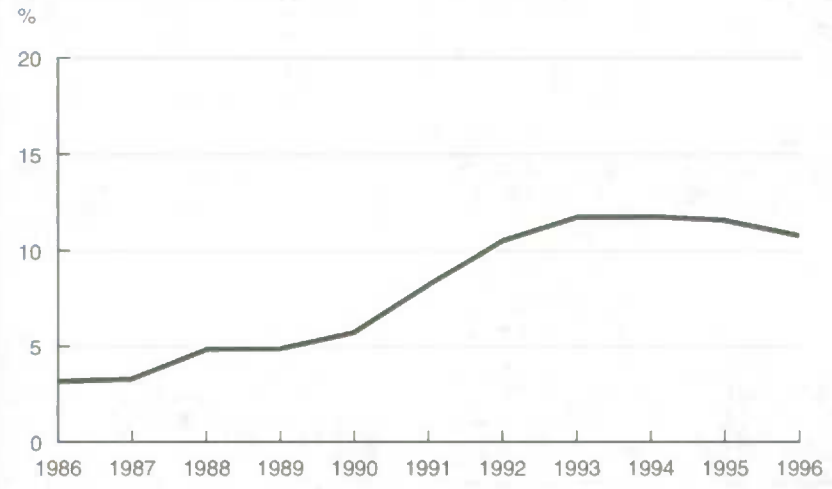

Source : Bureau de renseignements sur le travail, Développement des ressources humaines Canada

** Employé appartenant à un grand syndicat seulement (regroupant 500 membres et plus).*

Tableau 1
Travailleurs rémunérés, selon la situation à l'égard de l'emploi et le sexe

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		milliers	
Total	11 084	5 776	5 309
À temps plein	8 968	5 192	3 776
À temps partiel	2 116 **	584	1 532
Partageants	171	28 *	143
Non-partageants	1 935	552	1 383
		%	
Total	100	100	100
À temps plein	81	90	71
À temps partiel	19	10	29
À temps partiel	100 (100)	100 (28)	100 (72)
Partageants	8 (100)	5*(16*)	9 (84)
Non-partageants	91 (100)	95 (29)	90 (71)

Sources : Enquête sur la population active et Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
Nota : Les répartitions indiquées entre parenthèses doivent être lues horizontalement.
* *Données avec restriction (voir* Sources des données et définitions*).*
** *Ce total comprend les 10 500 travailleurs à temps partiel qui n'ont pas déclaré s'ils partageaient un emploi ou non.*

Parmi les travailleuses à temps partiel, près de 1 sur 10 partageait un emploi, contre seulement 1 homme sur 20. Si les femmes occupaient la majeure partie des emplois à temps partiel (72 %), elles occupaient une proportion encore plus importante des emplois partagés (84 %).

Par rapport aux autres travailleurs à temps partiel, les personnes qui partagent un emploi sont habituellement plus âgées, plus instruites et plus susceptibles d'occuper un poste professionnel. En 1995, plus de la moitié des partageants étaient âgés de 35 ans et plus, contre 40 % des travailleurs réguliers à temps partiel; la moitié des partageants possédaient un diplôme d'études collégiales ou universitaires et 40 % étaient des professionnels, contre 37 % et 25 %, respectivement, des travailleurs réguliers à temps partiel (tableau 2). La moitié des partageants avaient des enfants au foyer, contre 35 % des travailleurs réguliers à temps partiel. Si les partageants et les travailleurs réguliers à temps partiel travaillaient à peu près le même nombre d'heures, les partageants ayant des enfants d'âge préscolaire étaient plus nombreux à déclarer que, s'ils avaient le choix, ils conserveraient leur horaire de travail actuel (64 %), contre seulement 54 % des autres travailleurs à temps partiel ayant de jeunes enfants.

On peut déduire de ces résultats que l'attrait initial du partage d'emploi - permettre aux travailleurs ayant des enfants de mieux concilier leurs obligations professionnelles et familiales – demeure bien réel[3].

Les genres de postes professionnels partagés n'ont guère changé depuis l'apparition du partage d'emploi. En novembre 1995, on associait aux enseignants et aux professionnels des soins infirmiers 25 % des postes partagés, contre 14 % des autres emplois réguliers à temps partiel (graphique B). Ce résultat n'a rien d'étonnant, puisqu'il s'agit de professions traditionnellement dominées par les femmes.

Le partage d'emploi est surtout répandu au Québec

Si, en 1995, l'Ontario enregistrait le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel (plus de 800 000), moins de 7 % d'entre eux (53 000) partageaient un emploi. Au Québec, par contre, il y avait moins de travailleurs à temps partiel (près de 500 000), mais un peu plus de partageants (55 000). Ces derniers représentaient donc 11 % des travailleurs à temps partiel dans cette province (tableau 3).

Tableau 2
Certaines caractéristiques démographiques des travailleurs partageant un emploi et des travailleurs réguliers à temps partiel

	Ensemble des travailleurs à temps partiel	Travailleurs partageant un emploi	Travailleurs réguliers à temps partiel
		%	
Âgés de 35 ans ou plus	**41**	54	40
Diplômés	**38**	49	37
Professionnels *	**26**	40	25
Avec enfants de moins de 25 ans	**36**	50	35
Avec enfants de moins de 16 ans	**40**	48	40
Avec enfants de moins de 6 ans et préférant leur horaire actuel	**55**	64	54

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
* *Comprend les travailleurs de la gestion et de l'administration, des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, des sciences sociales, les membres du clergé, les enseignants, les professionnels de la médecine et des soins de santé ainsi que les travailleurs des domaines artistique, littéraire et récréatif.*

Graphique B
Quatre partageants sur dix sont des professionnels.

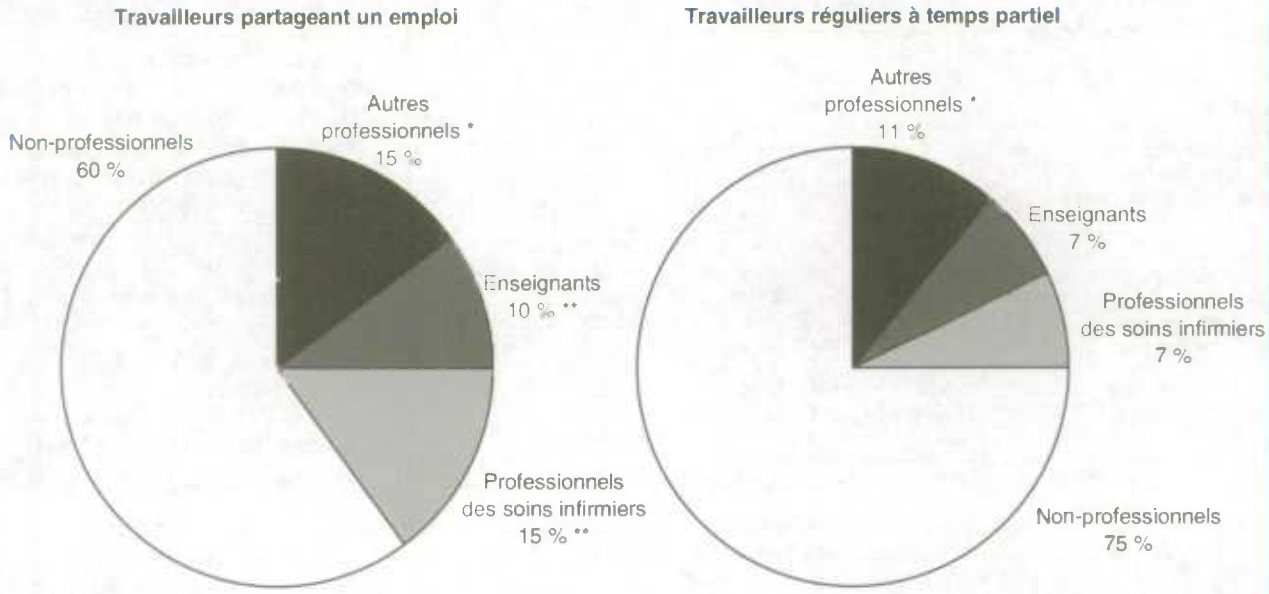

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
* *Comprend les travailleurs de la gestion et de l'administration, des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, des sciences sociales, les membres du clergé, les autres professionnels de la médecine et des soins de santé ainsi que les travailleurs des domaines artistique, littéraire et récréatif.*
** *Données avec restriction (voir* Sources des données et définitions*).*

Les emplois partagés sont de qualité supérieure

Les résultats observés ne corroborent pas entièrement l'hypothèse voulant que les personnes partageant un emploi soient proportionnellement plus nombreuses que les travailleurs réguliers à temps partiel à travailler dans le secteur public, dans de grandes entreprises du secteur privé et en région urbaine. Les données de l'EHCT montrent qu'il y avait un peu plus de partageants que de travailleurs réguliers à temps partiel parmi les fonctionnaires (19 % contre 14 %) (tableau 4); toutefois, la proportion de partageants et de travailleurs réguliers à temps partiel dans des entreprises de 100 employés et plus était pratiquement la même (1 sur 5). Enfin, plus de 80 % des deux types de travailleurs vivaient en région urbaine.

Tableau 3
Travailleurs partageant un emploi et travailleurs réguliers à temps partiel selon la région

	Ensemble des travailleurs à temps partiel	Répartition	Travailleurs permanents à temps partiel	Répartition	Travailleurs partageant un emploi	Répartition	Partageants en % des temps partiel
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	%
Canada	**2 116 ***	**100**	**1 935**	**100**	**171**	**100**	**8**
Atlantique	142	7	133	7	--	--	--
Québec	484	23	429	22	55	32	11
Ontario	814	38	758	39	53	31	7
Prairies	376	18	347	18	28 **	16 **	7 **
Colombie-Britannique	300	14	268	14	27 **	16 **	9 **

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
* *Ce total comprend les 10 500 travailleurs à temps partiel qui n'ont pas déclaré s'ils partageaient un emploi ou non.*
** *Données avec restriction (voir* Sources des données et définitions*).*

Tableau 4
Certaines caractéristiques des travailleurs partageant un emploi et des travailleurs réguliers à temps partiel

	Ensemble des travailleurs à temps partiel	Travailleurs partageant un emploi	Travailleurs réguliers à temps partiel
		%	
Secteur public	**15**	19	14
Entreprise de 100 employés et plus	**19**	21	19
Région urbaine *	**83**	84	83
Emploi permanent	**72**	81	71
Poste occupé depuis plus de 10 ans	**12**	22	11
Syndiqué	**24**	36	23
		$	
Salaire horaire **	**11,22**	13,51	10,96

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
* *Concentration de population de 1 000 personnes ou plus et densité de population de 400 personnes ou plus au kilomètre carré.*
** *Moyenne calculée pour tous les travailleurs, y compris les employés rémunérés à l'heure.*

Graphique C
Les personnes qui partagent un emploi sont plus susceptibles que les travailleurs réguliers à temps partiel d'avoir des avantages sociaux.

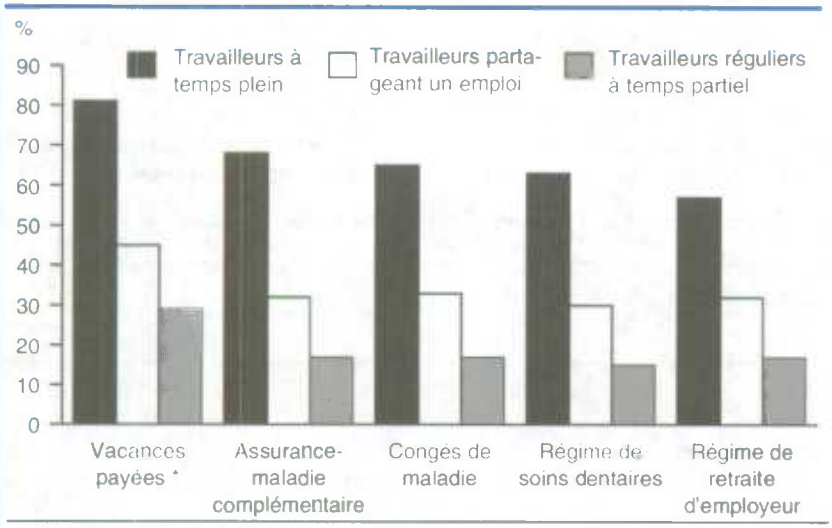

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995
* *Voir note 5.*

Toutefois, les caractéristiques de l'emploi partagé diffèrent de celles du travail régulier à temps partiel. En 1995, plus de 80 % des partageants étaient des employés réguliers et 36 % étaient syndiqués, contre 71 % et 23 %, respectivement, des travailleurs réguliers à temps partiel. Un partageant sur 5 occupait son poste depuis plus de 10 ans, contre 1 travailleur régulier à temps partiel sur 10[4]. De plus, le salaire horaire moyen était plus élevé : il atteignait 13,51 $ chez les partageants, contre 10,96 $ chez les travailleurs réguliers à temps partiel (ce qui est logique, compte tenu du niveau d'instruction et du niveau professionnel des uns et des autres). Les avantages sociaux offerts aux partageants étaient aussi nettement supérieurs à ceux des travailleurs réguliers à temps partiel. Par exemple, 45 % des partageants déclaraient bénéficier de vacances payées[5], contre 29 % des travailleurs réguliers à temps partiel (graphique C). Environ 1 partageant sur 3 avait droit à un régime d'assurance-maladie complémentaire, à des congés de maladie payés, à un régime de soins dentaires et à un régime privé de retraite. Tout juste un peu moins de 1 travailleur régulier à temps partiel sur 5 bénéficiait de tous ces avantages. Quant à la proportion de travailleurs à temps plein bénéficiant de ces avantages, elle était deux fois supérieure à celle des partageants.

Résumé

Les résultats montrent qu'en novembre 1995, 171 000 (8 %) des travailleurs rémunérés à temps partiel partageaient un emploi et que la plupart d'entre eux (84 %) étaient des femmes. Par rapport aux travailleurs réguliers à temps partiel, les partageants étaient beaucoup plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire, d'occuper un poste professionnel et d'avoir des enfants au foyer. En outre, les emplois partagés étaient plus souvent des postes permanents et syndiqués; ils comportaient plus d'avantages sociaux et un salaire plus élevé que les postes réguliers à temps partiel. Bref, on qualifie plus volontiers un emploi partagé de «bon» emploi à temps partiel que ce n'est le cas d'un emploi régulier à temps partiel.

Sans être encore un régime de travail très répandu, le partage d'emploi est une formule de travail qui ne cesse de gagner en importance. De plus en plus d'employeurs offrent ainsi de

nouvelles conditions de travail afin de garder les employés qui donnent satisfaction et de motiver les effectifs. □

Notes

1 Statistique Canada prépare actuellement une nouvelle enquête sur le lieu de travail et les employés. Un essai-pilote, comportant notamment des questions sur le partage d'emploi à l'intention des employés et des employeurs, a été mené en décembre 1995 et en avril 1996.

2 Les enquêtes de DRHC et du Conference Board ne couvrent pas les petites entreprises, pas plus que celles qui ne sont pas syndiquées.

3 Une autre raison pour laquelle on peut choisir de travailler moins d'heures est la fréquentation d'une école. Environ 21 % des partageants et 34 % des travailleurs réguliers à temps partiel ont mentionné les études comme principale raison pour travailler à temps partiel.

4 Il s'agit de la durée d'occupation de l'emploi actuel du répondant, et non de la durée de partage du poste. Par exemple, dans le cas d'un enseignant du secondaire qui a enseigné à la même école depuis 15 ans, mais qui n'a partagé un poste que depuis les 5 dernières années, la durée d'occupation de l'emploi serait de 15 ans.

5 Bien qu'en vertu des normes d'emploi et des lois du travail, les employés aient droit à au moins deux semaines de vacances payées, certains travailleurs ne bénéficient pas de cet avantage. Il s'agit notamment des travailleurs contractuels, temporaires, occasionnels et en disponibilité. Il est possible que certains travailleurs dont la rémunération englobe une indemnité de vacances aient répondu «non» à la question de l'enquête.

Documents consultés

CHAPIN, V.J. *Besoins de la vie professionnelle et personnelle : l'option d'un emploi partagé*, un ouvrage de référence préparé pour Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1990.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. *Le travail à temps partiel au Canada : Rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1983.

OLMSTED, B. et S. SMITH. *The Job Sharing Handbook*, San Francisco, New Ways to Work, 1996.

---. *Creating a Flexible Workplace: How to Select and Manage Alternative Work Options*, New York, AMACOM, 1989.

SINGH, S. «Une note sur le Programme de travail partagé» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 3, n° 4, Statistique Canada, Hiver 1991, p. 65-68.

Perspective sur Internet

L'emploi et le revenu en perspective offre maintenant sur Internet les Faits saillants, Quoi de neuf ? et l'Index des sujets.

Gopher est un outil d'Internet qui permet aux utilisateurs de parcourir un système de menus hiérarchiques, à base de textes et facile d'emploi. Les renseignements sur Statistique Canada et ses produits et services sont conservés dans le Gopher du service Talon. Pour accéder à notre serveur Gopher, veuillez écrire : **gopher gopher.statcan.ca**

L'adresse de Statistique Canada sur le «World Wide Web» est la suivante : **http://www.statcan.ca**

order@statcan.ca est une adresse du courrier électronique dont vous pouvez vous servir pour commander ou pour avoir plus de renseignements sur les produits de données.

Vous déménagez ?

Veuillez nous faire parvenir votre nom, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client à : **Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6**; ou composez le (613) 951-7277 ou sans frais le 1 800 700-1033, ou soumettez votre changement d'adresse par télécopieur au (613) 951-1584.

Veuillez nous aviser quatre semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

L'âge de la retraite et l'estimation statistique

Dave Gower

Au moment où les premiers «baby-boomers» atteignent la cinquantaine, la retraite revêt une importance croissante. Pourtant, mesurer les aspects de la retraite n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Comment déterminer qui est retraité et qui ne l'est pas ? Est-il nécessaire de toucher une pension ? Peut-on considérer comme retraitée une personne qui occupe un emploi à temps partiel ? (Pour un aperçu des enjeux que pose l'analyse de telles questions, voir *Source des données et définition*.)

Jusqu'à maintenant, on disposait de peu de renseignements sur les départs à la retraite et sur l'âge de la retraite. Pour combler cette lacune, on a réorganisé les données de l'Enquête sur la population active (EPA) en remontant à 1976, ce qui devrait permettre d'étudier les tendances qui se dessinent en matière de retraite.

Le présent article propose une méthode visant à mesurer la façon dont se répartissent les âges de début de la retraite (en calculant à cet égard les médianes) tout en cherchant à établir comment les répartitions de ces âges évoluent au fil du temps. On examine pour ce faire le niveau d'instruction des retraités, le sexe, la catégorie de travailleur et l'industrie à laquelle était associé *le dernier emploi*.

Une retraite plus hâtive

Au cours des deux dernières décennies[2], l'âge de la retraite a beaucoup évolué. À la fin des années 70 et au début des années 80, l'âge médian s'établissait à près de 65 ans. À partir du milieu des années 80, l'âge médian a diminué considérablement (graphique), tant chez nous qu'à l'étranger.

Dave Gower est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4616.

Graphique
Les retraités sont plus jeunes que jamais.

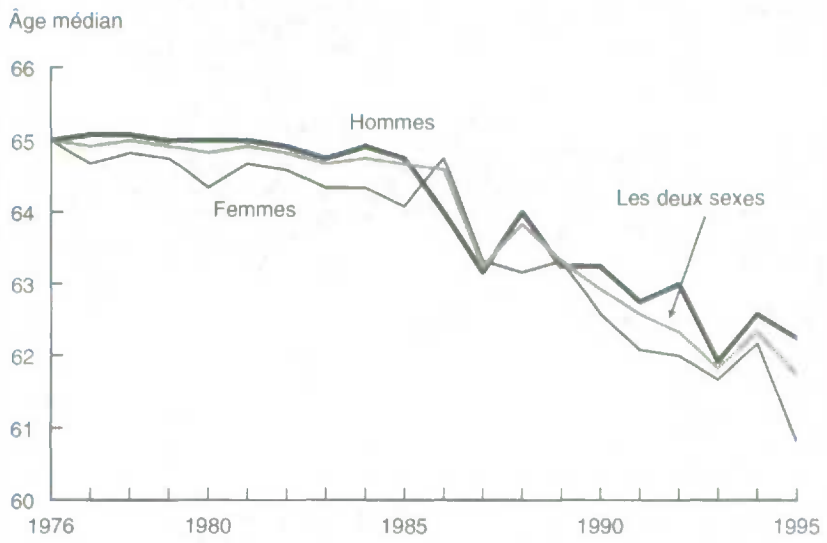

Source : Enquête sur la population active

Entre 1986 et 1993, l'âge médian de la retraite a baissé plus ou moins régulièrement. La chute survenue brusquement entre 1986 et 1987 est sans doute attribuable au fait qu'en 1987, l'âge minimal auquel on peut retirer des prestations du Régime de pensions du Canada est passé de 65 à 60 ans. En 1988, l'âge de la retraite a remonté, sans doute parce que la plupart des personnes qui désiraient se prévaloir du droit à la retraite anticipée l'avaient fait l'année précédente. Après 1988, toutefois, la tendance à prendre une retraite anticipée a repris de plus belle.

Dans les années 90, l'âge de la retraite a fluctué, probablement à cause de facteurs tels que les compressions budgétaires de l'État et la réduction des effectifs des entreprises. La popularité des programmes d'encouragement à la retraite anticipée comme outil de réaménagement des effectifs peut également avoir exercé une influence sur la tendance récente en matière de retraite.

Pendant la plus grande partie des deux dernières décennies, les femmes ont pris leur retraite un peu plus tôt que les hommes, tout en suivant une tendance semblable. On a toutefois observé des exceptions. En 1986, par exemple, les femmes prenaient leur retraite plus tard que les hommes.

Plus tôt certes, mais pas pour tous

La présente étude porte sur les personnes qui ont pris leur retraite pendant les cinq premières et les cinq dernières années visées par la série de

Source des données et définition

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est «a pris sa retraite». Une analyse des réponses à cette question révèle que la plupart des répondants qui se déclarent retraités correspondent à l'idée qu'on se fait de la retraite : ils ont plus de 50 ans et n'ont pas travaillé à temps plein au cours des six mois suivant le moment de leur réponse à l'enquête.

L'autodéclaration laisse s'échapper certains retraités, par exemple, les personnes qui ont quitté leur emploi à cause d'une maladie ou d'une mise à pied et qui, sans se considérer à prime abord comme des retraités, ne travaillent plus jamais. D'autre part, certaines personnes qui se déclarent retraitées peuvent décider par la suite de retourner sur le marché du travail. Il faut donc considérer cette série de données comme un indicateur des aspects de la retraite.

Les données futures devraient permettre de brosser un tableau plus complet des départs à la retraite et donner notamment des renseignements sur les antécédents professionnels complets et sur l'accès à une pension[1].

Mesurer les aspects de la retraite

L'Enquête sur la population active (EPA) mesure la réalité à un moment précis : une semaine de référence au cours de chaque mois. Les nouvelles données sur la retraite, quoique tirées de l'EPA, sont fondées sur un cumul d'événements au fil du temps. Cette différence a un certain nombre d'incidences statistiques et conceptuelles.

La comparaison des données ordinaires de l'EPA avec celles de la présente étude illustre cette différence. En 1995, par exemple, une moyenne de 4 778 000 répondants âgés de 50 ans et plus étaient considérés comme «inactifs» parce qu'ils ne travaillaient pas et ne cherchaient pas d'emploi. De ce nombre, quelque 273 000 avaient travaillé au cours des 12 derniers mois; on leur a donc demandé pour quel principal motif ils avaient quitté cet emploi. De ces 273 000 personnes, 113 000 ont répondu qu'elles avaient pris leur retraite. (Quelque 94 000 ont donné comme principale raison une mise à pied et 28 000, une maladie ou une blessure).

Ces données ont trait aux personnes ayant travaillé au cours de la dernière année. Bon nombre des autres répondants sont également retraités, mais on ignore combien ils sont et à quel moment ils ont pris leur retraite.

Pour obtenir une série significative de données sur la retraite, on réorganise les chiffres. On passe en revue les données de chaque mois de l'enquête et on enregistre toutes les personnes qui déclarent avoir pris leur retraite au cours de la dernière année. On tient pour acquis que le mois du départ à la retraite est le même que celui au cours duquel la personne a travaillé pour la dernière fois. On dresse alors une liste des retraités selon le *mois au cours duquel ils ont pris leur retraite*, et non le mois de l'enquête. Des rajustements spéciaux apportés aux poids d'échantillonnage produisent une estimation non biaisée du nombre de retraités au pays.

Pour calculer l'âge au moment de la retraite, on établit le nombre de mois entre le départ à la retraite et la tenue de l'enquête, puis on soustrait ce nombre de l'âge déclaré (nombre entier d'années). Comme on ne connaît pas la date de l'anniversaire du répondant, on suppose qu'elle précède l'enquête de six mois. Cette supposition risque de fausser l'âge de la retraite d'au plus 0,5 an. Toutefois, ce genre d'erreur devrait s'annuler et finir par disparaître, car on a révisé les modalités de l'enquête à la fin de 1996.

Comme très peu de personnes de moins de 50 ans déclarent avoir quitté leur emploi pour prendre leur retraite, la présente étude porte uniquement sur les personnes âgées de 50 ans et plus au moment du départ à la retraite.

Pour tous les retraités (sauf quelques personnes souffrant d'incapacité permanente), on recueille des renseignements sur le dernier emploi : industrie, profession, durée d'occupation et catégorie de l'emploi (travailleur rémunéré ou autonome).

Le fait que ces données concernent le dernier emploi est important pour l'analyse. Le dernier emploi de certains répondants ne correspond pas nécessairement à leur carrière; ces personnes peuvent avoir changé d'emploi peu avant la retraite. Pour cette raison, il vaut mieux considérer les personnes ayant occupé leur emploi pendant une courte durée comme un groupe «résiduel», c'est-à-dire représentant des personnes dont les antécédents professionnels sont diversifiés mais inconnus.

Les répondants restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Pour la présente étude, toutefois, on ne compte les personnes que pendant le premier mois de l'enquête. Leur situation, fondée uniquement sur leur propre perception, n'est pas mise à jour par la suite, bien que cette situation puisse changer après cette première interview.

Selon une étude préliminaire, quelques retraités ont pris un emploi au cours des cinq mois suivant l'enquête. Comme il s'agit souvent d'emplois à temps partiel, ces personnes ont sans doute simplement décidé d'occuper leur temps ou d'arrondir leur revenu de pension.

La majorité des personnes de plus de 50 ans qui quittent le marché du travail invoquent d'autres raisons que la retraite pour quitter leur dernier emploi. Les deux raisons les plus fréquentes sont la mise à pied et la maladie ou l'invalidité. Une forte proportion de ce groupe a réintégré la population active au cours des cinq mois suivant la première interview de l'EPA. Beaucoup plus de répondants ont vraisemblablement trouvé un emploi plus tard. Dans le contexte de la présente étude, ceux qui sont restés inactifs échappent à l'analyse.

Pour savoir combien de retraités échappent à l'étude, on a comparé le nombre compris dans le nouvel ensemble de données à celui des nouveaux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC-RRQ). Dans les années 90, les nombres calculés d'après l'EPA englobent environ les trois quarts des membres de ce groupe, qui ne touchent pas tous une pension intégrale du RPC-RRQ. La base de données devrait toutefois prendre en compte la plupart des personnes qui quittent une carrière de longue durée.

Tableau 1
Répartition des retraités selon l'âge de début de la retraite

	1976-1980		1991-1995	
	milliers	%	milliers	%
Total	**407**	**100**	**620**	**100**
50 à 54 ans	15	4	59	10
55 à 59 ans	48	12	149	24
60 à 64 ans	142	35	228	37
65 à 69 ans	154	38	139	22
70 ans et plus	48	12	45	7

Source : Enquête sur la population active

données (1976 à 1980 et 1991 à 1995). Au début, l'âge de la retraite s'établissait surtout entre 65 et 69 ans (38 % des retraités); à la fin de la période étudiée, la plus forte proportion des nouveaux retraités avaient entre 60 et 64 ans (37 %) (tableau 1).

Toutefois, la variation est encore plus évidente chez les personnes qui prennent leur retraite à un âge plus jeune ou plus avancé. La proportion des retraités de moins de 55 ans a plus que doublé, passant de 4 % à 10 %, de même que celle des retraités de 55 à 59 ans, passée de 12 % à 24 %. Par contre, ceux qui prenaient leur retraite après 65 ans étaient moins nombreux.

Il y avait toutefois des exceptions à cette tendance. Parmi les personnes ayant pris leur retraite dans les années 90, environ 1 sur 14 a attendu au moins jusqu'à l'âge de 70 ans[3].

Domaine ou catégorie d'emploi et durée d'occupation

Bien des facteurs ont une incidence sur l'âge de la retraite; le genre et la durée d'occupation du dernier emploi[4], notamment, comptent parmi les plus importants (tableau 2).

Pour l'ensemble des travailleurs, l'âge médian de la retraite est passé de 64,9 à 62,3 ans au cours de la période étudiée. Les travailleurs du secteur public (enseignement, santé et services sociaux et administration publique), déjà les plus jeunes à prendre leur retraite de 1976 à 1980, ont connu la plus forte baisse (4,8 ans) de l'âge médian de la retraite, lequel est passé de 64,6 à 59,8 ans. Au début de la période étudiée, les travailleurs du secteur privé prenaient leur retraite en moyenne six mois plus tard que ceux du secteur public; dans les années 90, cet écart a augmenté pour atteindre environ trois ans (63,1 contre 59,8 ans).

Les travailleurs autonomes, dont l'âge médian de la retraite est demeuré stable (oscillant entre 65,3 et 65,1 ans) au cours de la période étudiée, prenaient leur retraite plus tard que les travailleurs rémunérés. Ceux qui possédaient une entreprise non constituée en société et n'avaient pas d'employés prenaient leur retraite à l'âge le plus avancé. C'est en grande partie au domaine d'emploi que tient la différence d'âge de la retraite entre ces deux groupes.

La durée d'occupation d'un emploi avant la retraite semble être étroitement liée à l'âge de la retraite. Cela n'a rien d'étonnant. Les personnes qui restent chez un employeur pendant longtemps accumulent des droits à pension importants si l'employeur offre un régime de retraite. En outre,

Le mois de la retraite

Comme on pouvait s'y attendre, les gens préfèrent certains mois à d'autres pour prendre leur retraite. Deux mois ressortent : juin et décembre, le premier étant le plus populaire. Les personnes qui prennent leur retraite en été sont habituellement un peu plus jeunes que celles qui la prennent en automne ou en hiver.

Les choses n'ont guère changé au cours des deux décennies étudiées ici. Les tendances des hommes et des femmes sont semblables, quoique les femmes soient plus portées à prendre leur retraite en juin. Ce phénomène est sans doute lié au nombre d'enseignantes qui prennent leur retraite.

Répartition des retraités selon le mois de départ à la retraite, 1991-1995

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	%	Âge médian	%	Âge médian	%	Âge médian
Ensemble des mois	**100,0**	**62,3**	**100,0**	**62,4**	**100,0**	**61,8**
Janvier	7,6	62,8	7,8	62,3	7,1	63,2
Février	5,9	61,9	6,3	62,2	5,2	61,4
Mars	7,5	61,3	8,2	62,3	6,2	60,4
Avril	7,7	62,3	7,3	62,3	8,6	62,4
Mai	6,9	62,2	6,8	62,7	7,1	61,8
Juin	16,3	61,8	14,8	62,1	19,1	60,8
Juillet	6,8	61,1	6,8	61,8	6,6	60,2
Août	6,4	62,3	6,0	63,3	7,0	61,6
Septembre	8,4	63,1	8,7	63,3	7,6	61,8
Octobre	7,6	63,3	7,6	63,3	7,4	62,8
Novembre	6,9	62,8	7,0	63,4	6,7	62,3
Décembre	12,2	62,0	12,7	61,9	11,3	62,4

Source : Enquête sur la population active

Tableau 4
Âge médian à la retraite selon le sexe et le niveau d'instruction, 1991-1995

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
Niveau d'instruction	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Total	**620**	**62,3**	**404**	**62,4**	**217**	**61,8**
0 à 8 années	125	64,6	94	64,7	31	64,4
Études secondaires partielles	122	63,0	81	63,3	41	62,0
Diplôme d'études secondaires	113	61,1	63	61,0	51	61,7
Études postsecondaires partielles	28	62,2	16	62,2	13	61,2
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	232	61,2	151	61,3	81	61,0

Source : Enquête sur la population active

Les 11 industries dont les travailleurs prennent leur retraite avant l'âge de 63 ans sont aussi – et de loin – celles où l'âge de la retraite diminue le plus rapidement (plus de deux ans). À l'opposé, les industries dont les travailleurs prennent leur retraite relativement tard enregistrent également le plus faible repli de l'âge de la retraite.

Plusieurs facteurs entrent sans doute ici en jeu. En particulier, certaines industries qui ont entrepris de réduire leurs effectifs dans les années 90 peuvent avoir adopté des programmes de retraite anticipée (voir l'annexe).

Dans l'ensemble, les hommes ont tendance à prendre leur retraite légèrement plus tard que les femmes (à 62,4 ans, contre 61,8 ans). On observe cet écart dans la plupart des groupes de niveau d'instruction, sauf chez les personnes qui ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires (tableau 4).

Les modifications apportées aux données de l'EPA empêchent de comparer les groupes de niveau d'instruction au fil des ans, mais dans les années 90, du moins, les écarts entre ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et ceux qui sont plus instruits s'avèrent beaucoup plus importants que les écarts entre les sexes. Les personnes qui, par exemple, sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires prennent leur retraite trois années plus tôt que celles qui possèdent au plus huit années de scolarité.

Les écarts entre les provinces se sont accentués

Au début de la période étudiée, les tendances provinciales en matière de retraite étaient uniformes (tableau 5). L'âge médian de la retraite le plus élevé (65,2 ans à l'Île-du-Prince-Édouard) était à peine différent de l'âge le plus bas (64,8 ans en Colombie-Britannique).

Dans les années 90, toutefois, les écarts se sont considérablement élargis. L'écart entre l'âge le plus élevé (64,2 ans en Saskatchewan) et le plus faible (60,4 ans à Terre-Neuve) s'est accentué pour atteindre 3,8 ans.

Si, partout au pays, de nombreux Canadiens optent pour la retraite anticipée, la baisse de l'âge médian varie entre seulement 0,7 an en Colombie-Britannique et 4,5 ans à Terre-Neuve. Les autres provinces de l'Atlantique (sauf l'Île-du-Prince-Édouard) et le Québec ont également enregistré une baisse relativement rapide de l'âge médian de la retraite.

Différents facteurs influent sur les tendances provinciales. En Saskatchewan, par exemple, on peut sans doute attribuer à la prédominance de l'agriculture l'âge élevé et relativement stable de la retraite. Plus à l'est, le fait que le Québec ait ramené de 65 à 60 ans l'âge minimal du droit à la retraite en 1984 – trois ans avant la prise d'une mesure semblable par le Régime de pensions du Canada – peut avoir accéléré la diminution de l'âge de la retraite dans cette province.

Tableau 5
Âge médian à la retraite selon la province

	1976-1980		1991-1995		Variation entre les périodes
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	Ans
Canada	**407**	**64,9**	**620**	**62,3**	***-2,6***
Saskatchewan	21	65,1	23	64,2	*-0,9*
Colombie-Britannique	52	64,8	76	64,1	*-0,7*
Alberta	32	64,9	50	63,0	*-1,9*
Île-du-Prince-Édouard	2	65,2	3	62,3	*-2,9*
Ontario	164	65,0	263	62,3	*-2,7*
Manitoba	20	65,0	29	62,2	*-2,8*
Québec	84	64,9	131	61,1	*-3,8*
Nouvelle-Écosse	14	65,0	21	60,7	*-4,3*
Nouveau-Brunswick	11	64,9	15	60,7	*-4,2*
Terre-Neuve	6	64,9	9	60,4	*-4,5*

Source : Enquête sur la population active

Tableau 1
Répartition des retraités selon l'âge de début de la retraite

	1976-1980		1991-1995	
	milliers	%	milliers	%
Total	**407**	**100**	**620**	**100**
50 à 54 ans	15	4	59	10
55 à 59 ans	48	12	149	24
60 à 64 ans	142	35	228	37
65 à 69 ans	154	38	139	22
70 ans et plus	48	12	45	7

Source : Enquête sur la population active

données (1976 à 1980 et 1991 à 1995). Au début, l'âge de la retraite s'établissait surtout entre 65 et 69 ans (38 % des retraités); à la fin de la période étudiée, la plus forte proportion des nouveaux retraités avaient entre 60 et 64 ans (37 %) (tableau 1).

Toutefois, la variation est encore plus évidente chez les personnes qui prennent leur retraite à un âge plus jeune ou plus avancé. La proportion des retraités de moins de 55 ans a plus que doublé, passant de 4 % à 10 %, de même que celle des retraités de 55 à 59 ans, passée de 12 % à 24 %. Par contre, ceux qui prenaient leur retraite après 65 ans étaient moins nombreux.

Il y avait toutefois des exceptions à cette tendance. Parmi les personnes ayant pris leur retraite dans les années 90, environ 1 sur 14 a attendu au moins jusqu'à l'âge de 70 ans[3].

Domaine ou catégorie d'emploi et durée d'occupation

Bien des facteurs ont une incidence sur l'âge de la retraite; le genre et la durée d'occupation du dernier emploi[4], notamment, comptent parmi les plus importants (tableau 2).

Pour l'ensemble des travailleurs, l'âge médian de la retraite est passé de 64,9 à 62,3 ans au cours de la période étudiée. Les travailleurs du secteur public (enseignement, santé et services sociaux et administration publique), déjà les plus jeunes à prendre leur retraite de 1976 à 1980, ont connu la plus forte baisse (4,8 ans) de l'âge médian de la retraite, lequel est passé de 64,6 à 59,8 ans. Au début de la période étudiée, les travailleurs du secteur privé prenaient leur retraite en moyenne six mois plus tard que ceux du secteur public; dans les années 90, cet écart a augmenté pour atteindre environ trois ans (63,1 contre 59,8 ans).

Les travailleurs autonomes, dont l'âge médian de la retraite est demeuré stable (oscillant entre 65,3 et 65,1 ans) au cours de la période étudiée, prenaient leur retraite plus tard que les travailleurs rémunérés. Ceux qui possédaient une entreprise non constituée en société et n'avaient pas d'employés prenaient leur retraite à l'âge le plus avancé. C'est en grande partie au domaine d'emploi que tient la différence d'âge de la retraite entre ces deux groupes.

La durée d'occupation d'un emploi avant la retraite semble être étroitement liée à l'âge de la retraite. Cela n'a rien d'étonnant. Les personnes qui restent chez un employeur pendant longtemps accumulent des droits à pension importants si l'employeur offre un régime de retraite. En outre,

Le mois de la retraite

Comme on pouvait s'y attendre, les gens préfèrent certains mois à d'autres pour prendre leur retraite. Deux mois ressortent : juin et décembre, le premier étant le plus populaire. Les personnes qui prennent leur retraite en été sont habituellement un peu plus jeunes que celles qui la prennent en automne ou en hiver.

Les choses n'ont guère changé au cours des deux décennies étudiées ici. Les tendances des hommes et des femmes sont semblables, quoique les femmes soient plus portées à prendre leur retraite en juin. Ce phénomène est sans doute lié au nombre d'enseignantes qui prennent leur retraite.

Répartition des retraités selon le mois de départ à la retraite, 1991-1995

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	%	Âge médian	%	Âge médian	%	Âge médian
Ensemble des mois	**100,0**	**62,3**	**100,0**	**62,4**	**100,0**	**61,8**
Janvier	7,6	62,8	7,8	62,3	7,1	63,2
Février	5,9	61,9	6,3	62,2	5,2	61,4
Mars	7,5	61,3	8,2	62,3	6,2	60,4
Avril	7,7	62,3	7,3	62,3	8,6	62,4
Mai	6,9	62,2	6,8	62,7	7,1	61,8
Juin	16,3	61,8	14,8	62,1	19,1	60,8
Juillet	6,8	61,1	6,8	61,8	6,6	60,2
Août	6,4	62,3	6,0	63,3	7,0	61,6
Septembre	8,4	63,1	8,7	63,3	7,6	61,8
Octobre	7,6	63,3	7,6	63,3	7,4	62,8
Novembre	6,9	62,8	7,0	63,4	6,7	62,3
Décembre	12,2	62,0	12,7	61,9	11,3	62,4

Source : Enquête sur la population active

Tableau 2
Âge médian à la retraite et durée de l'emploi, selon le secteur ou la catégorie de travailleur

		1976-1980		1991-1995	
Durée de l'emploi	Secteur ou catégorie	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Dans l'ensemble	**Ensemble des retraités (50 ans et plus) ***	**407**	**64,9**	**620**	**62,3**
	Travailleurs rémunérés du secteur public	100	64,6	183	59,8
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	233	65,1	342	63,1
	Travailleurs autonomes	62	65,3	89	65,1
Moins de 20 ans	**Ensemble des retraités (50 ans et plus) ***	**206**	**65,1**	**269**	**64,1**
	Travailleurs rémunérés du secteur public	48	64,9	59	62,1
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	132	65,3	169	64,6
	Travailleurs autonomes	24	65,1	39	64,6
20 ans et plus	**Ensemble des retraités (50 ans et plus) ***	**196**	**64,8**	**349**	**60,8**
	Travailleurs rémunérés du secteur public	52	62,2	124	58,6
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	101	64,9	173	61,3
	Travailleurs autonomes	37	66,1	50	65,8

Source : Enquête sur la population active
Nota : La durée de l'emploi et le secteur ou la catégorie ont trait au dernier emploi occupé avant la retraite. Voir la note nº 4.
** Puisque les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas compris dans les sous-catégories mais qu'ils le sont dans les totaux, la somme des nombres ne correspond pas aux totaux.*

les employeurs qui proposent un régime de retraite avantageux sont souvent associés à une plus longue durée d'occupation de l'emploi (les commissions scolaires, certaines grandes entreprises et les administrations publiques). Comme on pouvait s'y attendre, la retraite anticipée est plus fréquente au sein de tels organismes. On établit également une corrélation entre régime de retraite de l'employeur et revenus de retraite plus élevés (Gower, 1995).

Dans les années 90, les travailleurs qui occupent leur emploi depuis 20 ans ou plus prennent leur retraite, en moyenne, 3 ans plus tôt que ceux dont la durée d'occupation du poste est moindre (à 60,8 ans contre 64,1 ans). Chez les travailleurs autonomes, toutefois, on observe l'inverse : ceux qui occupent leur emploi depuis plus de 20 ans prennent leur retraite, en moyenne, un an plus tard (à 65,8 ans contre 64,6 ans). Ce fait, allié à la diminution plus lente de l'âge médian de la retraite chez les travailleurs autonomes, porte à croire que ces derniers en arrivent très différemment à la décision de prendre leur retraite.

Domaine d'activité et niveau d'instruction jouent un rôle

Les notions de secteur public et de secteur privé sont très vastes. Un examen plus approfondi des catégories révèle des tendances notables; par exemple, on observe l'âge de la retraite le plus jeune dans les communications, les administrations fédérale et municipale et les services publics (tableau 3).

Tableau 3
Âge médian à la retraite selon l'industrie * et évolution de l'écart au fil du temps

	1976-1980	1991-1995	Variation entre les périodes
Agriculture	65,3	65,6	*0,3*
Services aux entreprises	66,0	65,3	*-0,7*
Autres services	65,4	64,8	*-0,6*
Construction	65,3	64,8	*-0,5*
Commerce de détail	65,1	64,7	*-0,4*
Commerce de gros	65,0	63,7	*-1,3*
Finances, assurances et affaires immobilières	65,1	62,6	*-2,5*
Santé et services sociaux	64,9	62,3	*-2,6*
Autres industries primaires	64,8	62,2	*-2,6*
Industries manufacturières	64,8	61,8	*-3,0*
Transport et entreposage	64,8	61,1	*-3,7*
Enseignement	64,8	61,0	*-3,8*
Administration provinciale	64,9	60,0	*-4,9*
Administration fédérale	62,0	59,3	*-2,7*
Services publics	64,6	59,1	*-5,5*
Administration municipale	65,0	58,9	*-6,1*
Communications	63,0	57,8	*-5,2*

Source : Enquête sur la population active
** Selon le dernier emploi occupé avant la retraite.*

Tendances internationales

Un taux d'emploi à la baisse ne signifie pas pour autant un départ à la retraite plus hâtif. Par exemple, le taux pourrait très bien chuter si davantage de gens devaient occuper des emplois de façon intermittente. Quoi qu'il en soit, la majeure partie d'un groupe de 16 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) font état, depuis le milieu des années 70, d'une baisse de l'activité professionnelle des personnes de 55 à 64 ans, et ce, plus particulièrement chez les hommes. À cet égard, le Canada se classe presque à mi-chemin de l'ensemble de ces 16 pays (OCDE, 1995).

De récentes données canadiennes révèlent une continuité des mouvements observés entre 1975 et 1991 comme on l'indique ci-dessous. En 1996, les hommes canadiens de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans avaient des taux d'emploi respectifs de 66,6 % et de 41,4 %. Les taux correspondants chez les femmes étaient de 45,1 % et de 22,0 % (Enquête sur la population active).

Taux d'emploi de certains pays de l'OCDE

	1975	1991	Variation		1975	1991	Variation
	%		point de %		%		point de %
Hommes de 55 à 59 ans				**Femmes de 55 à 59 ans**			
Australie	85,8	65,6	*-20,2*	Espagne	26,0	20,7	*-5,3*
Royaume-Uni *	89,7	71,6	*-18,1*	Nouvelle-Zélande	32,3	30,0	*-2,3*
France *	81,3	64,2	*-17,1*	Allemagne *	37,2	35,2	*-2,0*
Finlande	74,2	57,4	*-16,8*	Finlande	56,7	55,8	*-0,9*
Pays-Bas	76,8	60,6	*-16,2*	Irlande	20,1	19,3	*-0,8*
Irlande	76,1	60,2	*-15,9*	France *	41,9	41,2	*-0,7*
Espagne	84,4	68,9	*-15,5*	Royaume-Uni *	51,7	51,9	*0,2*
Canada *	**83,6**	**69,5**	***-14,1***	Australie	30,6	33,7	*3,1*
Nouvelle-Zélande	66,0	53,3	*-12,7*	Pays-Bas	17,1	21,9	*4,8*
Allemagne *	82,7	70,2	*-12,5*	Portugal	36,4	41,6	*5,2*
Portugal	80,4	73,9	*-6,5*	Japon *	48,1	54,5	*6,4*
Norvège	86,6	81,2	*-5,4*	États-Unis *	45,2	53,5	*8,3*
États-Unis *	79,8	74,4	*-5,4*	**Canada ***	**34,5**	**42,9**	***8,4***
Suède	88,9	85,0	*-3,9*	Norvège	49,6	63,0	*13,4*
Japon *	89,3	91,7	*2,4*	Suède	60,1	78,4	*18,3*
Italie *	..	..	..	Italie *	..	..	..
Hommes de 60 à 64 ans				**Femmes de 60 à 64 ans**			
Pays-Bas	62,3	20,8	*-41,5*	France *	28,9	15,3	*-13,6*
France *	55,1	19,1	*-36,0*	Finlande	27,8	19,7	*-8,1*
Finlande	55,1	28,0	*-27,1*	Allemagne *	15,2	9,8	*-5,4*
Espagne	68,6	43,0	*-25,6*	Royaume-Uni *	28,6	24,1	*-4,5*
Canada *	**67,9**	**44,3**	***-23,6***	Espagne	19,5	15,1	*-4,4*
Royaume-Uni *	74,6	51,0	*-23,6*	Pays-Bas	10,4	7,5	*-2,9*
Allemagne *	55,2	31,9	*-23,3*	Nouvelle-Zélande	32,3	30,0	*-2,3*
Australie	66,1	43,4	*-22,7*	Australie	15,4	14,4	*-1,0*
Irlande	76,1	60,2	*-15,9*	**Canada ***	**23,4**	**22,5**	***-0,9***
Portugal	73,7	58,1	*-15,6*	Irlande	20,1	19,3	*-0,8*
Norvège	76,9	62,2	*-14,7*	Portugal	27,2	28,0	*0,8*
Nouvelle-Zélande	66,0	53,3	*-12,7*	Italie *	8,5	9,9	*1,4*
États-Unis *	61,6	52,0	*-9,6*	États-Unis *	31,3	33,6	*2,3*
Suède	72,3	62,9	*-9,4*	Japon *	37,6	40,2	*2,6*
Italie *	42,1	34,4	*-7,7*	Norvège	40,0	47,5	*7,5*
Japon *	76,8	70,6	*-6,2*	Suède	37,6	53,4	*15,8*

Source : Organisation de coopération et de développement économiques

Notes : Les données de la deuxième colonne pour l'Allemagne ont trait à l'année 1990; la variation est donnée pour l'intervalle 1975-1990.

Les données pour l'Irlande et la Nouvelle-Zélande touchent les personnes de 55 à 64 ans.

Les données pour la Nouvelle-Zélande remontent au plus loin à 1986; la variation est donnée pour l'intervalle1986-1991.

* *Pays membre du G-7.*

Tableau 4
Âge médian à la retraite selon le sexe et le niveau d'instruction, 1991-1995

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
Niveau d'instruction	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Total	**620**	**62,3**	**404**	**62,4**	**217**	**61,8**
0 à 8 années	125	64,6	94	64,7	31	64,4
Études secondaires partielles	122	63,0	81	63,3	41	62,0
Diplôme d'études secondaires	113	61,1	63	61,0	51	61,7
Études postsecondaires partielles	28	62,2	16	62,2	13	61,2
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	232	61,2	151	61,3	81	61,0

Source : Enquête sur la population active

Les 11 industries dont les travailleurs prennent leur retraite avant l'âge de 63 ans sont aussi – et de loin – celles où l'âge de la retraite diminue le plus rapidement (plus de deux ans). À l'opposé, les industries dont les travailleurs prennent leur retraite relativement tard enregistrent également le plus faible repli de l'âge de la retraite.

Plusieurs facteurs entrent sans doute ici en jeu. En particulier, certaines industries qui ont entrepris de réduire leurs effectifs dans les années 90 peuvent avoir adopté des programmes de retraite anticipée (voir l'annexe).

Dans l'ensemble, les hommes ont tendance à prendre leur retraite légèrement plus tard que les femmes (à 62,4 ans, contre 61,8 ans). On observe cet écart dans la plupart des groupes de niveau d'instruction, sauf chez les personnes qui ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires (tableau 4).

Les modifications apportées aux données de l'EPA empêchent de comparer les groupes de niveau d'instruction au fil des ans, mais dans les années 90, du moins, les écarts entre ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et ceux qui sont plus instruits s'avèrent beaucoup plus importants que les écarts entre les sexes. Les personnes qui, par exemple, sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires prennent leur retraite trois années plus tôt que celles qui possèdent au plus huit années de scolarité.

Les écarts entre les provinces se sont accentués

Au début de la période étudiée, les tendances provinciales en matière de retraite étaient uniformes (tableau 5). L'âge médian de la retraite le plus élevé (65,2 ans à l'Île-du-Prince-Édouard) était à peine différent de l'âge le plus bas (64,8 ans en Colombie-Britannique).

Dans les années 90, toutefois, les écarts se sont considérablement élargis. L'écart entre l'âge le plus élevé (64,2 ans en Saskatchewan) et le plus faible (60,4 ans à Terre-Neuve) s'est accentué pour atteindre 3,8 ans.

Si, partout au pays, de nombreux Canadiens optent pour la retraite anticipée, la baisse de l'âge médian varie entre seulement 0,7 an en Colombie-Britannique et 4,5 ans à Terre-Neuve. Les autres provinces de l'Atlantique (sauf l'Île-du-Prince-Édouard) et le Québec ont également enregistré une baisse relativement rapide de l'âge médian de la retraite.

Différents facteurs influent sur les tendances provinciales. En Saskatchewan, par exemple, on peut sans doute attribuer à la prédominance de l'agriculture l'âge élevé et relativement stable de la retraite. Plus à l'est, le fait que le Québec ait ramené de 65 à 60 ans l'âge minimal du droit à la retraite en 1984 – trois ans avant la prise d'une mesure semblable par le Régime de pensions du Canada – peut avoir accéléré la diminution de l'âge de la retraite dans cette province.

Tableau 5
Âge médian à la retraite selon la province

	1976-1980		1991-1995		Variation entre les périodes
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	Ans
Canada	**407**	**64,9**	**620**	**62,3**	***-2,6***
Saskatchewan	21	65,1	23	64,2	*-0,9*
Colombie-Britannique	52	64,8	76	64,1	*-0,7*
Alberta	32	64,9	50	63,0	*-1,9*
Île-du-Prince-Édouard	2	65,2	3	62,3	*-2,9*
Ontario	164	65,0	263	62,3	*-2,7*
Manitoba	20	65,0	29	62,2	*-2,8*
Québec	84	64,9	131	61,1	*-3,8*
Nouvelle-Écosse	14	65,0	21	60,7	*-4,3*
Nouveau-Brunswick	11	64,9	15	60,7	*-4,2*
Terre-Neuve	6	64,9	9	60,4	*-4,5*

Source : Enquête sur la population active

Après la Saskatchewan, l'âge de la retraite est le plus élevé en Colombie-Britannique, où il n'a guère varié depuis la fin des années 70. La raison n'en est pas évidente et se complique du fait que l'attribution de la province se fait en fonction de l'endroit où vivait le répondant au moment de l'enquête (c'est-à-dire après son départ à la retraite). L'immigration en Colombie-Britannique après la retraite, ainsi que les tendances migratoires en général, peuvent jouer un rôle (Monette, 1996).

Un tableau complexe

Le présent article relève, en matière de retraite, quelques tendances liées, entre autres[5], à la compression des effectifs, à l'emplacement géographique, au travail autonome et aux secteurs public et privé. Dans presque tous les sous-groupes étudiés, on constate une baisse de l'âge de la retraite. Pourtant, beaucoup de gens continuent de travailler jusqu'à ce qu'ils aient près de 65 ans, âge «traditionnel» de la retraite, ou davantage. Certains d'entre eux, dont beaucoup de travailleurs autonomes, le font pour diverses raisons. D'autres, notamment ceux dont le niveau d'instruction est faible, n'ont guère d'autre choix que de continuer à travailler jusqu'à ce qu'ils aient droit à la pension de vieillesse, à 65 ans.

Certains groupes de la société sont beaucoup plus portés que d'autres à prendre leur retraite plus jeunes. Les travailleurs qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires et ceux qui occupent leur emploi depuis longtemps ont tendance à prendre leur retraite plus tôt, particulièrement s'ils ont travaillé dans le secteur public.

Il est tentant, mais risqué, de prédire que l'âge de la retraite continuera de baisser. Les statistiques du milieu des années 90 ont certainement subi l'incidence des programmes d'encouragement à la retraite anticipée; il est donc fort probable que l'âge de la retraite se stabilisera ou même augmentera à l'avenir. Comme par le passé, les changements sur le plan législatif et les pratiques des entreprises joueront à cet égard un rôle clé. □

Notes

1 L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) recueille des renseignements sur les transitions dans le mode de vie et sur les sources de revenu. Toutefois, ces données ne remontent qu'à 1993; elles ne permettent donc pas de mesurer des tendances à long terme.

2 La série de données disponibles commence en 1976. Comme il faut remonter un an en arrière pour déterminer qui a pris sa retraite, les données les plus récentes dont nous disposons au moment d'écrire ces lignes concernent les personnes ayant pris leur retraite en 1995.

3 Les membres de certaines professions (par exemple, certains professeurs d'université permanents) semblent travailler jusqu'à un âge très avancé. Pour beaucoup d'entre eux, le passage du travail à la retraite se fait en plus d'une étape. En fait, parmi ceux qui ont attendu l'âge de 70 ans ou plus pour prendre leur retraite, 44 % avaient occupé un emploi à temps partiel avant la retraite, contre environ 16 % pour l'ensemble des retraités.

4 Les données concernent le dernier emploi du retraité. Au moins une partie des personnes qui occupaient leur emploi depuis moins de 20 ans peuvent avoir occupé auparavant un emploi de longue durée. Si l'on pouvait mesurer aussi les emplois antérieurs, on constaterait sans doute une augmentation de l'écart dans l'âge de la retraite entre les personnes ayant une longue durée d'emploi et les autres.

5 L'ensemble de données fait également ressortir des aspects non abordés ici; par exemple, l'incidence d'un nombre croissant de travailleurs très instruits, le départ à la retraite des conjoints qui travaillent et les caractéristiques des personnes qui occupent un emploi «transitoire» (habituellement à temps partiel ou dans le secteur des services) avant la retraite.

Documents consultés

FRENKEN, H. «Les mesures d'incitation à la retraite anticipée» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 19-29.

GOWER, D. «Le point sur la retraite anticipée chez les hommes» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 33-38.

MONETTE, M. *Les nouveaux parcours entourant la retraite au Canada : Résultats de l'enquête sociale générale*, n° 89-546-XPF au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1996.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *La transition de l'emploi à la retraite*, études de politique sociale n° 16, Paris, 1995.

Annexe
Quelques renseignements sur la retraite selon l'industrie *

	1976-1980		1991-1995	
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Ensemble des travailleurs (50 ans et plus)	**407**	**64,9**	**620**	**62,3**
Agriculture	32	65,3	24	65,6
Services aux entreprises	10	66,0	20	65,3
Autres services **	26	65,4	35	64,8
Construction	18	65,3	30	64,8
Commerce de détail	44	65,1	52	64,7
Commerce de gros	16	65,0	23	63,7
Finances, assurances et affaires immobilières	20	65,1	40	62,6
Santé et services sociaux	27	64,9	52	62,3
Autres industries primaires	9	64,8	14	62,2
Industries manufacturières	80	64,8	95	61,8
Transport et entreposage	28	64,8	34	61,1
Enseignement	29	64,8	72	61,0
Administration provinciale	11	64,9	21	60,0
Administration fédérale	18	62,0	36	59,3
Services publics	6	64,6	11	59,1
Administration municipale	12	65,0	22	58,9
Communications	8	63,0	21	57,8
Travailleurs rémunérés (50 ans et plus)	**333**	**64,9**	**526**	**61,8**
Agriculture	4	65,9	4	65,2
Services aux entreprises	8	66,0	14	65,0
Autres services **	17	65,6	22	64,9
Construction	12	65,3	21	64,8
Commerce de détail	33	65,1	37	64,3
Commerce de gros	13	65,1	17	64,2
Finances, assurances et affaires immobilières	19	65,0	34	62,8
Santé et services sociaux	25	64,9	49	62,3
Industries manufacturières	77	64,8	91	61,6
Autres industries primaires	7	64,8	11	61,3
Enseignement	29	64,8	71	60,9
Transport et entreposage	25	64,7	31	60,8
Administration provinciale	11	64,9	21	60,0
Administration fédérale	18	62,0	36	59,3
Services publics	6	64,6	11	59,1
Administration municipale	12	65,0	22	58,9
Communications	8	63,0	21	57,8
Travailleurs autonomes	**62**	**65,3**	**89**	**65,1**
Agriculture	21	65,4	18	65,9
Commerce de détail	10	65,2	15	65,4
Autres industries primaires	1	66,1	3	65,0
Construction	6	65,3	9	64,9
Autres services **	9	65,4	13	64,8

Source : Enquête sur la population active
Nota : Ces catégories rendent compte du dernier emploi occupé avant la retraite. Elles peuvent ou non témoigner de l'ensemble des antécédents professionnels d'une personne.

* *Certaines industries ont été exclues en raison d'un trop faible échantillonnage duquel on ne pouvait tirer d'estimations fiables; par conséquent, la somme des données pour les diverses industries ne correspond pas au total de l'ensemble des travailleurs. Dans le même ordre d'idée, les données relatives aux industries mentionnées sous la catégorie des travailleurs autonomes ne comprennent pas les travailleurs familiaux non rémunérés.*

** *Comprend les services d'hébergement et de restauration, les services personnels et domestiques et les autres services.*

Revenu familial après séparation

Diane Galarneau et Jim Sturrock

La situation économique des ex-conjoints étonne souvent compte tenu de l'asymétrie qui existe alors entre homme et femme. Plusieurs études concluent à une nette détérioration du bien-être économique des femmes dès l'année suivant la rupture, alors que la situation des hommes s'améliore de façon immédiate (Duncan et Hoffman, 1985; Weitzman, 1985; Steward et Steel, 1990; Finnie, 1993; Peterson, 1996).

Le présent article est tiré d'une récente étude longitudinale portant sur le revenu des personnes séparées au Canada (Statistique Canada, 1997a). L'étude repose sur la nouvelle version de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) de Statistique Canada, laquelle couvre la quasi-totalité de la population canadienne (voir *Source des données*). L'étude a permis de soustraire la pension alimentaire du revenu des payeurs, puisque celle-ci est déclarée de façon distincte à Revenu Canada depuis 1986. Une telle étude a sans doute trouvé écho dans les discussions entourant la fixation des pensions alimentaires destinées à assurer le soutien des enfants. De nouvelles règles à cet égard sont d'ailleurs entrées en vigueur le 1er mai 1997 et visent à «assurer aux enfants dont les parents se divorcent ou se séparent l'appui financier qu'ils méritent» (ministère des Finances, 1996).

L'étude porte sur les personnes mariées[1] qui se sont séparées[2] entre 1987 et 1993 et qui avaient des enfants avant la rupture. On trace dans un premier temps l'évolution de la situation familiale de ces personnes après la séparation puis on examine les changements de revenu après impôt qui surviennent alors. Une attention particulière est en outre accordée à la situation relative des payeurs et bénéficiaires de pensions alimentaires. Un parallèle est aussi établi entre les sources de revenu des personnes séparées, avant et après la séparation. L'article reprend ici les principaux résultats de cette étude ainsi que certains des tableaux qui l'accompagnaient.

Diane Galarneau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Jim Sturrock est quant à lui au service de la Section de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice. On peut communiquer avec eux aux numéros respectifs suivants : (613) 951-4626 et (613) 957-3723.

Source des données

La présente étude repose sur la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) de la Division des données régionales et administratives (DDRA) (Pour plus de détails concernant la BDAL, voir Statistique Canada, 1997c.) Au moment de la rédaction de l'étude, la BDAL couvrait une période de 12 années allant de 1982 à 1993. Elle a été établie d'après le Fichier T1 des familles élaboré par la DDRA, lequel a été tiré des déclarations de revenus des particuliers soumises à Revenu Canada. La BDAL représente un échantillon aléatoire composé de 10 % de l'ensemble des déclarants fiscaux et de leurs personnes à charge possédant un numéro d'assurance sociale (NAS). Il s'agit d'une nouvelle version de la BDAL qui anciennement ne couvrait que 1 % des déclarants fiscaux et des personnes possédant un NAS. La banque est dite longitudinale, car une fois qu'une personne est sélectionnée pour en faire partie, elle y demeure année après année. Il peut arriver que des personnes sélectionnées soient manquantes certaines années parce qu'elles n'ont pas fait de déclaration de revenus ou parce qu'elles l'ont fait en retard. En 1993, la BDAL non pondérée comportait des renseignements touchant 2 083 590 personnes et, lorsque pondérée, elle couvrait plus de 96 % de la population canadienne (selon les estimations postcensitaires).

Bien que la BDAL comporte peu de variables sociodémographiques ou de variables relatives au marché du travail, elle contient cependant d'excellentes variables sur le revenu.

Appariement des couples dans la BDAL

Même si le fichier T1 des familles et la BDAL comportent des informations sur les familles, ils reposent avant tout sur des individus. Les familles du fichier T1 sont reconstituées à l'issue d'une série d'opérations; les conjoints et enfants sont identifiés à l'aide de variables telles que le nom, le NAS, l'âge, le sexe, l'adresse postale, l'état matrimonial et certains crédits d'impôt. Selon qu'il s'agit d'un couple marié ou en union libre, on utilisera des variables différentes pour l'appariement des conjoints.

Ainsi, les couples mariés sont appariés principalement par leur NAS, les individus mariés devant rapporter le NAS de leur conjoint sur leur formulaire d'impôt. Un certain nombre de personnes vivant en union libre auront pu être incluses parmi les gens mariés s'ils déclaraient le NAS de leur conjoint. Par ailleurs, avant 1992, il existait peu de méthodes pour apparier les couples en union libre puisqu'ils n'étaient alors pas reconnus comme couples par Revenu Canada. On les jumelait donc par leur adresse postale ainsi que par des variables telles que l'âge des conjoints de fait et leur nom de famille pour éviter d'apparier un fils avec sa mère ou un frère avec sa soeur.

Ensemble des personnes séparées

Évolution de la composition des familles

La composition des familles est examinée l'année avant la séparation (T_{-1}) et

les années subséquentes ($T_{+1, +2, ..., +5}$). L'année même de la séparation (T_0) n'est pas vraiment considérée en raison des nombreux ajustements familiaux qui se produisent alors[3]. Les personnes séparées sont divisées en trois types de familles selon qu'elles sont de nouveau en couple, à la tête de familles monoparentales ou seules[4]. Par définition, toutes les personnes constituant l'échantillon des personnes séparées étaient mariées au cours de l'année précédant la séparation (T_{-1}) et toutes avaient déclaré des enfants à charge (tableau 1).

L'année suivant la séparation (T_{+1}), la plupart des hommes (52 %) sont des personnes seules, tandis que les femmes sont majoritairement à la tête de familles monoparentales (68 %). Les femmes se retrouvent en grande majorité avec des enfants de moins de 18 ans (89 %), tandis que c'est le cas de relativement peu d'hommes (36 %)[5]. Par la suite, la proportion de femmes avec enfants diminue (jusqu'à 76 % en T_{+5}), alors que la proportion d'hommes dans cette même situation s'accroît (jusqu'à 42 %).

Une part importante d'hommes et de femmes se remettent en couple au cours des années suivant la séparation. S'il est vrai que les hommes le font plus rapidement, l'écart entre les sexes n'est pas considérable; une année après la séparation, c'est le cas de 30 % des hommes et de 26 % des femmes. L'écart grandit cependant avec le temps puisque cinq années après la séparation, 54 % des hommes formaient de nouveau un couple contre 45 % des femmes.

Par ailleurs, cinq années après la séparation, une grande partie des hommes (35 %) étaient toujours des personnes seules, tandis qu'une grande proportion des femmes (46 %) étaient principalement à la tête de familles monoparentales.

Revenu familial après séparation

Le revenu après la séparation représente le revenu après impôt[6] en dollars constants de 1993. Ce revenu a été ajusté pour tenir compte du nombre de membres de la famille afin que le revenu familial soit comparable quel que soit le type de famille (voir «Revenu familial ajusté» dans l'annexe I – Méthode). Dans le cas des payeurs de pensions alimentaires, le montant de la pension versée a été

Tableau 1
Évolution de la composition familiale de l'ensemble des personnes séparées, 1987 à 1993

	T_{-1}	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
				milliers			
Hommes							
Taille de l'échantillon	381	381	306	251	198	148	99
				%			
Ensemble des hommes séparés	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Couple	100 *	10	30	39	45	50	54
Personne monoparentale	... *	29	18	16	14	13	11
Personne seule	... *	61	52	46	41	37	35
Proportion d'hommes ayant déclaré avoir des enfants à charge de moins de 18 ans	100	32	36	39	40	42	42
				milliers			
Femmes							
Taille de l'échantillon	448	448	374	310	244	184	123
				%			
Ensemble des femmes séparées	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Couple	100 *	10	26	33	38	42	45
Personne monoparentale	... *	83	68	61	55	50	46
Personne seule	... *	8	5	6	7	8	9
Proportion de femmes ayant déclaré avoir des enfants à charge de moins de 18 ans	100	89	89	86	82	79	76

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993
* *Par définition, l'année précédant la séparation (T_{-1}), l'échantillon ne comprend que les personnes en couple, soit 100 % de l'échantillon.*

retranché du revenu total puisque les payeurs ne jouissent pas de ce montant; pour les bénéficiaires, aucun ajustement n'a été fait à cet égard parce que la pension fait déjà partie du revenu total[7]. Les changements dans le revenu familial ajusté (RFA) sont mesurés jusqu'à cinq années après la rupture (T_{+5}). La comparaison se fait toujours par rapport à la situation qui prévalait avant la séparation (en T_{-1}), de sorte qu'il est possible de savoir si les ex-conjoints retrouvent éventuellement leur niveau de revenu et, sinon, dans quelle mesure ils s'en trouvent éloignés. Tous les résultats dont il est ici fait mention correspondent aux mesures médianes.

L'année même de la séparation (T_0), les femmes font face à une perte médiane de RFA de l'ordre de 38 % (7 100 $). Ce nombre doit cependant être utilisé avec précaution en raison de certains ajustements qui se produisent l'année même de la séparation[8]. C'est pourquoi l'analyse portera avant tout sur les résultats observés après l'année de la séparation.

Après la séparation, les femmes subissent des pertes de RFA de l'ordre de 23 % (environ 3 900 $)[9] entre T_{-1} et T_{+1} (tableau 2). Elles récupèrent cependant une portion importante de leurs pertes au cours des années suivantes, mais en T_{+5} elles sont encore à 5 % (1 000 $) de leur RFA d'avant la séparation. Ces pertes sont attribuables à deux facteurs : premièrement, les femmes ont de façon générale un revenu personnel plus faible que les hommes, nombre d'entre elles perdent donc un apport important de revenu après la séparation. Deuxièmement, la majorité des femmes ont la garde des enfants après la séparation, ces derniers sont pris en compte lors de l'ajustement du revenu familial pour le nombre de membres de la famille.

Si, dans l'ensemble, les femmes qui se remettent en ménage semblent moins touchées financièrement par la séparation, la situation des femmes à la tête de familles monoparentales et

Tableau 2
Changements médians * du revenu familial ajusté de l'ensemble des personnes séparées, 1987 à 1993

	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
			%			
Hommes						
Ensemble des hommes séparés	**11**	**10**	**10**	**12**	**12**	**15**
Couple	24	11	12	14	15	18
Personne monoparentale	--	1	1	3	3	5
Personne seule	16	14	14	13	13	16
Femmes						
Ensemble des femmes séparées	**-38**	**-23**	**-18**	**-13**	**-10**	**-5**
Couple	4	8	9	11	13	14
Personne monoparentale	-41	-31	-29	-26	-24	-21
Personne seule	-33	-32	-29	-25	-22	-19
			dollars de 1993			
Hommes						
Ensemble des hommes séparés	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**2 200**	**2 400**	**2 800**
Couple	4 500	2 100	2 300	2 700	2 900	3 200
Personne monoparentale	--	100	100	500	500	800
Personne seule	3 000	2 800	2 600	2 500	2 600	2 900
Femmes						
Ensemble des femmes séparées	**-7 100**	**-3 900**	**-3 000**	**-2 300**	**-1 600**	**-1 000**
Couple	700	1 300	1 500	1 900	2 300	2 600
Personne monoparentale	-7 700	-5 700	-5 400	-4 800	-4 300	-3 700
Personne seule	-7 300	-6 800	-6 100	-5 100	-4 700	-3 600

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

* *La médiane des changements en pourcentage ne correspond pas nécessairement à la médiane des changements en dollars puisque les médianes ont été calculées séparément.*

celle des femmes seules tranchent considérablement avec ce premier groupe. Non seulement connaissent-elles des pertes importantes de revenu après la séparation, mais elles ne récupèrent qu'une faible portion de ces pertes, et ce, lentement. Par conséquent, cinq années après la séparation, les mères seules font encore face à un manque à gagner de 21 % (3 700 $) par rapport à leur revenu d'avant séparation, tandis que les femmes seules ont encore 19 % (3 600 $) à récupérer. Notons que cinq années après la séparation, ces deux groupes représentaient ensemble plus de 55 % des femmes séparées. Par ailleurs, la balance des femmes, soit celles qui se remettent en couple, réalisent des gains après la séparation, de l'ordre de 8 % en T_{+1} et de 14 % en T_{+5}.

Pour leur part, les hommes enregistrent des gains immédiats de RFA après la séparation (T_{+1})[10], lesquels sont de l'ordre de 10 % (2 000 $). Ces gains s'accroissent jusqu'à 15 % (2 800 $) par la suite ($T_{+5}$). Les gains sont plus ou moins importants selon la situation familiale. Les hommes seuls connaissent les hausses de RFA les plus importantes, tandis que les hommes à la tête de familles monoparentales font état des hausses les plus faibles. Avec le temps cependant, les hommes en couple dépassent légèrement les hommes seuls. Ces gains de RFA surviennent parce que les hommes ayant un revenu plus élevé que les femmes contribuent davantage au revenu de la famille et qu'ils vivent avec des enfants dans une moins grande mesure que les femmes après une séparation.

Une étude récente, basée sur une version antérieure de la BDAL et portant sur la période 1982 à 1986, concluait à une hausse de 11 % du revenu ajusté des hommes l'année suivant la séparation et à des hausses de 14 % et de 8 %[11], respectivement deux et trois années après la séparation. Quant aux femmes, leurs pertes s'établissaient à 33 %, 29 % et 30 %, respectivement une, deux et trois années après la séparation (Finnie, 1993).

Tous ces chiffres ne montrent cependant qu'une partie du phénomène des séparations. La prise en compte du partage du patrimoine familial (maisons, meubles, autos, régimes de pensions, etc.) pourrait donner des résultats différents étant donné les sommes considérables qui sont alors échangées entre les ex-conjoints mais qui n'apparaissent pas dans la BDAL. Par exemple, lorsqu'il y a régime de pensions, la valeur actualisée des fonds accumulés au titre de ce régime,

Tableau 3
Revenu familial médian non ajusté et ajusté de l'ensemble des personnes séparées, certaines années

	T_{-1}	T_0	T_{+1}	T_{+5}
		Revenu non ajusté (dollars de 1993)		
Hommes				
Ensemble des hommes séparés	**38 500**	**26 700**	**28 500**	**33 200**
Couple	38 500	43 900	41 600	43 200
Personne monoparentale	...	29 800	30 400	29 500
Personne seule	...	23 100	22 800	22 400
Femmes				
Ensemble des femmes séparées	**36 400**	**18 000**	**23 300**	**28 100**
Couple	36 400	35 900	38 300	40 700
Personne monoparentale	...	17 100	20 600	22 100
Personne seule	...	14 300	13 900	15 300
		Revenu ajusté (dollars de 1993)		
Hommes				
Ensemble des hommes séparés	**19 300**	**21 900**	**21 900**	**22 600**
Couple	19 300	24 600	22 100	23 700
Personne monoparentale	...	19 400	19 700	19 100
Personne seule	...	23 300	22 800	22 400
Femmes				
Ensemble des femmes séparées	**18 200 ***	**10 900**	**13 700 ***	**16 500**
Couple	18 200	18 300	19 100	20 800
Personne monoparentale	...	10 000	12 100	13 000
Personne seule	...	14 600	14 000	15 300

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

* *La différence entre les revenus médians du présent tableau peut ne pas correspondre aux changements médians présentés dans les autres tableaux, les médianes étant calculées séparément.*

au moment de la séparation, doit souvent être divisée entre les ex-conjoints. Sinon, la pension versée sera proportionnellement réduite au moment de la retraite, à moins que d'autres arrangements prévalent. Pour la plupart des familles, les régimes de pensions représentent les premiers ou deuxièmes avoirs en importance. Dans certains couples où seul l'homme bénéficiait d'un tel régime, le partage du fonds de retraite pourra représenter une somme importante. C'est pourquoi certains opteront pour d'autres arrangements, comme laisser une portion plus importante de la maison ou d'autres biens du patrimoine familial à l'ex-épouse afin de conserver leur pleine pension au moment de la retraite. Il n'existe présentement pas de données sur ces types d'arrangements ou sur l'ensemble du patrimoine familial[12] et il n'est guère possible de déterminer dans quelle mesure ces variables sont susceptibles de modifier les résultats présentés ici.

La garde partagée est un autre phénomène dont les données de l'impôt ne permettent pas de tenir compte. Certaines statistiques portant sur les divorces démontrent que la garde partagée survient dans 15 % à 20 % des divorces (Statistique Canada, 1997b). Ces chiffres peuvent cependant varier dans le temps puisque des changements à cet égard sont fréquents. On ne sait pas, cependant, quels sont les coûts qu'entraîne la garde partagée, ni même par qui la déduction pour enfants à charge est réclamée.

La sous-section suivante montre le niveau de revenu des hommes et des femmes avant et après l'ajustement pour tenir compte du nombre de membres de la famille. Il y est démontré que l'effet de cet ajustement est beaucoup plus important pour les femmes.

Ajustement du revenu familial

Le revenu familial des personnes séparées a été manipulé afin de tenir compte de plusieurs facteurs, dont le nombre de personnes qui dépendent de ce revenu, et ce, afin de tenir compte des économies d'échelle réalisées lorsque plusieurs personnes vivent sous un même toit (tableau 3). Cet ajustement a été fait selon une échelle d'équivalence provenant des mesures de faible revenu. Pour le rendre comparable au revenu d'une personne seule, le revenu familial d'une personne en couple est donc divisé par 1,4, celui d'un couple avec un enfant, par 1,7, et ainsi de suite (voir «Revenu familial ajusté» dans l'annexe I – Méthode).

Tableau 4
Évolution de la composition familiale des hommes payeurs et des femmes bénéficiaires * de pensions alimentaires, 1987 à 1993

	T_{-1}	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
Hommes payeurs							
Taille de l'échantillon	12 300 **	120 500	134 800	109 100	82 700	59 600	38 300
				%			
Ensemble des hommes payeurs	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Couple	100	12	22	31	39	44	49
Personne monoparentale	...	17	10	9	8	7	5
Personne seule	...	71	68	60	54	48	46
Femmes							
Taille de l'échantillon	12 500 **	119 400	130 300	106 200	79 700	56 600	35 600
				%			
Ensemble des femmes bénéficiaires	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Couple	100	8	16	22	27	32	35
Personne monoparentale	...	88	82	76	71	66	62
Personne seule	...	4	2	2	2	3	3

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

* *Les hommes bénéficiaires et les femmes payeuses de pensions alimentaires ont été exclus en raison de leur petit nombre (moins de 2 % chacun). À des niveaux même faiblement désagrégés, les chiffres ne sont pas significatifs.*

** *En T_{-1}, un nombre relativement petit de personnes payaient ou recevaient une pension alimentaire relative à une relation antérieure.*

Tableau 5
Changements médians * et niveau médian du revenu familial ajusté des hommes payeurs et des femmes bénéficiaires ** de pensions alimentaires, 1987 à 1993

	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
			%			
Hommes payeurs						
Ensemble des hommes payeurs	**21**	**20**	**20**	**22**	**24**	**30**
Couple	32	25	26	27	30	35
Personne monoparentale	6	7	7	8	9	9
Personne seule	25	22	21	21	23	26
Femmes bénéficiaires						
Ensemble des femmes bénéficiaires	**-41**	**-29**	**-26**	**-22**	**-19**	**-14**
Couple	1	9	10	10	11	14
Personne monoparentale	-43	-33	-32	-29	-28	-24
Personne seule	-27	-40	-41	-32	-29	-21
			dollars de 1993			
Hommes payeurs						
Ensemble des hommes payeurs	**4 500**	**4 200**	**4 300**	**4 500**	**5 000**	**5 900**
Couple	6 500	5 200	5 500	5 700	6 200	7 100
Personne monoparentale	1 200	1 400	1 300	1 700	1 800	1 700
Personne seule	5 200	4 400	4 300	4 200	4 600	5 300
Femmes bénéficiaires						
Ensemble des femmes bénéficiaires	**-8 700**	**-6 100**	**-5 400**	**-4 500**	**-3 900**	**-3 000**
Couple	100	1 900	2 200	2 100	2 100	2 900
Personne monoparentale	-9 300	-7 000	-6 700	-6 100	-5 900	-5 100
Personne seule	- 6 800	-9 500	-9 500	-8 000	-6 100	-5 900

	T_{-1}	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
			Revenu familial ajusté médian (dollars de 1993)				
Hommes payeurs							
Ensemble des hommes payeurs	**21 700**	**26 300**	**25 500**	**25 800**	**26 100**	**26 400**	**26 900**
Couple	21 700	28 500	27 100	27 800	28 200	28 700	28 400
Personne monoparentale	...	22 400	22 900	22 400	22 100	22 200	21 800
Personne seule	...	27 100	25 600	25 600	25 500	25 300	26 000
Femmes bénéficiaires							
Ensemble des femmes bénéficiaires	**20 100**	**12 000**	**14 700**	**15 800**	**16 600**	**17 000**	**17 800**
Couple	20 100	20 600	22 700	23 200	22 900	23 000	22 800
Personne monoparentale	...	11 300	13 600	14 200	14 700	15 100	15 600
Personne seule	...	17 000	15 100	15 800	18 300	18 900	21 500

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993
* *La médiane des changements en pourcentage ne correspond pas nécessairement à la médiane des changements en dollars puisque les médianes ont été calculées séparément.*
** *Les hommes bénéficiaires et les femmes payeuses de pensions alimentaires ont été exclus en raison de leur petit nombre (moins de 2 % chacun). À des niveaux même faiblement désagrégés, les chiffres ne sont pas significatifs.*

Cette manipulation touche davantage les femmes que les hommes après la séparation parce que les femmes ont plus souvent la garde des enfants. Ainsi, en T_{+1}, le revenu familial de l'ensemble des femmes passe de 23 300 $[13] à 13 700 $ lorsqu'il est ajusté, tandis que chez les hommes il passe de 28 500 $ à 21 900 $.

Payeurs et bénéficiaires de pensions alimentaires

Au cours de l'année suivant la séparation, 35 % des femmes séparées de notre échantillon recevaient une pension alimentaire[14], tandis que 44 % des hommes payaient une telle pension. Ces proportions peuvent sembler faibles, puisque toutes les femmes et tous les hommes de l'échantillon avaient des enfants avant leur séparation. Mais il faut ajouter qu'une partie des hommes qui ne payaient pas de pensions alimentaires avaient la garde de leurs enfants puisque sur l'ensemble des hommes séparés, 28 % (en T_{-1}) déclaraient des enfants à charge et se retrouvaient parmi les non-payeurs; pour une partie d'entre eux, les en-

Tableau 6
Changements médians * du revenu familial ajusté des hommes payeurs ** selon divers scénarios, 1987 à 1993

	T_0	T_{+1}	T_{+2}	T_{+3}	T_{+4}	T_{+5}
			%			
Ensemble des hommes payeurs						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	21	20	20	22	24	30
Si seul l'impôt est soustrait	37	43	41	42	43	47
Couple						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	32	25	26	27	30	35
Si seul l'impôt est soustrait	42	41	41	42	44	48
Personne monoparentale						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	6	7	7	8	9	9
Si seul l'impôt est soustrait	16	22	22	22	23	25
Personne seule						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	25	22	21	21	23	26
Si seul l'impôt est soustrait	43	47	46	45	46	50
			dollars de 1993			
Ensemble des hommes payeurs						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	4 500	4 200	4 300	4 500	5 000	5 900
Si seul l'impôt est soustrait	7 600	8 500	8 500	8 600	8 800	9 600
Couple						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	6 500	5 200	5 500	5 700	6 200	7 100
Si seul l'impôt est soustrait	8 900	8 600	8 600	8 900	9 200	9 900
Personne monoparentale						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	1 200	1 400	1 300	1 700	1 800	1 700
Si seul l'impôt est soustrait	3 400	4 500	4 300	4 700	4 600	4 500
Personne seule						
Si la pension et l'impôt sont soustraits	5 200	4 400	4 300	4 200	4 600	5 300
Si seul l'impôt est soustrait	8 900	9 300	9 300	9 100	9 200	10 100

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1986 à 1993

* *La médiane des changements en pourcentage ne correspond pas nécessairement à la médiane des changements en dollars puisque les médianes ont été calculées séparément.*

** *Les hommes bénéficiaires et les femmes payeuses de pensions alimentaires ont été exclus en raison de leur petit nombre (moins de 2 % chacun). À des niveaux même faiblement désagrégés, les chiffres ne sont pas significatifs.*

fants déclarés seront cependant ceux de leur nouveau conjoint. Il existe également d'autres types d'arrangements, tels que la garde partagée, qui ne sont pas identifiables par la BDAL. Par ailleurs, pour être reconnue par Revenu Canada, une pension alimentaire doit représenter un montant uniforme et doit être versée de façon périodique. Les couples qui ont opté pour des arrangements forfaitaires ou encore pour le paiement sporadique de la pension alimentaire sont donc absents de la BDAL. Quoi qu'il en soit, l'estimation de la proportion d'hommes qui devraient payer mais qui ne paient pas est difficile à déterminer en raison de l'absence de données nationales sur le sujet.

La proportion de bénéficiaires diminue par la suite jusqu'à 29 % (T_{+5}), et celle des payeurs diminue jusqu'à 39 %. Ces baisses reflètent le fait qu'avec le temps, les liens financiers entre les enfants et les parents n'ayant pas la garde se font plus rares, soit parce que le besoin diminue ou en raison de changements dans la situation familiale de l'un ou des deux ex-conjoints (Furstenberg et Cherlin 1991).

On constate une certaine similitude de comportement face à la formation d'une nouvelle union entre les bénéficiaires et les payeurs de pensions alimentaires. Ainsi, lorsqu'elles sont bénéficiaires, les femmes se remettent en ménage beaucoup moins vite que les non-bénéficiaires. De la même façon, les hommes payant une pension alimentaire attendent plus longtemps que les non-payeurs avant de se remettre en ménage. En conséquence, les hommes payeurs se retrouvent seuls dans une plus grande proportion que l'ensemble des

hommes séparés (respectivement 46 % et 35 % en T_{+5}). Parallèlement, les femmes bénéficiaires sont à la tête de familles monoparentales dans une plus grande mesure que l'ensemble des femmes séparées (respectivement 62 % et 46 % en T_{+5}) (tableaux 1 et 4).

Revenu familial après séparation

L'examen des RFA des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires montre que lorsque l'analyse est restreinte à ces deux groupes, le fossé entre hommes et femmes se creuse davantage. Une année après la séparation, les bénéficiaires subissent des pertes plus marquées (-29 % ou -6 100 $) que l'ensemble des femmes séparées (-23 % ou -3 900 $). Les payeurs jouissent quant à eux d'une croissance de leur RFA (20 % ou 4 200 $) qui équivaut au double de celle de l'ensemble des hommes séparés (10 % ou 2 000 $) (tableaux 2 et 5). Au cours des années subséquentes, si on les compare à l'ensemble des femmes séparées, les bénéficiaires récupèrent une plus faible portion de leur perte, et ce, plus lentement, alors que les payeurs se comparent avantageusement à l'ensemble des hommes séparés, bénéficiant de hausses plus élevées de leur RFA.

Les bénéficiaires s'en tirent donc relativement moins bien que l'ensemble des femmes séparées, et ce, malgré le fait qu'elles reçoivent une pension alimentaire. Ce groupe est en grande partie formé de personnes monoparentales (82 % contre 61 % des non-bénéficiaires en T_{+1}), lesquelles le demeurent longtemps (en T_{+5}, 62 % des bénéficiaires l'étaient toujours contre 40 % des non-bénéficiaires). La plupart d'entre elles ont des enfants de moins de 18 ans à leur charge, et ce, pour au moins cinq années. En T_{+1}, c'était le cas de 96 % d'entre elles comparativement à 85 % des non-bénéficiaires. En T_{+5}, les proportions équivalentes s'établissaient respectivement à 92 % et 70 %.

Dans l'ensemble, les payeurs de pension jouissent d'une croissance de revenu plus importante que l'ensemble des hommes séparés. Un examen plus approfondi révèle que les payeurs ont un revenu familial médian (non ajusté pour tenir compte de la taille de la famille) plus élevé que les non-payeurs, même après soustraction de la pension alimentaire (en T_{+1}, les payeurs avaient un revenu médian de 29 300 $ eontre 27 700 $ pour les non-payeurs). Ils conservent en outre une légère avance tout au long de la période d'observation, leur revenu familial médian respectif atteignant 34 800 $ et 32 200 $ en T_{+5}. Ces chiffres indiquent que les hommes à revenu élevé sont plus susceptibles de recevoir des ordonnances de pensions alimentaires. Par la suite, s'ils s'en sortent mieux, c'est qu'ils restent sans enfants dans une plus grande mesure (en T_{+1}, 81 % des payeurs n'avaient pas d'enfants à leur charge contre 50 % des non-payeurs; en T_{+5}, ces proportions étaient respectivement de 72 % et 50 %). Par ailleurs, les non-payeurs sont relativement plus nombreux à être à la tête de familles monoparen-tales (c'était le eas de 23 % d'entre eux en T_{+1} et de 14 % en T_{+5} contre 10 % et 5 % pour les payeurs).

Parmi les bénéficiaires de pensions alimentaires, on note d'importants écarts de revenu selon le type de famille. En fait, seules les femmes qui se retrouvent un conjoint échappent aux pertes importantes de RFA. Ces dernières enregistrent en fait des gains sur toute la période, ceux-ci atteignant 14 % en T_{+5}. Les femmes à la tête de familles monoparentales et les femmes seules subissent en contrepartie des pertes considérables, et même après cinq années, elles ont encore plus de 20 % de RFA à récupérer. Par ailleurs, la situation des payeurs varie moins que celle des femmes; seuls les hommes à la tête de familles monoparentales se démarquent avec des hausses plus faibles de RFA.

L'importance de la définition du revenu

La pension alimentaire étant déclarée de façon distincte à Revenu Canada depuis 1986, cette dernière a pu être retranchée du revenu du payeur. On examine ici dans quelle mesure les changements de RFA des payeurs de pensions alimentaires auraient différé si la pension alimentaire n'avait pas été retranchée (pour une mesure de l'importance des pensions alimentaires pour les bénéficiaires, voir Galarneau, 1992).

De façon générale, soustraire du revenu la pension alimentaire a un effet considérable sur le RFA des payeurs. Sans cette soustraction, on aurait assisté à une croissance de 43 % du RFA des payeurs en T_{+1} au lieu de 20 % (tableau 6). L'écart est plus ou moins important selon la situation familiale; les hommes seuls ont les écarts les plus élevés.

Conclusion

Après une séparation, les hommes se remettent en couple plus rapidement que les femmes, mais l'écart est peu important (une année plus tard 30 % des hommes sont en couple contre 26 % des femmes). En outre, 52 % des hommes sont seuls tandis que les femmes sont pour la plupart monoparentales (68 %). Cinq années après la rupture, cette distinction entre les sexes persiste, même si elle est amoindrie en raison de la forte proportion de personnes qui se remettent en couple.

Une année après la séparation, les femmes se retrouvent plus souvent avec la garde des enfants, de sorte que 89 % d'entre elles déclaraient alors des enfants à charge de moins de 18 ans comparativement à 36 % des hommes. Cinq années après la séparation, cette proportion diminue pour les femmes jusqu'à 76 %, tandis qu'elle s'accroît pour les hommes pour atteindre 42 %.

Les femmes subissent d'importantes baisses de revenu familial ajusté (lequel tient compte du nombre de membres de la famille) après une séparation (-23 % ou -3 900 $ une année plus tard), tandis que les hommes enregistrent des gains de 10 % (2 000 $). Cinq années après la séparation, les femmes ont récupéré une partie importante de leurs pertes mais elles ont toujours un revenu familial ajusté de 5 % (1 000 $) inférieur à celui d'avant leur séparation. Les hommes conservent une avance sur leur situation initiale et accroissent même leurs gains jusqu'à 15 % (2 800 $) cinq années après la rupture. Contrairement à la plupart des hommes, les femmes subissent donc une baisse de revenu familial ajusté après la séparation, à la fois parce que leur revenu personnel est généralement plus faible et qu'elles se retrouvent plus souvent avec la garde des enfants.

Ces calculs ne tiennent pas compte de tous les facteurs qui entrent en jeu lors d'une séparation tels que les coûts de relocalisation, le partage du patrimoine familial ni du phénomène de la garde partagée. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces considérations pourraient influer sur les résultats, puisqu'il n'existe actuellement pas de données sur l'ensemble de ces facteurs.

Ces changements de revenu familial varient selon le type de famille. Les femmes seules et celles qui sont à la tête de familles monoparentales subissent des pertes considérables. Une année après la séparation, elles enregistrent respectivement une diminution de 32 % (-6 800 $) et de 31 % (-5,700 $) de leur revenu familial ajusté. Les femmes en couple enregistrent des hausses de revenu familial ajusté de l'ordre de 8 % (1 300 $). Quant aux hommes, lorsqu'ils sont seuls, ils connaissent les hausses de revenu familial ajusté les plus élevées, tandis que les pères seuls font état des hausses les plus faibles.

La proportion de femmes bénéficiaires de pensions alimentaires s'établit à 35 % l'année suivant la séparation alors que celle des hommes payeurs est de 44 %. Les bénéficiaires subissent des baisses de revenu ajusté plus importantes que l'ensemble des femmes séparées (-29 % ou -6 100 $ une année après la rupture), tandis que les payeurs font état de gains deux fois plus importants que l'ensemble des hommes séparés (20 % ou 4 200 $).

Le fait de soustraire la pension alimentaire du revenu des payeurs a un effet considérable puisque leurs gains de revenu familial ajusté s'en trouvent grandement réduits. Sans soustraire la pension alimentaire, les payeurs auraient obtenu des gains de revenu familial ajusté de 43 % (8 500 $) une année après la séparation, comparativement à des gains de 20 % (4 200 $) après soustraction; cinq années après la séparation, les gains, qui auraient été de 47 % (9 600 $), sont réduits à 30 % (5 900 $). Ces chiffres démontrent l'importance de la définition du revenu.

Remerciements

Les auteurs désirent exprimer leur reconnaissance aux personnes suivantes pour leur étroite participation à ce projet : Jae Chung, Gaétan Garneau, André St-Louis et l'équipe de la BDAL.

□

Notes

1 Le terme «marié» est utilisé ici pour simplifier la rédaction. En fait, un certain nombre de personnes vivant en union libre sont comprises parmi les gens de cette catégorie (voir «Appariement des couples dans la BDAL» dans *Source des données*).

2 La BDAL ne permet pas de distinguer les divorces des séparations. C'est ainsi que le terme «séparation» englobe à la fois les séparations et les divorces et que l'expression «personnes séparées» comprend également les divorcés.

3 Des personnes quittent le foyer et d'autres s'y rajoutent. Dans certains cas, cela pourrait fausser l'analyse. Par exemple, durant l'année de la séparation, la proportion d'hommes à la tête de familles monoparentales risque d'être surestimée, car il est permis de déclarer des enfants à charge pour toute l'année, même si les pères n'ont pas vécu avec leur enfant toute l'année. Certains pères auront donc été classés comme étant à la tête de familles monoparentales l'année de la séparation, alors qu'ils étaient en fait des hommes vivant seuls. La baisse de la proportion d'hommes à la tête de familles monoparentales, qui est passée de 29 % à 18 % de T_0 à T_{-1} (tableau 1), témoigne d'ailleurs d'une certaine surestimation de pères seuls. Comme on le verra plus loin, les changements de revenu peuvent également être surestimés en T_0.

4 Les personnes seules ne vivent pas nécessairement seules. Elles sont définies comme telles en autant qu'elles ne vivent ni avec un conjoint ni avec leurs enfants.

5 Ces proportions ne représentent pas le nombre de femmes et d'hommes ayant la *garde* des enfants qui étaient présents avant la séparation. Les déclarations de revenus ne permettent pas de faire la distinction entre «avoir la garde d'un enfant» et «avoir des enfants à charge». Dans certains cas, les enfants à charge pourraient être ceux de leur nouveau conjoint.

6 Le revenu après impôt correspond au *revenu total* de la déclaration de revenus fédérale duquel on a retranché l'impôt payé; aucune déduction n'a été appliquée au *revenu total*. L'impôt du Québec n'apparaissant pas dans les déclarations de revenus fédérales, ce dernier a été estimé par la Division des données régionales et administratives.

7 Du côté des payeurs, la pension versée est surestimée puisqu'ils bénéficiaient d'une baisse d'impôt pour celle-ci; mais puisque seule la pension brute et non la nette a été déduite, leur revenu après impôt et après ajustement pour la pension alimentaire est sousestimé. Il s'agit cependant de la meilleure estimation possible.

8 Par exemple, la BDAL ne précise pas le moment exact de la séparation durant l'année. Cela peut avoir un impact sur les résultats. Dans le cas des personnes se séparant au tout début de l'année, le revenu déclaré au 31 décembre de la même année correspondra à celui sur lequel ils ont effectivement vécu durant la majeure partie de l'année. Mais dans le cas des

personnes se séparant au mois de décembre, par exemple, le revenu déclaré correspondra au seul revenu de cette personne. Par contre, si les personnes vivaient avec un conjoint ayant un revenu, elles auront fort probablement bénéficié d'un train de vie supérieur durant une bonne partie de l'année, en raison du revenu de leur conjoint. Par conséquent, les changements de revenus en T_0 risquent d'être faussés.

9 Les changements de revenu correspondent tous aux changements médians. Cependant, la médiane des changements en pourcentage ne correspond pas nécessairement à la médiane des changements en dollars, les médianes étant calculées séparément.

Par mesure médiane, on entend la mesure du milieu, soit celle qui sépare la distribution des changements de revenu en deux. Autrement dit, 50 % des femmes de l'échantillon ont une perte plus élevée et l'autre 50 % ont une perte moindre ou un gain.

10 De la même façon, le changement de 10 % pour les hommes constitue une mesure médiane; donc la moitié des hommes séparés de l'échantillon réalisaient des gains supérieurs à 10 % et l'autre moitié enregistraient des gains moindres ou une perte. Par ailleurs, 39 % des hommes réalisaient en fait des pertes de RFA après la séparation. Il faut cependant noter que lorsque les hommes faisaient état de pertes, celles-ci étaient inférieures à celles des femmes, tandis que lorsque les femmes enregistraient des gains, ces derniers étaient inférieurs à ceux des hommes.

11 Finnie (1993) utilisait les seuils de faible revenu (SFR) au lieu des mesures de faible revenu (MFR) pour ajuster le revenu familial. Nous avons également effectué des ajustements à l'aide des SFR. Une, deux et trois années après la séparation, les mesures de changement du RFA s'établissaient respectivement à -22 %, -17 % et -13 % pour les femmes et à 7 %, 8 % et 9 % pour les hommes. Les changements de revenu ajusté sont généralement plus faibles lorsque l'ajustement est fait par le biais des SFR. Les résultats de la présente étude sont donc légèrement plus faibles que ceux de Finnie. L'étude de Finnie n'est cependant pas vraiment comparable puisqu'elle porte sur un groupe différent (l'ensemble des personnes séparées avec ou sans enfants avant la séparation), sur une période différente et qu'elle comporte d'importantes différences sur le plan de la méthode.

12 En 1984, Statistique Canada avait réalisé une enquête sur les avoirs et les dettes des Canadiens et travaille présentement à l'élaboration d'une nouvelle enquête sur le sujet, ce qui devrait combler cette lacune.

13 Le revenu familial des femmes est plus faible que celui des hommes, avant même que la séparation n'ait eu lieu. L'origine de ce biais tient au fait que certaines femmes et certains hommes non déclarants ne peuvent être sélectionnés selon nos critères.

14 Dans la présente étude, les femmes payeuses de pensions alimentaires et les hommes bénéficiaires sont exclus. Ainsi, les bénéficiaires sont uniquement des femmes et les payeurs, des hommes. En fait, très peu d'hommes sont des bénéficiaires et très peu de femmes sont des payeuses; de plus, à des niveaux fortement désagrégés, les données ne sont plus significatives (Galarneau, 1992). Dans les fichiers d'impôt, on note un nombre plus important de payeurs que de bénéficiaires. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence. Certaines bénéficiaires n'auront fait aucune déclaration en raison de revenus trop faibles. Également, les payeurs ont une plus grande incitation à déclarer la pension versée étant donné qu'ils pouvaient en faire la déduction de leur revenu. Par ailleurs les bénéficiaires avaient l'incitation inverse.

15 À Statistique Canada, il existe deux concepts de «famille». Les **familles de recensement** sont formées soit d'un époux ou d'une épouse vivant dans le même logement, avec ou sans enfants jamais mariés, ou d'un parent seul avec enfants jamais mariés ou encore de personnes seules. Les **familles économiques** sont quant à elles formées d'un groupe de deux personnes vivant dans le même logement, apparentées par le sang, par alliance ou par adoption; une famille économique peut ainsi être formée d'un homme et d'une femme, de leurs deux enfants ainsi que d'un oncle et de son enfant. Le concept de la famille économique est donc beaucoup plus large que celui de la famille de recensement, lequel se limite à la famille nucléaire.

Documents consultés

DUNCAN, G.J. et S.D. HOFFMAN. «A reconsideration of the economic consequences of marital dissolution» dans *Demography*, vol. 22, n° 4, novembre 1985 : p. 485-497.

FINNIE, R. «Women, men, and the economic consequences of divorce: Evidence from Canadian longitudinal data» dans *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 30, n° 2, 1993, p. 205-241.

FURSTENBERG, F. et A. CHERLIN. *Divided Families: What happens to Children When Parents Part*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1991.

GALARNEAU, D. «Les pensions alimentaires» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 4, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1992, p. 9-23.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Le nouveau système de pensions alimentaires pour enfants*, Budget 1996, Ottawa, 1996.

PETERSON, R.R. «A re-evaluation of the economic consequences of divore» dans *American Sociological Review*, vol. 61, juin 1996, p. 528-536.

STATISTIQUE CANADA. *Revenu familial après séparation*, Rapport analytique sur le revenu n° 5, n° 13-588-MPB, n° 5 au catalogue, Ottawa, 1997a.

---. *Divorces, 1995*, n° 84-213-XPB au catalogue, 1997b.

---. «Introduction à la banque de données administratives longitudinales (BDAL)» Division des données régionales et administratives, Ottawa, 1997c.

STEWARD, D.G. et M.F. STEEL. *The Economic Consequences of Divorce on Families Owning a Marital Home*, Winnipeg, University of Manitoba, 1990.

WEITZMAN, L.J. *The Divorce Revolution: The Unexpected Social and Economic Consequences for Women and Children in America*, New York, Free Press, 1985.

Annexe I – Méthode

Cette étude porte uniquement sur les personnes qui étaient mariées avant la rupture pour plusieurs raisons. Par exemple, un examen rapide des personnes séparées qui à l'origine étaient mariées ou en union libre démontre que les personnes de ces groupes ont des caractéristiques différentes; les conjoints en union libre sont significativement plus jeunes (49 % d'entre eux avaient moins de 30 ans durant l'année de leur séparation comparativement à 23 % des personnes mariées) et ont des enfants de moins de 18 ans à leur charge dans une moins grande proportion (cela était le cas de 38 % des personnes en union libre contre 61 % des personnes mariées).

Également, le profil des personnes séparées qui à l'origine étaient mariées correspondait davantage à l'image classique d'une séparation : un événement se produisant à la suite d'une union «durable». Parmi les personnes séparées qui avaient des enfants avant la rupture, la proportion d'entre elles qui payaient ou recevaient une pension alimentaire augmentait beaucoup après la séparation chez les gens mariés, alors qu'elle demeurait stable chez les gens en union libre, comme si pour ces derniers il ne s'agissait pas d'une première séparation. En outre, les unions libres sont souvent de plus courte durée que les mariages et certaines d'entre elles sont instables.

Finalement, seuls les couples en union libre comprenant deux conjoints déclarants sont identifiables dans la BDAL. Aussi, contrairement aux couples mariés (ou appariés par le NAS du conjoint), parmi lesquels on peut retrouver un seul déclarant fiscal (et donc des couples avec un seul revenu), les couples en union libre dans le fichier d'impôt sont en grande partie formés de deux déclarants fiscaux et représentent le plus souvent des couples à deux revenus. Ainsi, le revenu familial des couples en union libre pourra sembler plus élevé qu'il ne l'est en réalité puisque peu de couples ne comprenant qu'un seul déclarant fiscal – donc un seul revenu – sont inclus dans la BDAL avant 1992.

Identification des personnes séparées

Deux algorithmes ont été utilisés pour l'identification des personnes séparées. Le premier pour identifier les personnes qui n'avaient plus de conjoint après la séparation, et le deuxième pour capter ceux qui se remettaient en ménage l'année suivante. Une fois que les familles sont créées, un code de «structure familiale» est associé à chaque personne. Celui-ci peut témoigner des changements touchant la composition des familles. Les changements observés au cours de deux années consécutives permettent alors d'identifier les personnes qui n'avaient plus de conjoint après la séparation ou plus précisément celles qui passaient d'un type de famille «marié» à «monoparentale» ou «personne seule». Par ailleurs, les personnes qui se remettent en couple l'année suivant leur séparation sont identifiées par le changement du NAS du conjoint. Les personnes décédées ou veuves ne sont évidemment pas comprises dans cette étude. Également, les hommes bénéficiaires de pensions alimentaires et les femmes payeuses ont été exclus[14].

Les personnes ne pouvaient être sélectionnées qu'une seule fois; si une personne se séparait de nouveau au cours de la période d'observation, seule la composition de la famille de la personne était touchée par ce changement.

On estime qu'entre 1987 et 1993 le nombre total de personnes séparées au Canada a atteint 2,72 millions. La moitié de celles-ci (1,36 million) étaient à l'origine mariées, tandis que les autres vivaient en union libre. De ces 1,36 million de personnes précédemment mariées, 829 200 avaient des enfants de moins de 18 ans avant la rupture (ceux-ci étaient au nombre total de 936 000, ce qui équivaut à 1,2 enfant par personne séparée); ce sont les personnes sur lesquelles repose la présente analyse.

Revenu familial ajusté

Plusieurs manipulations de la variable revenu ont été nécessaires afin d'en mesurer les changements après la séparation. Dans un premier temps, la ligne «impôt payé» dans la déclaration de revenus de Revenu Canada a été soustraite de la ligne «revenu total» de chacun des membres de la famille. Également, la pension alimentaire a été soustraite du revenu du payeur. Le revenu familial, soit le *revenu total moins l'impôt* (et moins la pension alimentaire) de tous les membres de la famille a été converti en dollars constants de 1993. Par la suite, le nombre de personnes dépendant du revenu familial total a été pris en compte à l'aide d'une échelle d'équivalence, de façon à réduire le revenu de toutes les personnes séparées sur la même base. Cela permettait de rendre le revenu familial comparable, quelle que soit la taille de la famille à laquelle appartenaient les personnes séparées. Ce revenu familial ajusté a été calculé pour l'année précédant la séparation, l'année de la séparation et à toutes les années observables suivantes.

L'ajustement portant sur le nombre de personnes qui dépendent du revenu familial s'est fait sur la base de l'échelle d'équivalence provenant des mesures de faible revenu (MFR) selon laquelle le revenu nécessaire à une famille de deux personnes (constituée d'un couple d'adultes ou d'un adulte et d'un enfant) est 1,4 fois plus élevé que celui d'une personne seule. Ce chiffre s'accroît de 0,3 pour chaque enfant additionnel et de 0,4 pour chaque adulte de plus. L'échelle provenant des MFR se prête mieux au concept de famille de recensement[15], lequel correspond au concept de famille créé par la Division des données régionales et administratives dans la BDAL. C'est pourquoi l'analyse présente surtout les changements de revenu ajusté sur la base de cette échelle.

Annexe II – Considérations juridiques

Au Canada, les divorces sont entendus par la cour fédérale alors que les séparations légales ou de fait sont de juridiction provinciale. C'est en 1968 qu'est apparue la première loi canadienne sur le divorce. En 1985, cette loi a été modifiée afin, principalement, d'éliminer le caractère accusatoire de la loi sur le divorce et de réduire le temps d'attente pour qu'un divorce soit entendu. Au cours des trois années suivantes, les provinces ont emboîté le pas, modifiant de façon similaire leurs règlements sur les séparations.

Un mot sur les pensions alimentaires

Il existe une distinction entre les pensions alimentaires versées à l'intention des enfants et des ex-conjoints. Les modifications à la *Loi sur le divorce* qui ont été adoptées récemment vont changer la façon de déterminer les pensions visant à assurer le soutien des enfants. Ces changements sont entrés en vigueur le 1er mai 1997. Ils permettront d'accorder priorité absolue aux droits de l'enfant et viseront à réduire les conséquences économiques néfastes auxquelles les enfants font souvent face lors d'une séparation. Les lignes directrices à cet égard doivent atteindre les objectifs suivants : guider les juges et les parents afin que les pensions fixées soient équitables, uniformes, que leur calcul soit simple et objectif et, enfin, qu'elles soient versées en rendant le processus judiciaire plus efficace.

Le système de fixation des pensions alimentaires pour enfants passera d'un système de «cas par cas» à une formule mathématique basée sur le revenu du parent payeur, sur les coûts moyens qu'entraîne le fait d'élever un enfant et sur le type de dépenses engagées (frais de garde, frais médicaux, frais d'études et frais dits extraordinaires pour les activités parascolaires, etc.). Ces règles tiendront comte du fait que les dépenses fluctuent avec le niveau du revenu et veilleront à ce que l'enfant bénéficie des ressources financières de ses deux parents. Plus précisément, le montant de la pension alimentaire sera fixé selon une fraction du revenu du parent payeur et dépendra à la fois du nombre d'enfants ainsi que de la province ou du territoire de résidence de ce dernier. Cette méthode de calcul du montant de la pension est également utilisée en Nouvelle-Zélande et dans certains états américains.

Le traitement fiscal des pensions alimentaires pour enfant sera également modifié; ces dernières ne seront plus déductibles du revenu du payeur et ne seront plus imposables pour le bénéficiaire. Les ordonnances de pensions alimentaires pour enfants qui ont déjà été rendues de même que celles à l'intention du conjoint ne seront toutefois pas touchées par cette mesure et continueront d'être déductibles du revenu du payeur et demeureront imposables pour le bénéficiaire. Les tribunaux devront donc distinguer les pensions alimentaires versées pour le compte du conjoint et des enfants. Dans le passé, un montant unique était souvent ordonné pour couvrir les deux types d'ordonnances.

Ces nouvelles règles de fixation des pensions alimentaires ne s'appliqueront pas lors des séparations légales ou de fait, ces dernières étant de juridiction provinciale. Le gouvernement fédéral encourage cependant les provinces à adopter des lignes directrices semblables dans leur champs de compétence. Le gouvernement du Québec a déjà établit ses propres règles de fixation des pensions alimentaires en vue d'atteindre des objectifs similaires.

Travail et informatisation

Graham S. Lowe

Les débats qui entourent les effets des technologies de l'information sur les conditions de travail font ressortir de nombreuses images contradictoires. Ceux qui ont une perception négative entrevoient une ère de l'information caractérisée par un chômage massif et des conditions de travail inhumaines pour ceux qui continueront d'avoir un emploi. Ceux qui ont une perception positive sont d'avis que ces technologies constituent l'occasion de créer une économie postindustrielle de travailleurs qualifiés. Ces débats reprennent des thèmes déjà abordés il y a plus de deux décennies[1]. Deux questions restent toutefois à résoudre : le rythme des changements et la façon dont le passage à une économie de plus en plus technologique axée sur les services a affecté le contenu des emplois et la sécurité d'emploi.

Les discussions relatives aux nouvelles technologies de l'information (TI) – que la majorité des gens associent aux ordinateurs personnels – partent généralement du principe que l'adoption et la diffusion de ces technologies se font rapidement et ne cessent de s'accélérer, ce qui donne lieu à des répercussions importantes pour les travailleurs, les entreprises et l'économie dans son ensemble. En fait, la technologie semble avoir modifié l'industrie canadienne de façon considérable[2].

À partir de deux cycles de l'Enquête sociale générale (ESG), le présent article porte sur les changements qui ont touché les connaissances informatiques entre 1989 et 1994, ainsi que sur l'utilisation accrue de l'ordinateur en milieu de travail. Il aborde en outre la question des effets de la technologie sur le contenu des emplois et la sécurité d'emploi.

Graham Lowe est rattaché au département de sociologie de la University of Alberta. On peut communiquer avec lui au (403) 492-0487.

Graphique A
Les connaissances informatiques ont augmenté chez les travailleurs et les étudiants.

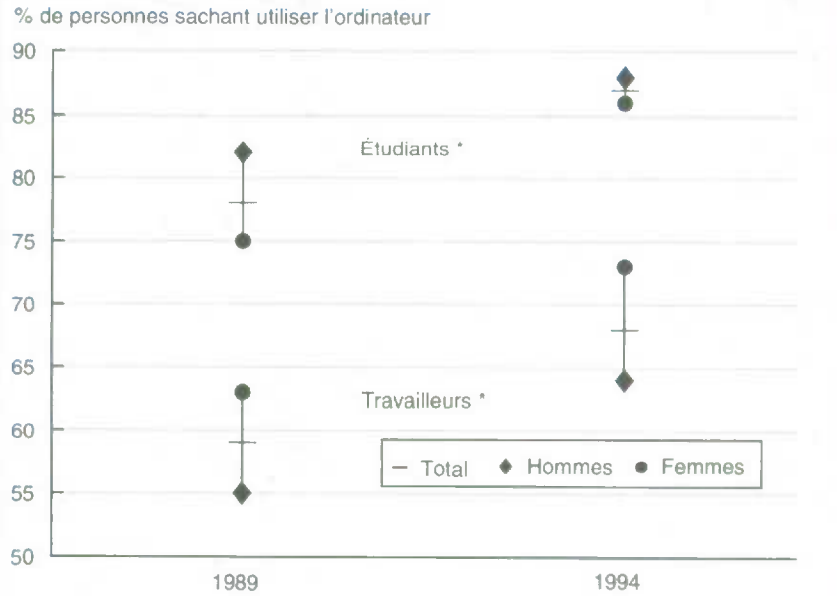

Source : Enquête sociale générale
* *Les répondants ont été classés selon leur principale activité au cours des 12 mois précédant l'enquête.*

L'ESG de 1989, effectuée par Statistique Canada, comprenait un aperçu détaillé de l'informatisation en milieu de travail depuis 1984, et justifiait les réponses majoritairement positives obtenues à des questions concernant le contenu des emplois et la sécurité d'emploi (Lowe, 1991 et 1992). Les mesures repères qu'elle comprenait ont été reprises dans l'ESG de 1994, avec des comparaisons avec les données de 1989 (voir *Source des données*).

Connaissances informatiques des travailleurs et des étudiants

Selon les répondants de l'enquête, la proportion de personnes occupées[3] ayant des connaissances informatiques est passée de 59 % à 68 % entre 1989 et 1994 (graphique A). Chez les étudiants, elle est passée de 78 % à 87 %[4]. Cette augmentation vaut pour les deux sexes.

Presque tous les genres d'utilisation de l'ordinateur ont augmenté chez les travailleurs. De façon plus particulière, l'utilisation des fonctions de traitement de texte, de saisie de

Source des données

L'Enquête sociale générale de 1994 (cycle 9) était fondée sur un échantillon aléatoire de 11 500 personnes. La taille de l'échantillon de l'ESG de 1989 (cycle 4) était de 9 338 personnes. Les données ont été pondérées en fonction de la population âgée de 15 ans et plus, ne vivant pas en établissement, des 10 provinces. Les deux enquêtes ont été effectuées par téléphone et ont obtenu un taux de réponse élevé : 80 % en 1989 et 83 % en 1994. Les échantillons de l'ESG sont suffisamment importants et représentatifs de la population adulte qui vit dans les 10 provinces pour que des estimations de la population adulte totale soient possibles. Du fait de la variabilité d'échantillonnage, de la conception du questionnaire, de la méthode utilisée, etc., les estimations tirées des deux sources diffèrent. Toutefois, ces écarts ne sont pas suffisamment importants pour avoir des répercussions sur les conclusions.

Dans le cadre de l'ESG, on a posé aux répondants trois questions concernant leur capacité à utiliser un ordinateur. On leur a d'abord demandé : «Avez-vous déjà suivi un cours sur l'utilisation des ordinateurs ?» Compte tenu du fait que les cours en informatique ne sont pas un prérequis pour utiliser un ordinateur, ni un indicateur des compétences en informatique, une deuxième question a été posée en 1994 : «Pouvez-vous vous servir d'un ordinateur (excluant les jeux vidéos tel que Nintendo), par exemple, pour du traitement de texte ou l'entrée de données ?» En 1989, la question sur la capacité d'utiliser des ordinateurs comprenait les jeux informatiques : «Pouvez-vous vous servir d'un ordinateur, par exemple, pour jouer à des jeux, faire du traitement de texte ou l'entrée de données ?» On a demandé aux répondants qui pouvaient utiliser un ordinateur à quelles activités parmi les suivantes ils s'étaient adonnés dans les 12 mois précédant l'enquête : jeux, traitement de texte, saisie de données, tenue de dossiers, analyse de données, programmation, accès en direct à un serveur de données (question posée en 1994 seulement), autre activité. On n'a pas posé de question sur l'endroit où s'étaient déroulées ces activités, à savoir : le foyer, le milieu de travail, un établissement d'enseignement ou une combinaison de ces éléments.

L'ESG a mesuré l'utilisation de l'ordinateur en milieu de travail grâce à la question suivante, posée aux répondants qui occupaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise au moment de l'enquête : «Pour votre travail, vous servez-vous d'ordinateurs, soit d'un ordinateur central, de micro-ordinateurs ou de machines de traitement de textes ?» Cette question visait à obtenir des données sur la technologie de traitement de l'information, et plus particulièrement sur la bureautique, qui a constitué le changement technologique le plus important survenu en milieu de travail depuis les années 80 (McMullen, Leckie et Caron, 1993). Toutefois, l'ESG ne porte pas sur l'utilisation de nouvelles technologies industrielles, comme les robots, les machines contrôlées par ordinateur, la fabrication assistée par ordinateur, les systèmes de manutention automatisés, les terminaux de points de vente et les ordinateurs mobiles spéciaux utilisés par une gamme de travailleurs, par exemple les vérificateurs de compteurs de services publics, les messagers, les représentants des ventes, etc.

Dans le cadre de l'enquête, on a adopté une optique plus large pour évaluer les effets des changements technologiques au cours des cinq années précédentes. On a posé aux répondants occupés la question suivante : «Au cours des cinq dernières années, dans quelle mesure votre travail a-t-il été touché par l'introduction d'ordinateurs ou de technologie d'automatisation ? Diriez-vous... Beaucoup ? Quelque peu ? À peine ? Pas du tout ?» Les personnes qui ont répondu : «beaucoup» ou «quelque peu» ont dû répondre par la suite à une série de questions destinées à déterminer l'effet perçu des ordinateurs ou de la technologie informatique sur leurs compétences professionnelles et leur sécurité d'emploi ainsi que sur leur intérêt à cet égard au cours des cinq années ayant précédé.

données, de tenue de dossiers et d'analyse de données ont augmenté au cours de cette période, tandis que celle des fonctions de programmation et des jeux informatiques a diminué (graphique B). Un travailleur sur cinq indiquait avoir utilisé Internet en 1994 (aucune donnée similaire pour l'ESG de 1989).

Utilisation de l'ordinateur au travail

En 1994, 48 % des personnes occupées (6,2 millions) utilisaient un ordinateur (ordinateur personnel, processeur central ou machine de traitement de texte) au travail, une augmentation marquée par rapport aux 35 % enregistrés en 1989 (tableau 1). Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'utiliser des ordinateurs au travail pour ces deux années. En dépit de leur niveau élevé de connaissances informatiques, les jeunes travailleurs (15 à 19 ans) étaient les moins susceptibles de tous les groupes d'âge d'utiliser un ordinateur (16 %), peut-être parce que nombre de ceux qui étaient occupés travaillaient dans des emplois de services nécessitant moins de qualifications. L'utilisation de l'ordinateur au travail était la plus forte chez les 25-34 ans et les 35-44 ans, et plus particulièrement chez les femmes (60 % dans les deux groupes d'âge). L'utilisation de l'ordinateur en milieu de travail a augmenté pour tous les groupes d'âge au cours de cette période de cinq ans, le moins chez les travailleurs âgés de 15 à 19 ans et le plus chez ceux âgés de plus de 45 ans.

L'informatisation en milieu de travail diffère considérablement d'une province à l'autre. L'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario enregistraient des niveaux supérieurs à la moyenne nationale et ont connu les gains les plus importants relativement à cette activité entre 1989 et 1994. Les deux provinces où l'on enregistrait de faibles niveaux de connaissances en informatique, soit Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, avaient aussi de faibles niveaux d'utilisation de l'ordinateur en milieu de travail.

Graphique B
Le temps consacré à la programmation et aux jeux a perdu du terrain par rapport à celui dévolu au traitement de texte et à la saisie de données.

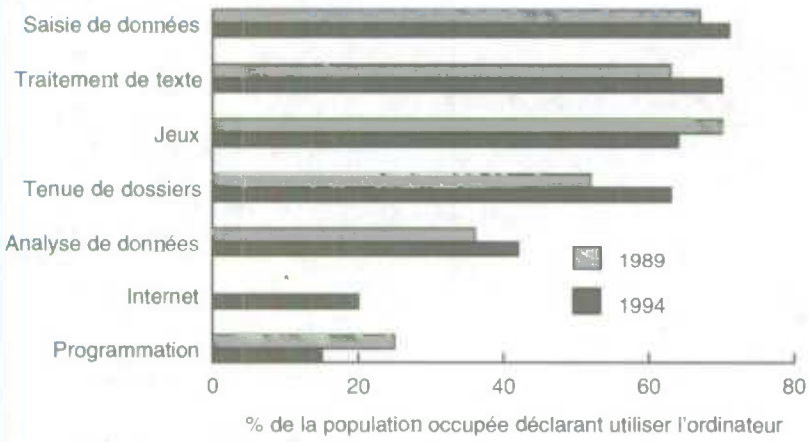

Source : Enquête sociale générale
Nota : Le graphique a trait aux personnes dont l'activité principale au cours des 12 mois précédant l'enquête correspondait à la notion de «personne occupée».
** L'utilisation de l'Internet et d'autres services d'accès en direct à des données n'a pas fait l'objet d'une question dans l'Enquête sociale générale de 1989.*

La révolution des TI semble avoir touché davantage les milieux de travail que les foyers ou les écoles primaires et secondaires. Entre 1986 et 1996, la proportion de ménages possédant un ordinateur a triplé, passant de 10 % à 32 % (Statistique Canada, 1997). Toutefois, le ratio étudiants-ordinateur demeure faible aux niveaux primaire et secondaire, en dépit des connaissances informatiques relativement élevées des 15 à 19 ans (Oderkirk, 1996). On ne dispose pas de données similaires pour les établissements postsecondaires, même si des indications laissent supposer que les universités se situent près de la tête en ce qui a trait à l'utilisation des TI (Lowe et Krahn, 1989).

Compte tenu des possibilités qu'offrent les régimes de travail souples et décentralisés, par exemple le «télétravail», les progrès au Canada ont été lents. Par exemple, en 1995, environ un million d'employés (9 % du total) travaillaient quelques-unes ou la totalité de leurs heures régulières au foyer. Seulement 22 % des personnes comprises dans ce groupe utilisaient un ordinateur fourni par leur employeur, et 14 % disposaient d'un modem (Akyeampong, 1997). En outre, le fait qu'en 1996, seulement 7 % des ménages utilisaient Internet (Statistique Canada, 1997) vient tempérer certaines des prétentions concernant la superautoroute de l'information.

Écart quant aux connaissances informatiques

L'écart entre les connaissances informatiques et l'utilisation réelle des ordinateurs au travail persiste. En 1989, 59 % des travailleurs pouvaient utiliser un ordinateur, mais seulement 35 % en utilisaient réellement un au travail. En 1994, tandis que 70 % des personnes occupées pouvaient utiliser un ordinateur, seulement 48 % le faisaient au travail (graphique C). Cet écart était plus faible chez les détenteurs d'un diplôme universitaire (une différence de 12 et 14 points de pourcentage pour les détenteurs de diplôme de deuxième cycle et de premier cycle, respectivement) et était plus important pour les travailleurs dont le niveau de scolarité le plus élevé était un diplôme d'études secondaires (27 points de pourcentage).

Tendances selon la profession et l'industrie

Quatre groupes professionnels indiquaient une utilisation de l'ordinateur bien au-dessus de la moyenne (tableau 2). À peu près tous les travailleurs en sciences naturelles, génie et mathématiques déclaraient utiliser un ordinateur en 1994. Quelque 76 % des travailleurs des domaines de la gestion et de l'administration en utilisaient un, une hausse par rapport aux 52 % enregistrés en 1989. L'utilisation de l'ordinateur était en outre élevée chez les employés de bureau et les enseignants. Les professions où l'utilisation de l'ordinateur était faible se trouvaient dans les services, le secteur primaire, la construction et les transports.

Comme c'était le cas en 1989, les services aux entreprises et l'administration publique enregistraient des niveaux élevés d'utilisation de l'ordinateur en 1994. Environ la moitié des employés des services de distribution et des services communautaires utilisaient un ordinateur au travail. Les domaines de la construction et des services personnels ont enregistré des niveaux d'utilisation relativement faibles.

Les changements qui touchent la répartition des emplois selon la profession et l'industrie ont des répercussions sur les modèles d'utilisation. Par exemple, même si les emplois en sciences naturelles, génie et mathématiques avaient le niveau le plus élevé d'utilisation (93 %), le nombre d'utilisateurs n'y a augmenté que de 4 000 entre 1989 et 1994, soit un taux de croissance négligeable de 1 %. Par contre, les professions des

Tableau 1
Utilisation de l'ordinateur au travail selon le sexe, l'âge et la province

	Utilisation de l'ordinateur au travail			
	1989		1994	
	Nombre d'utilisateurs	% de personnes ayant un emploi	Nombre d'utilisateurs	% de personnes ayant un emploi
	milliers	%	milliers	%
Les deux sexes				
Ensemble des groupes d'âge	4 212	35	6 202	48
15 à 19 ans	101	13	109	16
20 à 24 ans	407	30	528	41
25 à 34 ans	1 465	41	1 857	53
35 à 44 ans	1 318	42	1 975	55
45 à 54 ans	652	32	1 256	48
55 à 64 ans	261	23	420	38
65 ans et plus	--	--	57	24
Hommes				
Ensemble des groupes d'âge	2 152	32	3 188	44
15 à 19 ans	52	13	58	16
20 à 24 ans	167	24	259	39
25 à 34 ans	734	37	933	48
35 à 44 ans	699	41	963	50
45 à 54 ans	345	30	684	46
55 à 64 ans	152	22	253	39
65 ans et plus	--	--	38	24
Femmes				
Ensemble des groupes d'âge	2 060	38	3 014	52
15 à 19 ans	49	13	51	16
20 à 24 ans	240	36	269	44
25 à 34 ans	731	46	924	59
35 à 44 ans	618	44	1 013	60
45 à 54 ans	306	35	572	50
55 à 64 ans	110	25	167	38
65 ans et plus	--	--	--	--
Canada	**4 212**	**35**	**6 202**	**48**
Terre-Neuve	48	29	82	41
Île-du-Prince-Édouard	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	132	34	175	45
Nouveau-Brunswick	85	28	111	37
Québec	940	32	1 294	42
Ontario	1 785	37	2 658	52
Manitoba	163	33	209	41
Saskatchewan	107	25	176	42
Alberta	426	37	664	50
Colombie-Britannique	515	37	815	51

Source : Enquête sociale générale, 1989 et 1994
Nota : Les données de ce tableau comprennent les répondants qui avaient un emploi au moment de l'enquête.

domaines de la fabrication et de la transformation ont connu un gain d'environ 260 000 nouveaux utilisateurs de l'ordinateur, même si le pourcentage d'utilisation n'était que de 30 % en 1994. Ces professions ont connu un bond impressionnant de 132 % dans l'utilisation des ordinateurs sur une période de cinq ans, comparativement à un taux de croissance de 47 % pour l'ensemble des professions. De même, l'utilisation de l'ordinateur chez les vendeurs, qui est passée d'environ le tiers à la moitié de ceux-ci, a donné lieu à une augmentation d'un quart de million du nombre d'utilisateurs. La répartition des utilisateurs de l'ordinateur selon la profession et l'industrie s'est aussi modifiée légèrement entre 1989 et 1994.

Temps passé à l'ordinateur

Le nombre hebdomadaire moyen d'heures d'utilisation de l'ordinateur au travail est passé de 16 en 1989 à 18 en 1994 (tableau 3). Comme c'était le cas en 1989, ce sont les professions liées aux sciences naturelles, génie et mathématiques, les emplois de bureau et les professions des domaines artistique, littéraire et récréatif qui ont enregistré un nombre hebdomadaire relativement élevé d'heures d'utilisation en 1994 (25, 23 et 21 heures respectivement). Par ailleurs, on associait aux professions du secteur primaire et de l'enseignement un total respectif de 5 et de 7 heures d'utilisation par semaine.

Le nombre hebdomadaire d'heures d'utilisation de l'ordinateur varie moins selon l'industrie que selon la profession. En 1994, les employés des services aux entreprises, des finances et des services de distribution ne déclaraient respectivement qu'un peu plus de 20 heures d'utilisation hebdomadaire de l'ordinateur. Le domaine des services communautaires enregistrait à cet égard la moyenne la plus faible (12 heures).

Graphique C
L'utilisation de l'ordinateur au travail augmente avec le niveau d'instruction.

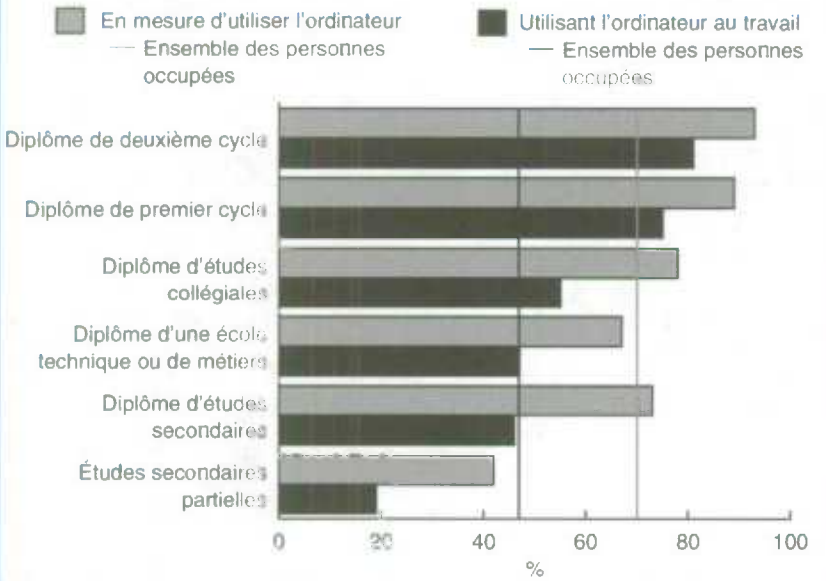

Source : Enquête sociale générale, 1994
Nota : Le graphique a trait aux répondants qui avaient un emploi au moment de l'enquête.

La diffusion de la technologie informatique

En 1994, 34 % des personnes occupées indiquaient que leur travail avait beaucoup été touché par l'avènement des ordinateurs ou de la technologie informatique au cours des cinq années qui avaient précédé, soit une hausse par rapport aux 29 % enregistrés en 1989 (tableau 4). Les résultats pour l'ensemble de la main-d'oeuvre diffèrent peu selon le sexe.

Chez les gestionnaires et les professionnels, les changements technologiques ont beaucoup touché 46 % des employés au cours de la période de 1989 à 1994, soit une hausse par rapport aux 38 % enregistrés pour la période de 1984 à 1989. Les résultats correspondants liés au travail de bureau, à la vente et aux services sont de 34 % et de 29 %. Seulement 20 % des travailleurs de métiers manuels ont été beaucoup touchés au cours de la deuxième période, une hausse par rapport aux 16 % enregistrés précédemment. Un groupe a déclaré des pourcentages élevés pour les deux périodes de cinq ans : en 1994, 53 % des hommes travaillant comme gestionnaires et comme professionnels avaient été beaucoup touchés par ces changements (comparativement à 45 % précédemment).

L'effet des TI sur le contenu des emplois et la sécurité d'emploi

Parmi les travailleurs qui croyaient que leur emploi avait été beaucoup ou quelque peu touché par l'avènement des ordinateurs ou des technologies informatiques au cours de la période de cinq ans ayant précédé l'ESG, 68 % ont indiqué que cela avait modifié à la hausse les exigences professionnelles liées à leur poste en 1989. Ce pourcentage a augmenté légèrement pour se fixer à 71 % en 1994. En 1989, 70 % des répondants indiquaient que l'informatique n'avait pas eu d'effet sur leur sécurité d'emploi, mais ce résultat a diminué quelque peu pour atteindre 67 % en 1994. Pour les deux années, un peu plus de 60 % des répondants ont indiqué que leur travail était devenu plus intéressant par suite de l'avènement des ordinateurs ou de la technologie informatique.

En 1989 et 1994, seulement 2 % des travailleurs touchés par les changements technologiques indiquaient que cela avait eu pour effet de réduire les exigences professionnelles de leur emploi. De même, seulement 4 % des répondants pour les deux années ont indiqué que les changements technologiques avaient rendu leur emploi moins intéressant. Toutefois, 19 % des travailleurs touchés par les changements technologiques croyaient, en 1994, que leur sécurité d'emploi avait diminué par suite de l'avènement de l'informatique, soit une hausse par rapport aux 11 % enregistrés en 1989[5]. Il s'agit d'un changement très important quant aux tendances générales pour la décennie à l'étude. Cette perception a sans doute été influencée par le contexte des changements technologiques des années 90 : mises à pied dans le secteur public, réduction de la taille des entreprises, taux élevé de chômage et sensibilisation croissante à la mondialisation de l'économie.

Discussion

Selon l'Enquête sociale générale, les compétences en informatique de la main-d'oeuvre ont augmenté entre 1989 et 1994, et l'utilisation de l'ordinateur au travail s'est élargie à environ la moitié de tous les travailleurs. Paradoxalement, en dépit du fait qu'ils ont le plus de connaissances en informatique, les jeunes travailleurs indiquaient des niveaux plus faibles d'utilisation de l'ordinateur en milieu de travail que les autres groupes d'âge. De façon générale, le niveau déclaré de compétences informatiques de la main-d'oeuvre dépassait l'utilisation déclarée des ordinateurs.

Le rythme de l'informatisation s'est accru, tant pour la période de 1984 à 1989, que pour celle de 1989 à

Tableau 2
Utilisation de l'ordinateur au travail selon la profession et l'industrie

	Utilisation de l'ordinateur au travail						Changements chez les utilisateurs	
	1989			1994				
	Nombre d'utilisateurs	% de personnes ayant un emploi	Répartition	Nombre d'utilisateurs	% de personnes ayant un emploi	Répartition	Hausse absolue, 1989-1994	Hausse en %, 1989-1994
	miliers	%	%	miliers	%	%	miliers	%
Profession								
Ensemble des professions	4 212	35	100	6 202	48	100	1 990	47
Gestion et administration	995	52	24	1 585	76	26	590	59
Sciences naturelles, génie et mathématiques	478	79	11	482	93	8	4	1
Sciences sociales	129	38	3	205	63	3	76	59
Enseignement	308	45	7	488	70	8	179	58
Médecine et soins de santé	141	22	3	245	32	4	104	74
Professions des domaines artistique, littéraire et récréatif	98	37	2	160	54	3	62	63
Travail de bureau	1 088	55	26	1 275	70	21	187	17
Vente	354	34	8	609	51	10	255	72
Services	138	10	3	230	15	4	92	67
Secteur primaire	45	11	1	93	18	2	48	106
Fabrication et transformation	197	14	5	459	30	7	261	132
Construction et transport	113	12	3	216	18	3	102	91
Autres professions	88	20	2	127	29	2	38	43
Professions non déclarées	--	--	--	--	--	--	--	--
Industrie								
Ensemble des industries	4 212	35	100	6 202	48	100	1 990	47
Industries primaires	102	21	2	202	31	3	100	99
Industries manufacturières	653	31	16	801	41	13	148	23
Construction	61	11	1	138	20	2	78	128
Services de distribution *	605	42	14	818	53	13	214	35
Commerce de détail	399	24	9	640	39	10	242	61
Services personnels	80	9	2	381	24	6	302	378
Services aux entreprises et finances	953	60	23	1 351	82	22	398	42
Services communautaires **	748	34	18	1 191	51	19	443	59
Administration publique	549	50	13	649	71	10	100	18
Industries non déclarées	63	40	2	--	--	--	--	--

Source : Enquête sociale générale, 1989 et 1994
Nota : Comprend les répondants qui avaient un emploi au moment de l'enquête.
* *Comprend le transport et le commerce de gros.*
** *Comprend l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux.*

1994. Les travailleurs visés par les deux périodes à l'étude qui ont connu des changements technologiques au travail avaient tendance à les percevoir de façon positive : exigences professionnelles plus élevées, travail plus intéressant et menace moins évidente à la sécurité d'emploi que celle prévue.

Ces dernières conclusions sont corroborées par diverses études de cas (Long, 1993, par exemple). Même si les tendances agrégées au Canada correspondent à celles notées au Royaume-Uni, l'absence de données comparables pour les États-Unis rend difficile l'établissement de parallèles avec ce pays (Gallie et White, 1993). Toutefois, une observation américaine selon laquelle l'automatisation a contribué à réduire les compétences chez les travailleurs de bureau indique peut-être que les méthodes différentes utilisées pour mesurer les compétences peuvent avoir des répercussions sur les conclusions (Cappelli, 1993)[6].

Tableau 3
Nombre d'heures hebdomadaires d'utilisation d'un ordinateur au travail selon la profession et l'industrie

	Heures hebdomadaires moyennes d'utilisation	
	1989	1994
Profession		
Ensemble des professions	16	18
Gestion et administration	15	19
Sciences naturelles, génie et mathématiques	23	25
Sciences sociales	8	14
Enseignement	8	7
Médecine et soins de santé	13	10
Professions des domaines artistique, littéraire et récréatif	18	21
Travail de bureau	21	23
Vente	14	17
Services	12	13
Secteur primaire	8	5
Fabrication et transformation	13	14
Construction et transport	12	15
Autres professions	16	16
Industrie		
Ensemble des industries	16	18
Industries primaires	11	13
Industries manufacturières	17	18
Construction	14	13
Services de distribution *	18	21
Commerce de détail	14	17
Services personnels	14	17
Services aux entreprises et finances	19	22
Services communautaires **	14	12
Administration publique	15	18

Source : Enquête sociale générale, 1989 et 1994
Nota : Les données de ce tableau comprennent les répondants qui avaient un emploi au moment de l'enquête. Les personnes qui avaient un emploi mais qui n'avaient pas déclaré d'heures d'utilisation d'un ordinateur sont exclues.
* *Comprend le transport et le commerce de gros.*
** *Comprend l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux.*

La prolifération des technologies de l'information au travail au Canada contribue à la polarisation accrue du marché du travail que l'on a remarquée depuis le début des années 80 (Conseil économique du Canada, 1991). Les plus grands utilisateurs de la technologie de l'information sont les professionnels tels que les chercheurs, les ingénieurs et les gestionnaires, c'est-à-dire les «travailleurs du savoir» comme on les appelle, ainsi que les employés de bureau.

Jusqu'à maintenant, peu de Canadiens attribuent les pertes d'emploi passées ou futures aux changements technologiques. Cette perception ne tient peut-être compte que des effets directs des changements technologiques, mais même si on part du principe qu'il existe des effets indirects non mesurés, les prédictions de pertes massives d'emplois de certains critiques sont peut-être quelque peu exagérées.

Remerciements

Le présent document est fondé sur un rapport préparé pour le Centre d'innovation en technologies de l'information (CITI) d'Industrie Canada. L'auteur désire remercier le CITI pour l'appui accordé à cette recherche, et plus particulièrement David Tippin, pour les suggestions utiles fournies tout au long du projet.

Notes

1 Voir, par exemple, Braverman (1974), Bell (1973), Rifkin (1995), Noble (1995) ou Zuboff (1988). Les travailleurs du savoir de Drucker (1993) ou les analystes symboliques de Reich (1991) sont perçus comme la nouvelle élite de l'ère de l'information.

2 Les effets de la technologie sur la qualité de vie globale au travail dépend du niveau d'intégration : la réorganisation du travail en fonction des nouvelles technologies est moins répandue et plus difficile à mettre en oeuvre que les changements technologiques proprement dits. Voir, par exemple, Betcherman et al. (1994); McMullen, Leckie et Caron (1993); et Baldwin et Diverty (1995). Voir aussi l'étude de 1993 effectuée par Long relativement à 114 grandes entreprises canadiennes du secteur privé dans les principaux secteurs d'activité, 1990 à 1991. Pour un résumé, voir Kling et Dunlop (1993).

3 Dans cette partie de l'article, les répondants sont classés selon leur principale activité au cours des 12 mois précédant l'enquête. Partout ailleurs, seule leur situation au moment de l'enquête est considérée.

4 En général, les personnes âgées de moins de 25 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être capables d'utiliser des ordinateurs. En outre, l'ESG reposait sur une autoévaluation des compétences. Les jeunes sont généralement plus à l'aise avec la technologie, peu importe si leurs compétences sont de beaucoup supérieures à celles des autres.

5 Tous les répondants qui ont déclaré avoir perdu leur emploi au cours de la période de 1984 à 1989 (cycle 4) ou de 1989 à 1994 (cycle 9) ont dû indiquer pourquoi cela c'était produit. Le nombre de ceux qui ont indiqué l'avènement de l'informatisation ou de la technologie comme une cause possible est si faible qu'il

Tableau 4
Impact de l'introduction des ordinateurs ou des technologies de l'information en milieu de travail au cours des cinq dernières années, selon la profession et le sexe

	Ensemble des personnes ayant un emploi		Niveau d'incidence de l'introduction des ordinateurs				
			Beaucoup	Quelque peu	À peine	Pas du tout	Non déclaré *
	milliers	%	%	%	%	%	%
Ensemble des professions (1989)							
Les deux sexes	12 155	100	29	15	14	41	1
Hommes	6 726	100	29	17	15	39	--
Femmes	5 428	100	29	13	14	44	1
Ensemble des professions (1994)							
Les deux sexes	13 035	100	34	17	11	36	2
Hommes	7 193	100	34	17	11	36	2
Femmes	5 841	100	35	17	10	36	2
Gestionnaires et professionnels (1989)							
Les deux sexes	4 442	100	38	18	15	29	--
Hommes	2 450	100	45	19	13	23	--
Femmes	1 992	100	29	16	17	37	--
Gestionnaires et professionnels (1994)							
Les deux sexes	4 674	100	46	20	10	22	1
Hommes	2 315	100	53	20	8	18	--
Femmes	2 359	100	39	21	12	26	2
Travail de bureau, vente et services (1989)							
Les deux sexes	4 401	100	29	13	13	44	1
Hommes	1 526	100	26	16	16	42	--
Femmes	2 876	100	31	11	12	45	--
Travail de bureau, vente et services (1994)							
Les deux sexes	4 591	100	34	14	10	39	2
Hommes	1 710	100	32	15	12	38	3
Femmes	2 881	100	36	14	9	40	2
Travail manuel (1989)							
Les deux sexes	3 217	100	16	15	15	53	--
Hommes	2 691	100	16	16	16	51	--
Femmes	526	100	16	9	10	64	--
Travail manuel (1994)							
Les deux sexes	3 677	100	20	16	12	49	2
Hommes	3 104	100	21	17	13	48	2
Femmes	573	100	17	13	9	59	--

Source : Enquête sociale générale, 1989 et 1994
Nota : Les données de ce tableau comprennent les répondants qui avaient un emploi au moment de l'enquête.
** Cette catégorie comprend les réponses «ne sais pas» et «non déclaré» pour 1994.*

ne permet pas la production d'estimations fiables. Il est possible, toutefois, que d'autres raisons invoquées couramment pour justifier la perte d'un emploi (par exemple, le manque de travail, les réductions de personnel) aient été influencées indirectement par les changements technologiques, ce dont les répondants n'étaient peut-être pas conscients. (Voir Lowe [1992] pour un examen de ces résultats du cycle 4.)

6 Contrairement à l'ESG et à l'enquête britannique, l'étude de Cappelli reposait sur les notes d'évaluation des emplois de Hay Associates plutôt que sur une évaluation des compétences informatiques par les travailleurs eux-mêmes.

Documents consultés

AKYEAMPONG, E.B. «Aperçu des conditions de travail, 1995» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, nº 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1997, p. 55-60.

BALDWIN, J.R. et B. DIVERTY. *Utilisation des technologies de pointe dans les établissements de fabrication*, n° 11F0019MPF au catalogue, n° 85, Statistique Canada, Ottawa, 1995.

BELL, D. *Vers la société post-industrielle*, traduit de l'anglais par Pierre Ardler, Paris, Laffont, 1976.

BETCHERMAN, G. et al. *The Canadian Workplace in Transition*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1994.

BRAVERMAN, H. *Labor and Monopoly Capital: The Degradation of Work in the Twentieth Century*, New York, Monthly Review Press, 1974.

CAPPELLI, P. «Are skill requirements rising? Evidence from production and clerical jobs.» dans *Industrial and Labor Relations Review* 46, n° 3, avril 1993, p. 515-530.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *Tertiarisation et polarisation de l'emploi*, un rapport de recherche préparé pour le Conseil par G. Betcherman et al., Ottawa, 1991.

DRUCKER, P.F. *Post-Capitalist Society*, New York, HarperBusiness, 1993.

GALLIE, D. et M. WHITE. *Employee Commitment and the Skills Revolution*. London, Policy Studies Institute, 1993.

KLING, R. et C. DUNLOP. «Controversies about computerization and the character of white collar worklife» dans *The Information Society*, vol. 9, n° 1, janvier 1993, p. 1-29.

LONG, R. «The impact of new office information technology on job quality of female and male employees» dans *Human Relations*, vol. 46, n° 8, 1993, p. 939-962.

LOWE, G.S. *L'éducation, l'informatique et la retraite sous l'angle des ressources humaines*, n° 11-612-XPF au catalogue, n° 7, Statistique Canada, Ottawa 1992.

---. «L'ordinateur en milieu de travail» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 3, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1991, p. 39-53.

LOWE, G.S. et H. KRAHN. «Computer skills and use among high school and university graduates» dans *Analyse de politiques*, vol. 15, n° 2, juin 1989, p. 175-188.

MCMULLEN, K., N. LECKIE et C. Caron. *Innovation at Work: The Working with Technology Survey, 1980-91*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1993.

NOBLE, D.F. *Progress without People: New Technology, Unemployment, and the Message of Resistance*, Toronto, Between the Lines, 1995.

ODERKIRK, J. «Connaissances en informatique - une exigence de plus en plus répandue» dans *Revue trimestrielle de l'éducation*, n° 81-003-XPB, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1996, p. 9-29.

REICH, R.B. *The Work of Nations: Preparing Ourselves for 21st-Century Capitalism*, New York, Alfred A. Knopf, 1991.

RIFKIN, J. *The End of Work: The Decline of the Global Labor Force and the Dawn of the Post-Market Era*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1995.

STATISTIQUE CANADA. *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, 1996*, n° 13-218-XPB au catalogue, Ottawa, 1997.

---. «L'utilisation de l'ordinateur en milieu de travail», n° 12F0052XPF, Ottawa, 1995.

ZUBOFF, S. *In the Age of the Smart Machine : The Future of Work and Power*, New York, Basic Books, 1988.

Numéros déjà parus : *il vous manque un numéro?*

Ne craignez rien! Vous pouvez vous procurer les numéros déjà parus de **L'emploi et le revenu en perspective**. Voici les études publiées dans ces numéros :

Printemps 1997 Bilan de 1996 • Le Nord : Emploi; Gains et revenus • Confection de vêtements • Cotisants à un REER : Les jeunes; Faible revenu • Conditions de travail

Hiver 1996 Taux d'emploi • REER : Retraits; Transferts • Gestionnaires • Stabilité de l'emploi • Index : 1989 à 1996

Automne 1996 Bilan de mi-année 1996 • Familles et paiements de transfert • Familles avec pensionnés • Travailleurs âgés • «Faites vos jeux!» • Absences du travail et compensation • Taux d'absence – mise à jour

Été 1996 Alphabétisation des adultes : Vue d'ensemble; Résultats internationaux • Travail et mortalité • Pension : Les mythes • Gains d'avant retraite • Avenir de la diffusion des données

Pour plus d'information, communiquez avec **Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6**, ou composez sans frais le numéro **1 800 267-6677**.

L'emploi et le revenu en perspective

La revue trimestrielle qui vous renseigne sur le marché du travail et le revenu.

Après le secondaire...

Jeffrey Frank

Des travailleurs de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux de scolarité ont été touchés par le changement des conditions du marché du travail, mais les jeunes l'ont été encore plus particulièrement. Au Canada, le marché du travail est de plus en plus compétitif. Pour trouver et conserver un emploi satisfaisant, la scolarité de base ne suffit plus; il faut aussi avoir une bonne combinaison de formation, de compétences, d'initiative et de bonnes habitudes de travail. Le diplôme d'études secondaires n'est plus, comme par le passé, la garantie de trouver un emploi. En fait, les études ou la formation supplémentaires aux études secondaires offrent des avantages certains et sont habituellement nécessaires de nos jours pour obtenir la plupart des meilleurs emplois offerts sur le marché.

Le présent aperçu des résultats de l'Enquête de suivi auprès des sortants de 1995 fournit des renseignements de base sur l'éducation, la formation et l'expérience du marché du travail des jeunes au cours des premières années qui suivent leur départ de l'école secondaire, avec ou sans diplôme. Un rapport complet sur les transitions école-travail chez les jeunes, dressé à partir des deux enquêtes auprès des sortants (voir *Aperçu des enquêtes*), devrait paraître plus tard cette année.

Taux d'abandon des études secondaires plus faible en 1995

Selon l'Enquête auprès des sortants de 1991, 18 % des jeunes de 20 ans avaient abandonné l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme. (Une proportion importante des 18 et 19 ans fréquentaient toujours l'école secondaire). Les données tirées de l'Enquête de suivi auprès des sortants de 1995 indiquent que lorsque ces jeunes avaient atteint l'âge de 24 ans, le taux de ceux qui avaient abandonné l'école secondaire était tombé à 15 % (tableau 1). Pour certains, terminer les études secondaires est un processus beaucoup plus long que pour d'autres.

En 1991, 63 % des jeunes de 18 à 20 ans étaient des diplômés du secondaire, 16 % étaient des sortants, et 21 % étaient des persévérants. En 1995, 85 % de ces mêmes jeunes avaient obtenu leur diplôme, et 14 % avaient abandonné l'école. En nombre absolu, plus de 160 000 jeunes âgés de 22 à 24 ans en 1995 avaient quitté l'école secondaire sans obtenir leur diplôme. Moins de 1 % des jeunes de 22 à 24 ans poursuivaient leurs études secondaires en 1995[1].

Parmi les jeunes qui étaient des sortants en 1991, 25 % étaient retournés à l'école et étaient diplômés en 1995. De plus, 88 % de ceux qui étudiaient encore au secondaire en 1991 étaient diplômés en 1995 (graphique).

Les jeunes femmes sont plus susceptibles de terminer leurs études

En 1995, parmi les femmes de 22 à 24 ans, 89 % avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires, tandis que 10 % étaient des sortantes. En comparaison, la même année, 81 % des jeunes hommes avaient terminé leurs études secondaires et 18 % les avaient abandonnées. En 1995, les hommes représentaient près des deux tiers des personnes qui avaient quitté l'école secondaire. Cette tendance, c'est-à-dire les proportions plus faibles d'hommes que de femmes ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires, était évidente dans toutes les provinces (tableau 2).

Tableau 1
Taux de sortie du secondaire chez les jeunes âgés de 20 ans en 1991 et de 24 ans en 1995

	1991 (20 ans)	1995 (24 ans)
	%	
Canada	**18**	**15**
Terre-Neuve	24	19
Île-du-Prince-Édouard	25	21
Nouvelle-Écosse	22	17
Nouveau-Brunswick	20	16
Québec	22	19
Ontario	17	14
Manitoba	19	14
Saskatchewan	16	11
Alberta	14	11
Colombie-Britannique	16	13

Sources : Enquête auprès des sortants, 1991; Enquête de suivi auprès des sortants, 1995.

Adaptation d'un article intitulé Après le secondaire, Les premières années, Le premier rapport découlant de l'Enquête de suivi auprès des sortants, 1995. *Jeffrey Frank est au service du Centre des statistiques sur l'éducation. On peut communiquer avec lui au (613) 951-1504; courrier électronique : franjef@statcan.ca.*

Aperçu des enquêtes

L'Enquête auprès des sortants de 1991 visait principalement à déterminer les taux d'abandon des études secondaires et à comparer les jeunes qui avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires (**diplômés**), ceux qui continuaient de fréquenter l'école (**persévérants**) et ceux qui avaient quitté l'école avant d'obtenir leur diplôme (**sortants**). Elle a été effectuée entre avril et juin 1991. L'Enquête de suivi auprès des sortants de 1995, qui s'est déroulée entre septembre et décembre de cette année-là, a permis de recueillir des données sur les transitions école-travail chez ces jeunes adultes en mettant l'accent sur la scolarité et les activités sur le marché du travail postérieures aux études secondaires. Les deux enquêtes ont été effectuées par Statistique Canada pour le compte de Développement des ressources humaines Canada.

Les jeunes ayant entre 18 et 20 ans (au 1er avril 1991) provenant des 10 provinces constituaient la population cible de l'Enquête auprès des sortants de 1991. On est entré en rapport avec eux, dans le cadre de l'Enquête de suivi auprès des sortants, quatre ans plus tard; on s'attendait alors à ce qu'ils aient occupé un emploi ou plus dans l'intervalle. En outre, on pensait que la plupart des persévérants de 1991 seraient des diplômés ou des sortants en 1995, ce qui devait permettre une analyse plus poussée du marché du travail.

L'échantillon de l'enquête initiale a été élaboré d'après les fichiers sur cinq ans (1986 à 1990) des Allocations familiales (AF). Ces fichiers devaient en principe permettre de dresser, au moment de l'enquête, la liste la plus complète possible des jeunes âgés de moins de 15 ans au Canada. Les fichiers comprenaient les indicateurs nécessaires pour créer une variable dérivée «état des paiements», laquelle devait permettre d'identifier les sortants – les jeunes qui ne reçoivent plus d'AF parce qu'ils ont quitté leur famille ou qu'ils ont obtenu un emploi semblent par conséquent être plus susceptibles d'abandonner l'école. L'échantillon a été stratifié selon la province de résidence, l'âge et l'état des paiements (ce dernier élément devant permettre d'inclure dans l'échantillon un nombre approprié de sortants pour les besoins de l'analyse).

L'échantillon de l'Enquête auprès des sortants comprenait 18 000 personnes provenant des 10 provinces, lesquelles ont été sélectionnées conformément à la stratification décrite précédemment. L'échantillon a été choisi afin que les taux nationaux et provinciaux d'abandon des études pour les personnes âgées de 20 ans comportent un coefficient de variation (CV) maximum de 16,5 %, et que l'on puisse estimer certaines caractéristiques pour les persévérants, les sortants et les diplômés, pris séparément, toujours en respectant un CV ne dépassant pas 16,5 %. On a aussi obtenu ce niveau de précision relative pour d'autres estimations. Pour certaines estimations, toutefois, le CV est de l'ordre de 16,6 % à 33,3 %. Ces estimations sont suffisamment fiables pour certaines fins, mais elles doivent être utilisées avec précaution. Les estimations comportant des CV supérieurs à 33,3 % ne sont pas publiées. L'échantillon de l'Enquête de suivi auprès des sortants comprenait les personnes qui avaient répondu à la première enquête (avec quelques très rares exceptions indiquées ci-dessous).

Les deux enquêtes se sont tenues par téléphone, au moyen du système d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur. On a demandé aux répondants de la première enquête de fournir les données nécessaires pour que l'on puisse assurer un suivi. Les intervieweurs ont confirmé certaines données fournies par les répondants dans le cadre de la première enquête, avant d'entreprendre les interviews pour la deuxième.

Parmi les 18 000 personnes comprises dans l'échantillon de l'Enquête auprès des sortants, 9 460 ont subi une interview complète. Parmi elles, 11 ont préféré ne pas participer à d'autres enquêtes, et 18 ont participé à un essai préliminaire pour la deuxième enquête. Ces personnes ont été supprimées de l'échantillon de la deuxième enquête, celui-ci se chiffrant finalement à 9 431 personnes. Parmi celles-ci, 6 284 ont répondu à l'enquête (y compris les ententes de partage de données). Dans le cadre des deux enquêtes, des techniques de pondération ont été utilisées pour pallier les cas de non-réponse.

Les diplômés poursuivent leurs études

En 1995, 4 jeunes sur 5 qui détenaient un diplôme d'études secondaires avaient poursuivi leurs études ou leur formation en vue d'obtenir un certificat ou un diplôme au-delà des études secondaires (tableau 3), mais ce n'était le cas que de 1 sortant sur 4. Certains sortants peuvent avoir choisi de ne pas poursuivre leurs études pour diverses raisons (par exemple, le manque d'argent, les responsabilités familiales, les contraintes de temps), alors que de nombreux autres peuvent avoir été incapables de le faire parce qu'ils ne répondaient pas aux conditions d'admission.

Parmi les diplômés du secondaire, une plus grande proportion de femmes que d'hommes avaient poursuivi des études (83 % par rapport à 77 %). Cependant, parmi les sortants, les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes de poursuivre leurs études ou leur formation.

Parmi les diplômés du secondaire, 42 % ont indiqué que la formation universitaire en vue de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme était le niveau de scolarité le plus élevé qu'ils avaient atteint. Les femmes diplômées du secondaire étaient légèrement plus susceptibles que les hommes d'avoir suivi une formation universitaire (tableau 4).

Parmi ces mêmes diplômés, 3 sur 10 ont indiqué, comme dernier niveau de scolarité atteint, leur éducation ou leur formation dans un collège ou un cégep. Environ la même proportion de femmes que d'hommes avaient fréquenté le collège ou le cégep.

Par ailleurs, seulement 7 % des diplômés du secondaire ont poursuivi leurs études dans une école de métiers ou dans une école professionnelle, ou encore dans le cadre d'un programme d'apprentissage enregistré, et ont indiqué qu'il s'agissait du niveau de scolarité le plus élevé qu'ils avaient atteint. Les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes d'avoir fait un tel choix.

Graphique
La plupart des persévérants de 1991 ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, comme ce fut le cas pour le quart des sortants.

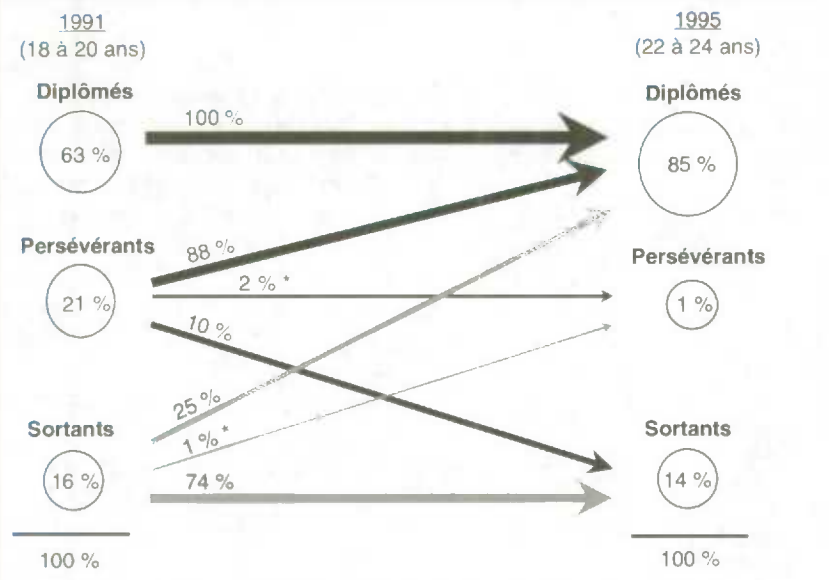

Sources : Enquête auprès des sortants, 1991 et Enquête de suivi auprès des sortants, 1995

* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*

Tableau 2
Situation des jeunes de 22 à 24 ans par rapport aux études secondaires, selon le sexe et la province

	Diplômés du secondaire			Sortants du secondaire		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%					
Canada	**85**	**81**	**89**	**14**	**18**	**10**
Terre-Neuve	79	76	82	20	22	17
Île-du-Prince-Édouard	80	75	85	19	23	15
Nouvelle-Écosse	85	81	88	15	19	12 *
Nouveau-Brunswick	86	80	91	12	17	8 *
Québec	81	76	86	18	21	14
Ontario	88	84	92	12	16	7
Manitoba	84	78	91	16	22	9 *
Saskatchewan	87	84	91	12	16	9 *
Alberta	86	81	91	14	19	8
Colombie-Britannique	86	85	88	14	15	12

Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995

* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*

Enfin, quelque 2 % des diplômés du secondaire ont tenté d'obtenir un diplôme dans le cadre d'un programme offert par une entreprise privée ou une école commerciale, ou encore par une association professionnelle (de comptables, de banquiers ou d'assureurs, par exemple), et ont indiqué qu'il s'agissait du niveau de scolarité le plus élevé qu'ils avaient atteint au moment de l'enquête.

Certains des sortants poursuivent leur formation

Parmi ceux qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires en 1995, 12 % ont indiqué, comme dernier niveau de scolarité atteint, avoir fréquenté une école de métiers ou une école professionnelle, ou s'être inscrits à un programme d'apprentissage enregistré. Les jeunes hommes qui avaient quitté l'école secondaire étaient plus susceptibles d'avoir reçu ce type de formation. De plus, moins de 10 % des sortants de l'école secondaire ont indiqué, comme dernier niveau de scolarité atteint, des études ou une formation supplémentaires dans un collège ou un cégep.

Taux d'activité généralement plus faible chez les femmes que chez les hommes

Parmi les diplômés du secondaire ayant poursuivi leurs études ou suivi une formation supplémentaire, l'activité sur le marché du travail était à peu près la même pour les hommes et pour les femmes (84 %). Cependant, dans le cas des diplômés du secondaire n'ayant pas poursuivi d'études ou suivi de formation supplémentaire, l'activité sur le marché du travail était beaucoup plus élevée chez les hommes (92 %) que chez les femmes (77 %) (tableau 5). Les responsabilités familiales ont probablement tenu certaines de ces jeunes femmes à l'écart du marché du travail.

L'écart était encore plus grand chez les sortants : 91 % des hommes comparativement à 63 % des femmes faisaient partie de la population

Tableau 3
Proportion de jeunes âgés de 22 à 24 ans qui ont fait des études ou suivi une formation supplémentaires, selon la situation par rapport aux études secondaires, le sexe et la province

	Diplômés du secondaire			Sortants du secondaire		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
				%		
Canada	**80**	**77**	**83**	**24**	**26**	**20 ***
Terre-Neuve	77	76	78	38 *	43 *	32 *
Île-du-Prince-Édouard	77	69	83	28 *	30 *	‡
Nouvelle-Écosse	78	76	82	23 *	24 *	‡
Nouveau-Brunswick	67	65	69	14 *	16 *	‡
Québec	83	75	90	17 *	‡	‡
Ontario	83	82	84	27 *	31 *	‡
Manitoba	71	67	73	15 *	20 *	3 *
Saskatchewan	81	78	84	‡	‡	‡
Alberta	75	75	75	28 *	33 *	‡
Colombie-Britannique	75	71	78	35 *	42 *	‡

Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995
Nota : Le tableau concerne les études ou la formation supplémentaires menant à un certificat ou à un diplôme au-delà des études secondaires.
* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*
‡ *Les données ne sont pas assez fiables pour être publiées.*

active. Les responsabilités familiales sont sans doute un facteur encore plus important chez les femmes dans cette situation (Gilbert et Orok, 1993).

Le diplôme d'études secondaires joue un rôle positif

Les diplômés du secondaire ayant reçu une éducation ou une formation supplémentaires avaient les taux de chômage les moins élevés : 11 % pour les hommes et 10 % pour les femmes. Les diplômés du secondaire n'ayant pas poursuivi d'études ou suivi de formation supplémentaire avaient des taux de chômage légèrement plus élevés.

Parmi les hommes et les femmes qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires, les taux de chômage étaient plus élevés et la différence entre les sexes était plus marquée. Un bon 30 % des jeunes femmes sans diplôme étaient en chômage, comparativement à 17 % des hommes. Il semble donc que l'abandon des études secondaires ait des conséquences particulièrement graves pour les jeunes femmes.

Le travail à temps plein est l'activité la plus fréquente

Les diplômés du secondaire n'ayant pas reçu d'éducation ou de formation supplémentaires étaient plus susceptibles d'avoir travaillé à temps plein (64 %) dans la semaine précédant l'enquête. En comparaison, 57 % des sortants du secondaire et 53 % des diplômés ayant reçu une éducation ou une formation supplémentaires travaillaient à temps plein (tableau 5).

Ce faible taux de travail à temps plein chez les diplômés qui ont reçu une éducation ou une formation supplémentaires n'est pas étonnant, étant donné que nombre d'entre eux participaient à des activités d'éducation ou de formation au moment de l'enquête. En fait, 15 % de ces diplômés faisaient état uniquement d'activités d'éducation et de formation dans la semaine précédant l'enquête, et 24 % combinaient le travail et les études.

Comme dans le cas du reste de la population active, le travail à temps partiel était plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Parmi les personnes qui avaient obtenu un diplôme d'études secondaires et avaient poursuivi leurs études ou suivi une formation supplémentaire, 24 % des femmes indiquaient occuper un emploi à temps partiel, comparativement à 20 % des hommes. Encore une fois, ces résultats ne sont pas étonnants, étant donné que ces personnes étaient plus susceptibles de participer à des activités d'éducation et de formation dans la semaine ayant précédé l'enquête.

Parmi les diplômés du secondaire n'ayant reçu ni éducation ni formation supplémentaire, 13 % des femmes travaillaient à temps partiel, comparativement à 7 % des hommes. De même, 11 % des femmes et 5 % des hommes qui avaient abandonné les études secondaires travaillaient à temps partiel.

L'éducation et la formation sont importantes pour de nombreux jeunes

Les jeunes semblent très conscients de l'importance de l'éducation et de la formation sur le marché du travail actuel. En 1995, environ 8 jeunes sur 10 avaient l'intention de continuer leurs études ou de suivre une formation supplémentaire[2] au cours des cinq prochaines années. Les diplômés du secondaire ayant déjà suivi des cours

Tableau 4
Niveau le plus élevé d'études ou de formation supplémentaires des jeunes de 22 à 24 ans, selon la situation par rapport aux études secondaires et le sexe

	Diplômés du secondaire			Sortants du secondaire		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
			%			
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Université	42	39	45	‡	‡	‡
Collège ou cégep **	29	28	30	8 *	8 *	‡
École de métiers, professionnelle ou d'apprentissage enregistré **	7	8	5	12	15 *	‡
Autres études ou formation †	2	2 *	3 *	‡	‡	‡
Total des jeunes ayant suivi des études ou une formation supplémentaires	80	77	83	24	26	20 *
Sans études ou formation supplémentaires	20	23	17	76	74	80

Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995

Notes : Le tableau concerne les études ou la formation supplémentaires menant à un certificat ou à un diplôme au-delà des études secondaires. Les personnes sont classées selon leur plus haut niveau de scolarité atteint.
Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100 % parce que certains chiffres ont été arrondis.

* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*

** *Les données relatives aux catégories «Collège ou cégep» et «École de métiers, professionnelle ou d'apprentissage enregistré» peuvent présenter un certain chevauchement. Les répondants peuvent avoir indiqué l'une ou l'autre catégorie dans le cas de certains programmes.*

† *Comprend les études ou la formation supplémentaires menant à un diplôme ou à un certificat d'un collège commercial privé, un diplôme, un certificat ou un permis d'une association professionnelle (les comptables, les banquiers ou les assureurs, par exemple).*

‡ *Les données ne sont pas assez fiables pour être publiées.*

ou une formation, en vue de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études supérieures, étaient plus susceptibles de prévoir d'autres périodes d'études (88 %) (tableau 6). Cela n'est pas surprenant, étant donné que ce groupe comprenait les personnes déjà inscrites dans de tels programmes.

Par contre, 76 % des diplômés n'ayant reçu ni éducation ni formation supplémentaire, et 72 % des sortants du secondaire, prévoyaient poursuivre leurs études au cours des cinq prochaines années. Mais l'éducation et la formation ne faisaient pas partie des projets de 10 % des diplômés du secondaire ayant déjà suivi des cours ou une formation supplémentaires, de 19 % de ceux qui ne l'avaient pas fait, et de 23 % de ceux qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires.

Que feront-ils en l'an 2000 ?

On a aussi demandé aux jeunes qui ont participé à l'enquête d'indiquer quelles seraient, d'après eux, leurs principales activités dans cinq ans. (Ils pouvaient donner plusieurs réponses.) La grande majorité des jeunes (92 % des diplômés du secondaire ayant poursuivi des études ou suivi une formation supplémentaire, 84 % de ceux qui ne l'avaient pas fait et 84 % des sortants) s'attendaient à travailler, que ce soit à titre d'employé ou à leur propre compte. Parmi les diplômés et les sortants, une plus grande proportion d'hommes que de femmes s'attendaient à travailler cinq ans plus tard (tableau 6).

Proportionnellement, plus de sortants (17 %) et de diplômés n'ayant reçu ni éducation ni formation supplémentaire (16 %) signalaient qu'aller à l'école serait l'une de leurs principales activités dans l'avenir, comparativement à 12 % des diplômés ayant

Tableau 5
Indicateurs du marché du travail (dans la semaine précédant l'enquête) des jeunes de 22 à 24 ans, selon la situation par rapport aux études secondaires et le sexe

	Diplômés du secondaire (ayant poursuivi des études ou suivi une formation supplémentaire)			Diplômés du secondaire (n'ayant pas poursuivi d'études ou suivi de formation supplémentaire)			Sortants du secondaire		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
					%				
Taux d'activité	84,1	84,4	83,9	85,4	92,0	77,0	80,7	90,6	62,9
Taux de chômage	10,8	11,3	10,4	12,9	14,1 *	11,2 *	20,9	17,3	30,2
Travail à temps plein	52,8	54,8	51,2	64,4	71,9	54,9	56,6	69,8	32,7
Travail à temps partiel	22,0	20,1	23,7	9,6	7,1	12,8	7,2	5,1	11,1

Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995
Nota : Le tableau concerne les études ou la formation supplémentaires menant à un certificat ou à un diplôme au-delà des études secondaires.
* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*

poursuivi leurs études ou reçu une formation supplémentaire. Les jeunes femmes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'entrevoir un retour aux études au cours de la période de cinq ans. Généralement, peu de sortants ou de diplômés, qu'ils aient ou non une éducation ou une formation supplémentaires, se voyaient à la fois travailler et aller à l'école.

Parmi les activités envisagées, on a souvent mentionné des occupations liées au responsabilités envers la famille ou le ménage. Encore là, comme on pouvait s'y attendre, on a constaté que les femmes indiquaient beaucoup plus souvent que les hommes les tâches familiales ou la tenue du ménage comme allant être leur activité principale dans cinq ans. Les jeunes femmes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires (39 %) et celles qui les avaient terminées, mais qui n'avaient pas poursuivi d'études (37 %), étaient particulièrement susceptibles d'envisager de s'occuper de leur famille, comparativement à 24 % des femmes qui avaient obtenu un diplôme d'études secondaires et avaient suivi des cours ou une formation supplémentaires. Par contre, seulement 21 % des hommes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, 17 % des hommes qui avaient obtenu un diplôme, sans poursuivre leurs études ou suivre une formation supplémentaire, et 11 % des diplômés qui avaient poursuivi des études ou suivi une formation supplémentaire, s'attendaient à ce que les responsabilités familiales fassent partie de leurs activités principales dans l'avenir.

Analyse plus poussée

La combinaison des résultats de l'Enquête auprès des sortants de 1991 et de l'Enquête de suivi auprès des sortants de 1995 devrait fournir une base de données riche qui facilitera la recherche sur les transitions école-travail des jeunes. Un fichier de microdonnées à grande diffusion est maintenant à la disposition du public. En outre, un rapport comportant des analyses faites à partir des deux enquêtes sera publié plus tard cette année. □

Notes

1 Ces jeunes qui poursuivent des études secondaires ne sont pas inclus dans le reste de la présente analyse. Les estimations des caractéristiques et des activités des personnes qui poursuivent leurs études secondaires, étant donné le nombre restreint de celles-ci, comportent une variabilité d'échantillonnage trop élevée.

2 La question concernant les plans pour les cinq prochaines années visait une gamme relativement large d'activités, outre les études postsecondaires ou la formation en vue de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études supérieures, et comprenait aussi les programmes, cours, ateliers et séances de tutorat.

Tableau 6
Projets d'études ou de formation supplémentaires des jeunes de 22 à 24 ans, selon la situation par rapport aux études secondaires et le sexe

	Diplômés du secondaire (ayant poursuivi des études ou suivi une formation supplémentaire)			Diplômés du secondaire (n'ayant pas poursuivi d'études ou suivi de formation supplémentaire)			Sortants du secondaire		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
						%			
Projets d'études (au cours des cinq prochaines années)									
Projets d'études ou de formation supplémentaire **	88	88	87	76	75	79	72	73	70
Aucun projet d'études ou de formation supplémentaires	10	10	10	19	20	18	23	23	22
Ne sait pas	2 *	2 *	3 *	4 *	5 *	3 *	5 *	4 *	7 *
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Principales activités projetées † (d'ici cinq ans)									
Travail	92	95	90	84	90	77	84	88	75
Études	12	10	12	16	14	19	17	14 *	22
Travail et études	7	7	8	9	7 *	12 *	10 *	9	11 *
Responsabilités familiales	18	11	24	26	17	37	28	21	39
Autres	1 *	2 *	1 *	2 *	‡	‡	‡	‡	‡

Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995
Notes :Le tableau concerne les études ou la formation supplémentaires menant à un certificat ou à un diplôme au-delà des études secondaires.
Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100 % parce que certains chiffres ont été arrondis.
* *Les données doivent être interprétées avec prudence en raison de la variabilité élevée de l'échantillonnage.*
** *La question relative aux projets futurs en matière d'éducation était formulée comme suit : «Projetez-vous de poursuivre vos études ou votre formation, par exemple, des programmes, des cours, des ateliers, des séminaires ou des classes dirigées, dans les cinq prochaines années ?»*
† *Les répondants pouvaient inscrire plusieurs réponses.*
‡ *Les données ne sont pas assez fiables pour être publiées.*

Documents consultés

FRANK, J. *Après le secondaire. Les premières années : Le premier rapport découlant de l'Enquête de suivi auprès des sortants, 1995*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996.

---. «*Après le secondaire... Premiers résultats de l'Enquête de suivi auprès des sortants, 1995*» dans *Revue trimestrielle de l'éducation*, n° 81-003-XPB au catalogue, Statistique Canada, vol. 3, n° 4, Hiver 1996, p. 10-22.

GILBERT, S. «Le marché du travail pour les sortants du secondaire» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 5, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1993, p. 13-17.

GILBERT, S. et B. OROK. «L'abandon scolaire» dans *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, n° 30, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 2-7.

GILBERT, S. et al. *Après l'école : Résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplomés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1993.

Quoi de neuf ?

VIENT DE PARAÎTRE

Parution de deux nouvelles études tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs

Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1995

Comment l'impôt sur le revenu et les paiements de transfert influencent-ils les familles à revenu faible, moyen ou élevé ? Au fil du temps, l'impôt et les paiements de transfert ont-ils contribué à augmenter ou à réduire l'écart entre les familles à revenu faible et élevé ? *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1995* (n° 13-210-XPB au catalogue) apporte quelques éléments de réponse à ces questions.

L'étude comprend des tableaux détaillés donnant le revenu après impôt (moyenne, médiane et répartition), les paiements de transfert ainsi que l'impôt payé. Ces renseignements sont fournis à l'égard des familles et des personnes seules en tenant compte de diverses caractéristiques démographiques et de certaines particularités liées au travail. Des données chronologiques permettent en outre d'illustrer au fil du temps l'impact net qu'ont l'impôt et les transferts en argent sur le revenu des familles. Les tableaux présentent aussi les moyennes des revenus avant les transferts, les paiements de transfert, le revenu total, l'impôt et le revenu après impôt pour différents types de famille (famille constituée de personnes âgées, couple marié, famille biparentale et famille monoparentale). D'autres tableaux chronologiques permettent de déterminer le pourcentage du revenu tiré des transferts ainsi que la part de ce revenu qui est versée sous forme d'impôt. Finalement, des mesures chronologiques des iniquités, notamment les rangs quintiles et les coefficients de Gini, offrent aux analystes la possibilité de voir si les écarts de revenu augmentent ou diminuent.

L'étude comprend une analyse des données, des définitions ainsi que des mesures de la qualité des données. (Le revenu après impôt est déterminé par le revenu monétaire total moins l'impôt payé.)

Caractéristiques des familles comptant deux soutiens, 1995

La croissance du nombre de familles comptant deux soutiens tire-t-elle à sa fin ? Comment les familles au sein desquelles les deux conjoints touchent un salaire se comparent-elles aux familles où c'est le cas d'un seul des conjoints, plus particulièrement au chapitre de l'ensemble des gains, des paiements de transfert, du revenu total et de l'impôt payé ? Observe-t-on une tendance selon laquelle les épouses gagneraient davantage que les maris ? En quoi les familles à un et à deux soutiens diffèrent-elles sur le plan démographique ? *Caractéristiques des familles comptant deux soutiens, 1995* (n° 13-215-XPB au catalogue) peut répondre à ces questions.

Bien qu'il porte sur les familles époux-épouse, le rapport met l'accent sur les familles comptant deux soutiens. Il en examine les caractéristiques démographiques et économiques en établissant un parallèle avec les autres familles époux-épouse. On y trouve notamment des renseignements sur le revenu moyen, le revenu médian et la répartition du revenu. On trouve également une analyse des données, les définitions pertinentes et des mesures de la qualité des données.

Pour plus de renseignements concernant ces deux publications, communiquez avec Réjean Lasnier au (613) 951-5266; Internet : income@statcan.ca. □

La Division du travail se penche sur la question de l'épargne-retraite

Épargne-retraite au moyen des RPA et REER, 1991 à 1995

Selon les renseignements tirés de ce récent rapport publié par la Division du travail, près des deux tiers des déclarants âgés de 25 à 64 ans ont épargné au moyen d'un régime de pension agréé (RPA) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) entre 1991 et 1995. Plus de la moitié de ces épargnants (55 %) l'ont fait chaque année.

Le pourcentage de déclarants qui ont épargné au moins une fois entre 1991 et 1995 a été le plus élevé dans les provinces centrales et de l'Ouest et dans les territoires (67 %). Le taux correspondant était beaucoup plus faible (54 %) dans les provinces de l'Atlantique en raison de revenus sous la moyenne et d'un chômage élevé.

En 1995, les déclarants âgés de 25 à 64 ans ont épargné 36 milliards de dollars en recourant aux RPA et aux REER. Cela représentait 11,2 % de leur revenu total, en hausse par rapport à 9,7 % en 1991 et à 10,6 % en 1993.

Parmi le groupe qui n'a pas épargné du tout au moyen de ces deux programmes entre 1991 et 1995, 4 personnes sur 5 (81 %) avaient un revenu de moins de 20 000 $ et

plusieurs (59 %) étaient des femmes. Les non-épargnants devront compter, comme source de revenu au moment de la retraite, sur les programmes gouvernementaux tels que la Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti ainsi que les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec.

L'âge permet également de prévoir si une personne épargnera en vue de la retraite, mais à un moindre degré que le revenu. Quelque 73 % des déclarants âgés de 45 à 54 ans ont épargné au moins une fois entre 1991 et 1995. À l'opposé, seulement 59 % des déclarants âgés de 25 à 34 ans ont fait de même.

En 1995, les Canadiens âgés de 25 à 64 ans se sont prévalus de seulement 13 % de leurs droits de cotisation à un REER. Le montant total de ces droits s'élevait à 150 milliards de dollars. Au moins six personnes sur dix n'ont rien versé aux REER, ce qui n'est pas surprenant étant donné que 39 % des personnes qui avaient des droits de cotisation avaient déclaré des revenus inférieurs à 20 000 $.

Parmi les personnes qui avaient le droit de cotiser, 11 % seulement ont tiré avantage de la majeure partie ou de tous leurs droits de cotisation en 1995. Plus les revenus étaient élevés, plus forte était la probabilité que les gens maximisent leurs cotisations. Malgré cela, la moitié seulement des personnes dans le groupe de revenu le plus élevé (80 000 $ et plus) en avait profité au maximum.

Pour plus de renseignements concernant la publication *Épargne-retraite au moyen des RPA et REER, 1991 à 1995*, (nº 74F0002XPB au catalogue, 43 $), communiquez avec Thomas Dufour au (613) 951-2088 ou avec Johanne Pineau au (613) 951-4034, Section des pensions, Division du travail; télécopieur : (613) 951-4087. □

■ Nouvelle publication analytique sur la population active

Chaque trimestre, le nouveau numéro de *Le point sur la population active* (nº 71-005-XPB au catalogue) comprendra les données les plus à jour et les tendances pertinentes concernant un aspect particulier du marché du travail. Des commentaires éclairés, des graphiques et des tableaux analytiques permettront d'avoir des références concises et à jour sur le sujet et pourront servir de point de départ pour la poursuite des recherches. Chaque numéro comprendra aussi un dictionnaire de termes ainsi qu'un guide relatif aux autres sources de données pertinentes.

Le premier numéro porte essentiellement sur «Les jeunes et le marché du travail». (Les numéros subséquents porteront sur les heures de travail, les salaires et les modalités de travail non conventionnelles.) Voici les points saillants du premier numéro :

- Le marché du travail est devenu plus précaire pour les jeunes. L'écart entre le taux de chômage global et celui des jeunes s'est élargi dans les années 90. Au même moment, le taux d'emploi des 15 à 24 ans a perdu 11 points de pourcentage depuis le mois de décembre 1989, année précédant le début de la récession, pour s'établir à 51,1 % en décembre 1996. L'activité sur le marché du travail de ce groupe démographique a également chuté dramatiquement par rapport au sommet atteint en janvier 1989, diminuant de plus de 10 points de pourcentage pour s'établir à 61,2 %.
- Près de la moitié des jeunes qui trouvent un emploi travaillent à temps partiel, comparativement à 39 % il y a sept ans. Cependant, la fréquentation scolaire s'est améliorée, particulièrement chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans, qui ont alimenté la hausse des effectifs dans les établissements postsecondaires. Seulement 52 % des jeunes allaient à l'école en 1989; ce taux avait augmenté à 60 % en 1996.
- Comparativement à 1989, les étudiants sont moins susceptibles de combiner travail et études à temps plein. Malgré tout, 32 % des jeunes qui allaient à l'école à temps plein occupaient aussi un emploi, principalement dans les services personnels et aux entreprises et dans le commerce de détail. En 1996, la semaine de travail moyenne des étudiants à temps plein qui détenaient un emploi était de 14 heures.
- En juillet 1989, 69,1 % des jeunes avaient un emploi d'été, par rapport à 52,1 % durant le même mois en 1996. Au cours de la même période, le taux de chômage d'été des étudiants est passé de 10,1 % à 18,4 %, malgré une chute importante de l'activité sur le marché du travail estival. La plupart des jeunes travaillaient à temps partiel au cours de l'été 1996.
- Finalement, lorsque que les étudiants quittent l'école, ils ont davantage de difficulté à effectuer la transition au marché du travail. Bien que les niveaux de scolarité plus élevés aient problablement aidé, les jeunes non étudiants ont un taux de chômage très élevé et la proportion d'entre eux qui ont un emploi a légèrement diminué au cours des années 90. Par conséquent, le processus de transition entre les études et le marché du travail s'est allongé lors des dernières années. En 1996, il débutait vers l'âge de 16 ans, alors que les jeunes combinaient études et travail, et prenait fin vers l'âge de 23 ans. Lorsque les jeunes non étudiants entrent dans les rangs des travailleurs, ils sont plus susceptibles de travailler moins d'heures que leurs homologues des années 80.

Pour un autre aperçu des données tirées de *Le point sur la population active*, veuillez consulter la rubrique «Indicateurs clés de l'emploi et du revenu» dans le présent numéro. Pour plus de renseignements, communiquez avec Nathalie Caron au (613) 951-4168; Internet : caronat@statcan.ca, ou avec Jean-Marc Lévesque au (613) 951-2301; Internet : levejea@statcan.ca; télécopieur : (613) 951-2869. □

Chiffres de population et des logements (Recensement de 1996)

Plusieurs nouvelles publications tirées du recensement font état de changements survenus dans la répartition de la population de 1991 à 1996. Voici à cet égard quelques points saillants.

Le recensement a dénombré 28 846 761 personnes au Canada, une hausse de plus de 1,5 million (5,7 %) depuis 1991. Cette hausse est attribuable à la migration internationale et, dans une mesure presque identique, à l'accroissement naturel (le nombre des naissances moins celui des décès).

La population a doublé en 45 ans; elle était d'un peu plus de 14 millions de personnes en 1951. Dans l'ensemble, le taux de croissance observé de 1991 à 1996 s'est révélé plus lent qu'au cours de la période intercensitaire précédente.

En dépit d'un ralentissement de son taux de croissance, la population du Canada a augmenté à un taux annuel moyen de 1,1 %, soit le taux le plus élevé des pays du G-7. Les augmentations annuelles moyennes des autres pays (de 1990 à 1995) ont varié de 0,1 % pour l'Italie à 1,0 % pour les États-Unis.

D'autres rapports tirés du recensement viendront compléter ce nouveau portrait statistique des Canadiens d'ici juin 1998. Ils porteront sur les sujets suivants : état matrimonial, langues parlées, origine ethnique, revenu, niveau de scolarité et emploi.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le centre régional de consultation le plus près, ou utilisez l'Internet : infostats@statcan.ca. □

QUOI DE NEUF AVEC L'EDTR ?

Utilisation des données : Les déterminants du cumul d'emplois

Les travailleurs qui cumulent plusieurs emplois constituent une proportion importante de la main-d'oeuvre canadienne, et leur nombre s'est accru, tant chez les hommes que chez les femmes, de façon constante depuis les dernières décennies. Le cumul d'emplois peut traduire le besoin d'une plus grande souplesse chez certains travailleurs, plus particulièrement chez les femmes qui tentent de conjuguer les responsabilités familiales et professionnelles. Pour d'autres, il peut servir à acquérir des compétences ou à faire l'expérience d'un emploi différent. Toutefois, pour nombre de personnes, le cumul d'emplois est le résultat des difficultés économiques qui menacent la stabilité financière des familles.

Le but des travaux de l'EDTR est d'arriver à obtenir plus de renseignements sur les déterminants du cumul d'emplois. Des analyses empiriques descriptives comprendront un examen du cumul d'emplois, selon le sexe, l'âge, la scolarité, l'état matrimonial et la profession. Par ailleurs, il sera déterminé dans quelle mesure les parents d'enfants d'âge préscolaire cumulent des emplois et quelle est la nature des emplois cumulés. On établira en outre un lien entre le cumul d'emplois et les niveaux de revenu, afin d'évaluer la dépendance qui existe entre les deux facteurs. En outre, les données de l'EDTR permettront d'estimer un modèle économétrique grâce auquel on pourra évaluer certaines hypothèses à l'origine du cumul d'emplois.

La diffusion des données des vagues subséquentes de l'EDTR permettront d'élargir cette recherche en vue de la faire porter sur la durée des périodes de cumul d'emplois. La recherche est effectuée par Dr. Lisa Powell, School of Policy Studies, Queen's University. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec Lisa Powell au (613) 545-6692; Internet : lmpl@qsliver.queensu.ca. □

Utilisation des données : Adaptation de la main-d'oeuvre et EDTR

À peu près tout le monde s'entend pour dire que nous traversons une période de changements structurels profonds. Ces changements ont été étayés en partie, soit par exemple : l'importance accrue du secteur tertiaire par rapport au secteur secondaire, le passage d'emplois routiniers et répétitifs à des emplois nécessitant davantage de compétences et axés sur le savoir, la transition d'emplois courants à temps plein et à longueur d'année, à des emplois atypiques, à temps partiel, temporaires et à court terme et, dans nombre de cas, au travail autonome. Jusqu'à maintenant, toutefois, la documentation pertinente reposait sur des «instantanés» transversaux, comme l'Enquête sur la population active, qui se tient sur une base mensuelle, ainsi que les récentes Enquête sociale générale et Enquête sur les horaires et les conditions de travail.

Dans le cadre de l'EDTR, toutefois, ces changements sont suivis de façon longitudinale pour des travailleurs donnés. Grâce aux données, on peut répondre à de

nombreuses questions : les travailleurs sont-ils «réaffectés» en plus grands nombres qu'auparavant ? Sont-ils réaffectés plus souvent au cours de leur vie active ? Comment les travailleurs évoluent-ils entre les emplois de la «nouvelle économie», les emplois qui nécessitent de grandes compétences ou encore ceux qui comportent des horaires de travail souples ? Quels sont les groupes de main-d'oeuvre qui deviennent sous-employés ? Et aussi, ce qui est peut-être plus important encore, quelles sont les répercussions de ces adaptations sur les fruits habituels de l'emploi, par exemple un revenu stable et intéressant et des avantages non salariaux comme les pensions de retraite ?

Les analystes de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) sont particulièrement intéressés par les répercussions sociales et les répercussions sur la politique du marché du travail de ces adaptations, dans une nouvelle économie fondée sur le savoir. La Direction générale de la recherche appliquée de DRHC mène présentement des travaux sur les sujets suivants, à partir des données de l'EDTR :

Travailleurs déplacés. Quels genres d'emplois les travailleurs (particulièrement les plus âgés et les plus jeunes) perdent-ils ? Combien leur faut-il de temps pour trouver un nouvel emploi ? Comment survivent-ils financièrement au cours de cette période de recherche d'emploi ? S'ils quittent le marché du travail, s'agit-il d'une retraite anticipée, d'un recyclage ou simplement de découragement ? S'ils trouvent de nouveaux emplois, comment ceux-ci se comparent-ils aux emplois perdus ? De quelle façon ces changements sont-ils vécus par les divers travailleurs ?

Anciens emplois par rapport aux nouveaux emplois. On dispose de données sur une partie importante du roulement qui se produit sur le marché du travail. Dans quelle mesure cela découle-t-il d'un changement fondamental quant à la nature du travail, ainsi que du passage d'emplois à long terme, stables et à temps plein, à des emplois temporaires et comportant des horaires ainsi qu'une rémunération atypiques ou irréguliers ?

Autres domaines d'intérêt. On abordera les notions de dynamique du faible revenu (mobilité de personnes au dessus et deçà du seuil de faible revenu) et de transition de l'école au marché du travail au fur et à mesure que de nouvelles vagues de données seront publiées.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Darren Lauzon au (819) 994-1640; télécopieur : (819) 953-8584; Internet : *Darren.Lauzon@spg.org.* □

CONFÉRENCE À VENIR

La croissance économique et l'emploi

Les 29 et 30 septembre 1997, Ottawa

Statistique Canada parrainera en septembre 1997 le IXe Congrès sur l'économie qui se tiendra à l'hôtel Château Laurier à Ottawa. Ce congrès sera l'occasion de discuter des questions touchant l'emploi et la croissance économique. Les conférenciers parleront notamment de l'évolution des tendances au chapitre de l'investissement, de l'évolution technologique et de la formation ainsi que des prochains enjeux et défis auxquels fera face la société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Micheal Trant ou avec François Maranda au (613) 951-2859, Division de l'agriculture, Statistique Canada, télécopieur : (613) 951-3868; Internet : Tranmik@statcan.ca; site Internet : http://www.statcan.ca. □

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

Les informations ci-dessous répertorient certaines sources de données touchant le marché du travail, les entreprises, les revenus et les gains, les pensions, l'éducation ainsi que d'autres sujets liés aux ménages. Chaque trimestre, les graphiques et les textes d'analyse de la présente rubrique s'inspireront d'une ou de plusieurs de ces sources. Pour tout renseignement à cet égard, veuillez communiquer avec Joanne Bourdeau au (613) 951-4722, Internet : bourjoa@statcan.ca ou avec Jeannine Usalcas au (613) 951-4628, Internet : usaljea@statcan.ca.

Données administratives

Données régionales et administratives
Tirage : annuel
Information : (613) 951-9720

Equêtes-entreprises

Enquête annuelle sur les manufactures
Tirage : annuel
Personne-ressource :
Jacqueline LeBlanc (613) 951-3524

Enquête sur les perspectives du monde des affaires
Tirage : trimestriel
Personne-ressource :
Claude Robillard (613) 951-3507

Recensement

Caractéristiques de la population active
Tirage : quinquennal
Personne-ressource :
Michel Côté (613) 951-6896

Recensement sur le revenu
Tirage : quinquennal
Personne-ressource :
Pierre Bélanger (613) 951-0087

Enquêtes sur l'emploi et le revenu

Enquête sur la population active
Tirage : mensuel
Personne-ressource :
Nathalie Caron (613) 951-4168

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
Tirage : annuel
Personne-ressource :
Philip Giles (613) 951-2891

Enquête sur les finances des consommateurs
Tirage : annuel
Personne-ressource :
Réjean Lasnier (613) 951-5266

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
Tirage : mensuel
Personne-ressource :
Sylvie Picard (613) 951-4090

Indice de l'offre d'emploi
Tirage : mensuel
Personne-ressource :
Sylvie Picard (613) 951-4090

Programme de statistiques sur l'assurance-emploi
Tirage : mensuel
Personne-ressource :
Sylvie Picard (613) 951-4090

Grands règlements salariaux
Bureau de renseignements sur le travail (Développement des ressources humaines Canada)
Tirage : trimestriel
Information : (819) 997-3117

Le revenu du travail
Tirage : trimestriel
Personne-ressource :
Anna MacDonald (613) 951-3784

Enquête sur l'équipement ménager
Tirage : annuel
Personne-ressource :
Réjean Lasnier (613) 951-5266

Enquête sociale générale

Les études, le travail et la retraite
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Ghislaine Villeneuve (613) 951-4995

Entraide et soutien social
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Ed Praught (613) 951-9180

Emploi du temps
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Ghislaine Villeneuve (613) 951-4995

Enquêtes sur les régimes de pensions

Enquête sur les régimes de pensions au Canada
Tirage : annuel
Personne-ressource :
Thomas Dufour (613) 951-2088

Enquête trimestrielle des caisses de retraite en fiducie
Tirage : trimestriel
Personne-ressource :
Thomas Dufour (613) 951-2088

Enquêtes spéciales

Enquête sur les horaires et les conditions de travail
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Diane Galarneau (613) 951-4626

Enquête sur la formation et l'éducation des adultes
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Robert Couillard (613) 951-1519

Enquête auprès des diplômés (études postsecondaires)
Tirage : occasionnel
Personne-ressource :
Bill Magnus (613) 951-4577

Le marché du travail chez les jeunes

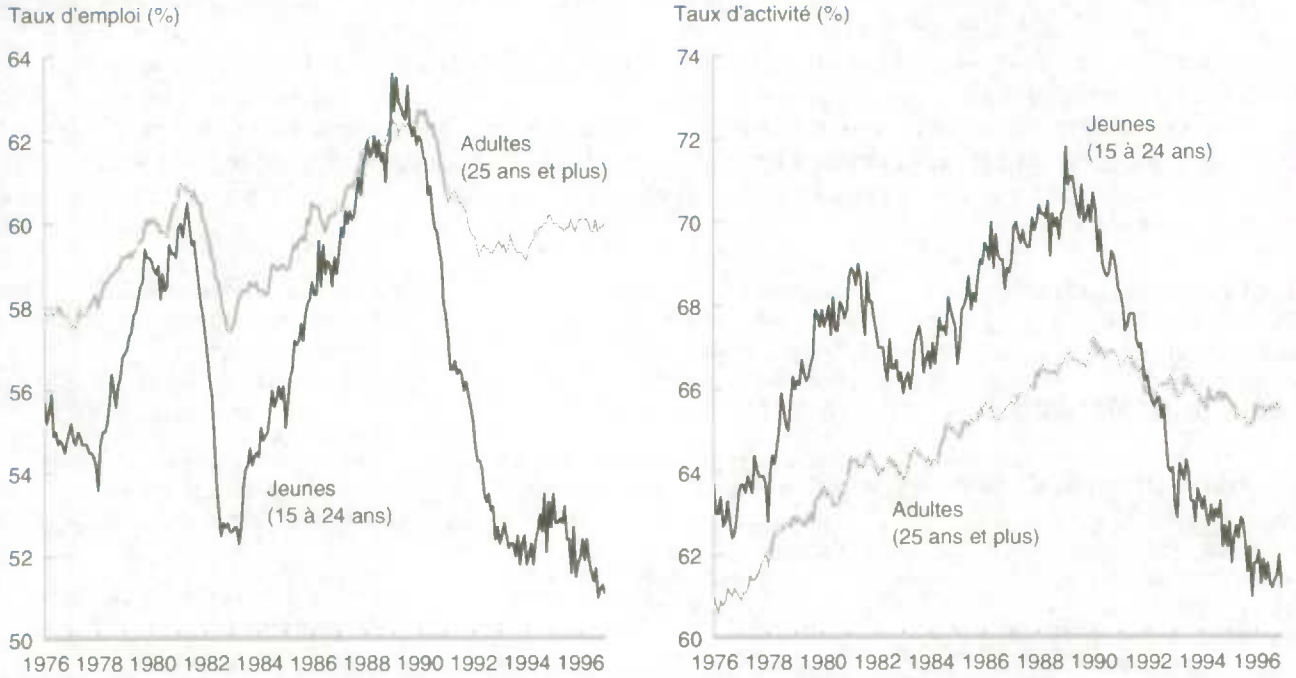

Source : Enquête sur la population active
Nota : Données mensuelles désaisonnalisées.

Le marché du travail des jeunes connaît son plus bas niveau en 20 ans

- La situation du marché du travail a été intéressante pour les jeunes au cours des années 80, mais elle s'est mise à se détériorer dès le milieu de 1989, tout juste avant la récession.
- Entre août 1989 et décembre 1993, l'emploi chez les jeunes a chuté de 460 000 (-18 %). Une faible croissance de l'emploi à la fin de 1994 et au début de 1995 a été sans lendemain, et en décembre 1996, le taux d'emploi des jeunes se situait à 51,1 % – 11 points de pourcentage en deçà du taux de décembre 1989.
- Depuis 1989, on a assisté à une baisse marquée de la proportion de jeunes faisant partie de la population active. Même s'il est courant d'observer une contraction de l'activité sur le marché du travail en période de récession économique, la reprise qui a suivi n'a pas réussi à ramener les jeunes dans la population active. À la fin de 1996, le taux d'activité était de 61,2 % – plus de 10 points de pourcentage en deçà du sommet de janvier 1989.
- La proportion de jeunes dans la population active a tellement diminué au cours des dernières années que la proportion d'adultes, qui a aussi subi une baisse, a dépassé celle des jeunes en 1993. Depuis, le fossé n'a cessé de s'élargir : le taux d'activité en décembre 1996 était de 65,6 % pour les adultes, comparativement à 61,2 % pour les jeunes. Une partie de cette diminution tient sans doute à l'augmentation de la fréquentation scolaire.
- Les taux d'activité et d'emploi ont diminué chez les jeunes des deux sexes, mais les diminutions ont touché davantage les jeunes hommes.

Le marché du travail chez les jeunes

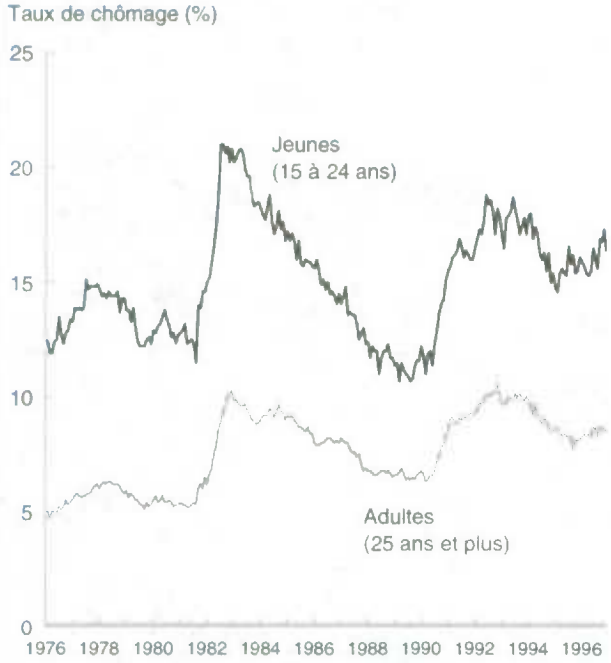

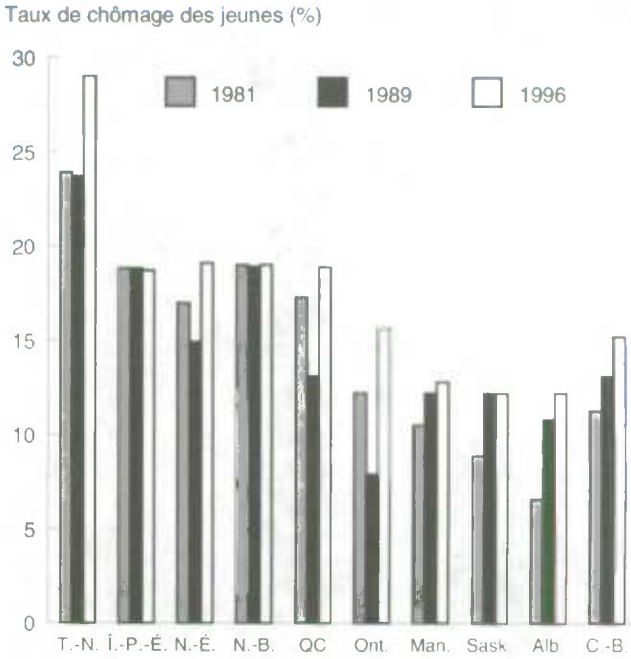

Source : Enquête sur la population active
Nota : Le premier graphique est basé sur des données mensuelles désaisonnalisées et le deuxième, sur des données annuelles moyennes.

Le taux de chômage des jeunes demeure élevé

- Le taux de chômage global a eu tendance à augmenter au cours des dernières décennies, celui des jeunes étant constamment plus élevé que celui des adultes.
- Ce taux plus élevé est en partie le résultat du délai que suscite la recherche d'emploi au moment de l'entrée sur le marché du travail : certains optent pour un emploi temporaire, tandis que d'autres poursuivent leur recherche en quête d'un emploi à long terme. Cela illustre aussi l'importance de l'expérience de travail antérieure, ce dont bien peu de jeunes peuvent s'enorgueillir.
- Les taux de chômage observés chez les jeunes à l'échelle nationale étaient comparativement plus faibles en 1981 (13,1 %) et en 1989 (11,2 %); cependant, dès 1996, la moyenne nationale chez ces derniers était de 16,1 %. Les jeunes de l'Ontario et du Québec ont fait état des baisses les plus sensibles de 1981 à 1989, pour ensuite connaître les hausses les plus marquées de 1989 à 1996. En 1989, au point culminant du cycle économique, on associait aux jeunes de l'Ontario le plus faible taux de chômage (7,9 %) de l'ensemble de tous les jeunes des provinces, bien que ce taux ait par la suite progressé pour atteindre près du double (15,6 %) en 1996.
- Toujours à l'égard des jeunes, les provinces de l'Est et le Québec ont connu en 1996 des taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale, lesquels variaient entre 18,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 29,0 % à Terre-Neuve. L'Ontario et les provinces de l'Ouest avaient alors des taux de chômage inférieurs à la moyenne, lesquels s'échelonnaient de 12,2 % en Saskatchewan et en Alberta à 15,6 % en Ontario.

Le marché du travail chez les jeunes

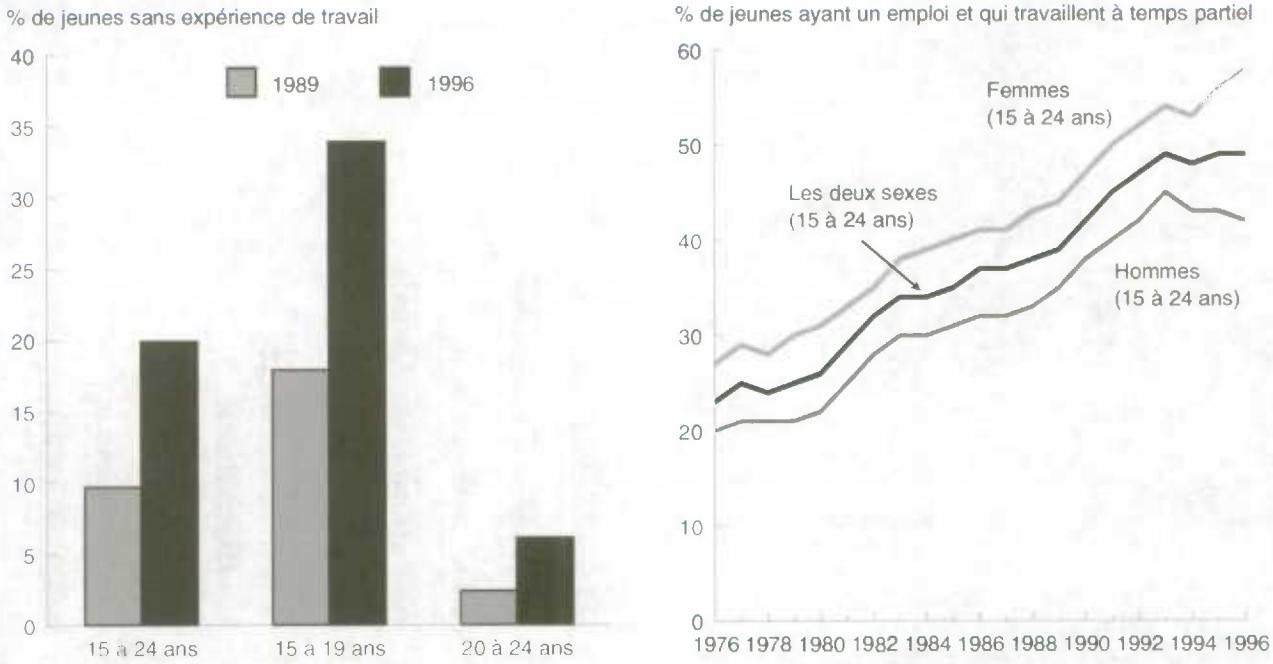

Source : Enquête sur la population active
Nota : Le premier graphique est basé sur des données annuelles moyennes et le deuxième, sur des moyennes d'octobre à décembre.

Expérience de travail plus difficile à acquérir

- Étant donné qu'il est de plus en plus difficile d'entrer sur le marché du travail, les jeunes, et plus particulièrement les adolescents, sont de moins en moins susceptibles de pouvoir se prévaloir d'une expérience de travail. Ils risquent de se retrouver dans le cercle vicieux suivant : pas d'emploi, pas d'expérience; pas d'expérience, pas d'emploi.
- En 1989, juste un peu moins d'un jeune sur 10 n'avait jamais eu d'emploi. En 1996, cette proportion avait plus que doublé (20 %). Dans le cas des adolescents seulement, la proportion est passée de 18 % à 34 % pour cette période, tandis qu'elle est passée de 2 % à 6 % pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans.
- Dans le cas des jeunes qui ont un emploi, la proportion de ceux qui détiennent un emploi à temps partiel a plus que doublé entre 1976 et 1996, passant de 23 % à 49 %. Cette tendance reflète en partie la popularité croissante de l'école, étant donné que 90 % des étudiants, garçons et filles, qui ont un emploi travaillent à temps partiel.
- Cependant, le travail à temps partiel n'est pas seulement l'affaire des étudiants. Les jeunes qui ne sont plus aux études sont eux aussi de plus en plus susceptibles de travailler à temps partiel.

Fréquentation scolaire

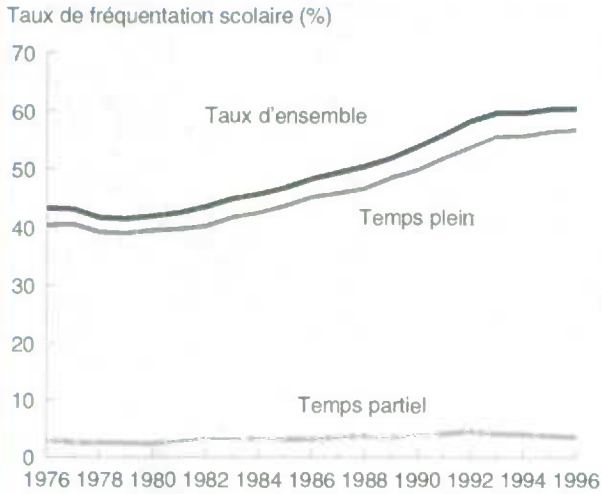

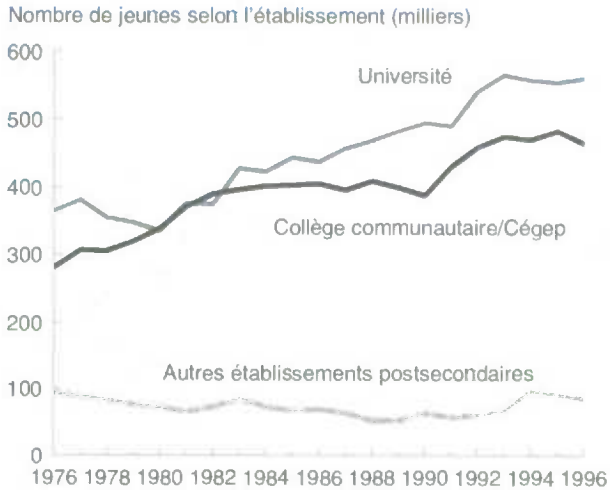

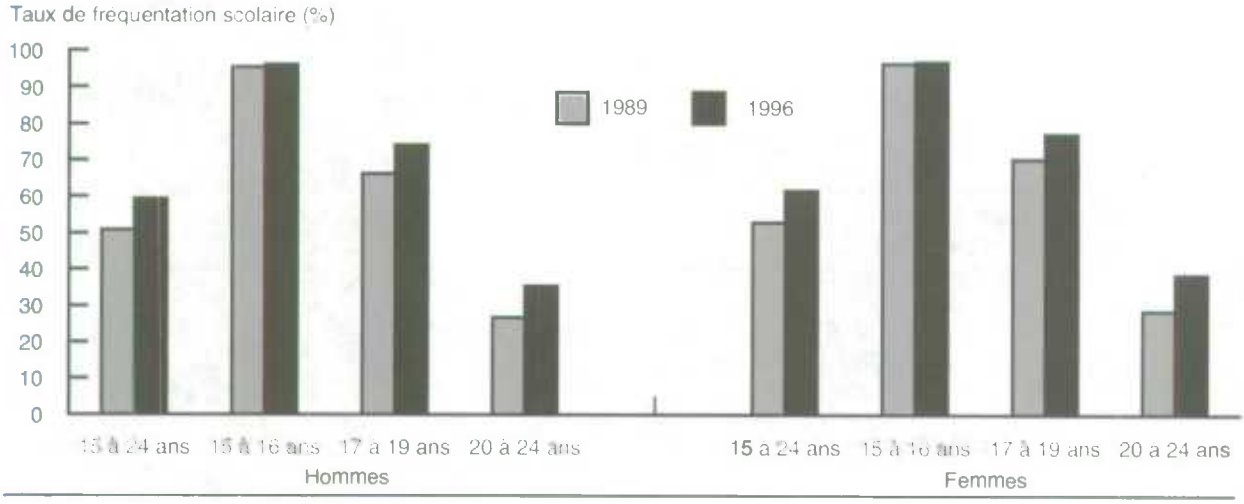

Source : Enquête sur la population active
Nota : Moyennes d'octobre à décembre.

Intérêt plus marqué pour l'école

- Aujourd'hui, plus que jamais, le succès sur le marché du travail est lié tant au niveau d'instruction qu'aux compétences acquises par le biais des expériences de travail et de la formation continue. Il n'est donc pas étonnant que les taux de fréquentation scolaire aient rapidement augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 43 % en 1976 à 60 % en 1996.
- Depuis 1989, la proportion de jeunes qui fréquentent l'école a augmenté de près de neuf points de pourcentage; elle est en fait passée de 52 % en 1989 à 60 % en 1996. La majeure partie de l'augmentation a été notée avant 1993.
- Les hommes et les femmes ont contribué de façon égale à cette tendance. La hausse est survenue principalement dans la fréquentation scolaire à temps plein; peu de changements ont par contre été observés au chapitre de la fréquentation à temps partiel entre 1976 et 1996, celle-ci oscillant entre 3 % et 4 %.
- La proportion d'adolescents âgés de 17 à 19 ans qui fréquentent l'école a augmenté de façon marquée entre 1989 et 1993, passant de 68 % à 77 %; elle est toutefois depuis redescendue à 76 %. La fréquentation scolaire chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans a augmenté de plus de neuf points de pourcentage entre 1989 et 1996 pour atteindre 37 %.

Conciliation du travail et des études

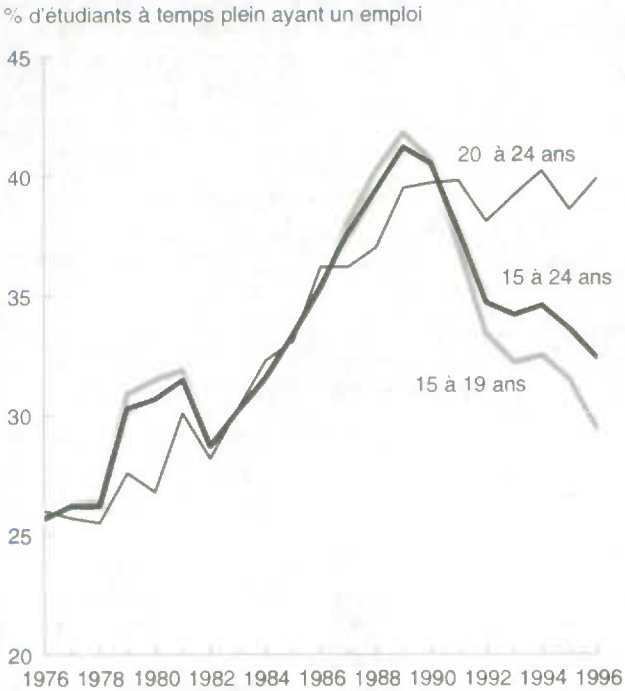

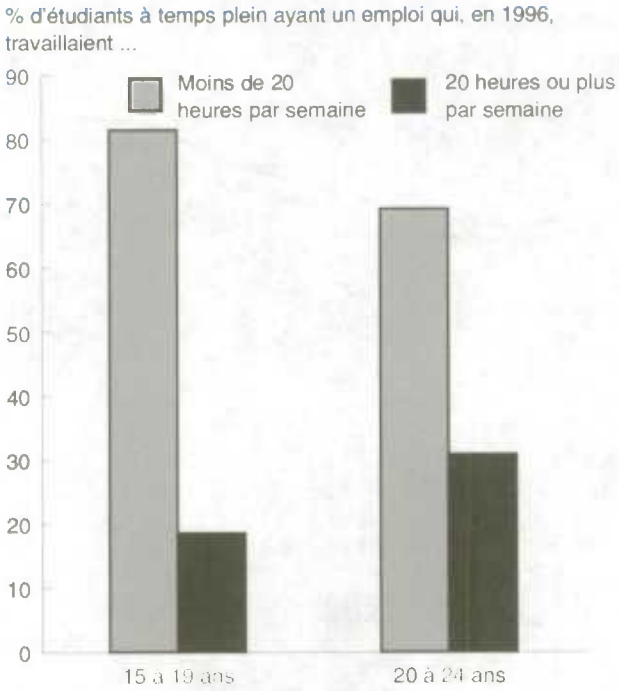

Source : Enquête sur la population active
Nota : Moyennes d'octobre à décembre.

Travail au cours de l'année scolaire

- Au cours des années 80, la proportion de jeunes qui travaillaient et allaient à l'école à temps plein a fortement augmenté, passant de 31 % en 1980 à 41 % en 1989. La croissance du taux d'emploi s'est manifestée tant chez les adolescents que chez les jeunes plus âgés.
- Au début des années 90, la tendance s'est renversée et les possibilités d'emploi sont devenues plus rares pour les adolescents. Les pertes ont continué au cours de la reprise, mais à un rythme moindre. En 1996, le taux d'emploi des étudiants âgés de 15 à 19 ans se situait à 12 points de pourcentage en deçà du sommet atteint en 1989.
- Les effets de la récession ont été moins marqués pour les étudiants plus âgés. Leur taux d'emploi s'est stabilisé en 1990 et semblait à peu près inchangé en 1996.
- Combiner le travail et les études à temps plein peut avoir des conséquences bénéfiques ou des répercussions négatives. Des recherches suggèrent que les emplois ne demandant que peu de temps à l'étudiant peuvent avoir un effet bénéfique sur la réussite scolaire, alors que les emplois de 20 heures ou plus par semaine ont tendance à rendre plus difficile l'atteinte de cette réussite.
- En 1996, la semaine de travail moyenne chez les étudiants à temps plein était de 14 heures. Cette moyenne était légèrement supérieure à celle de 13 heures enregistrée en 1986.
- Un peu plus des trois quarts (77 %) des étudiants à temps plein qui avaient un emploi travaillaient moins de 20 heures par semaine. Les plus longues semaines de travail étaient plus répandues chez les étudiants plus âgés. Près de 31 % des étudiants âgés de 20 à 24 ans travaillaient 20 heures ou plus par semaine comparativement à 19 % de ceux âgés de 15 à 19 ans.

Transition de l'école au marché du travail

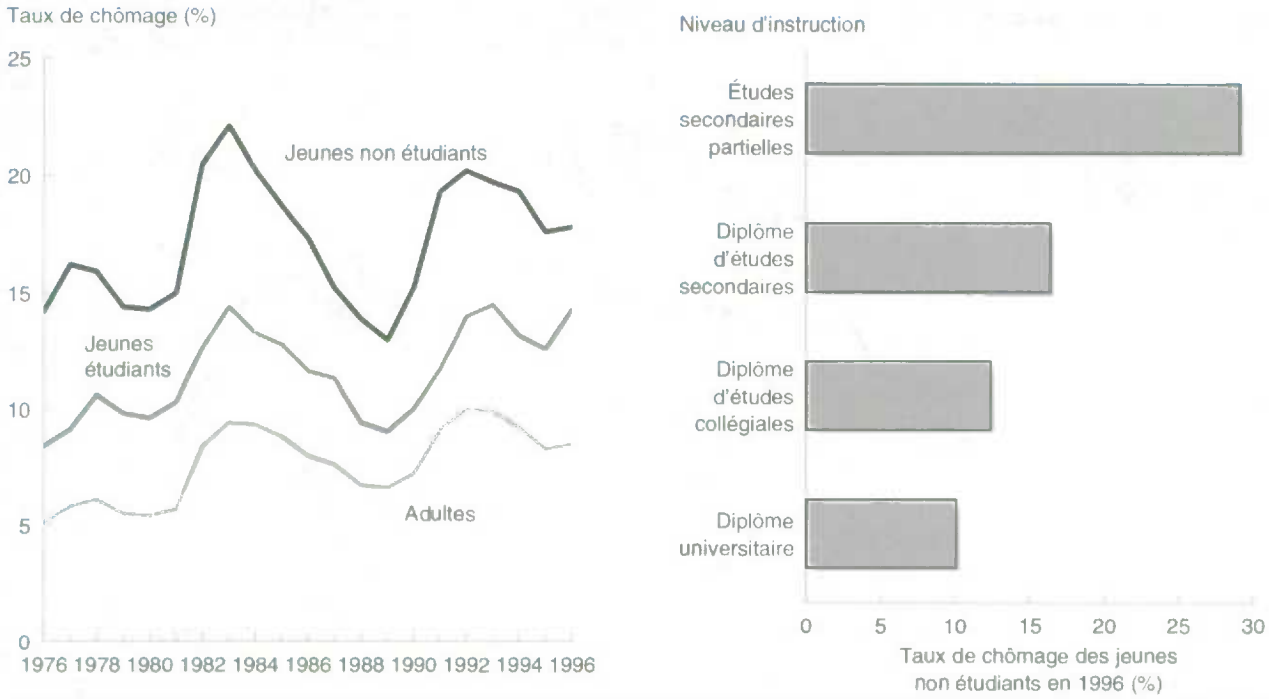

Source : Enquête sur la population active
Nota : Les mois de mai à août sont exclus du calcul de la moyenne annuelle dans le cas des jeunes non étudiants et étudiants.

Les études rapportent

- Au cours des dernières années, la transition de l'école au marché du travail semble être devenue plus difficile à réussir. Au début de la décennie, le taux de chômage des jeunes non étudiants se situait à 15,2 %, mais il a ensuite atteint un sommet de 20,2 % en 1992 pour retomber à 17,8 % en 1996. Entre-temps, le taux d'emploi est passé de 73,2 % en 1990 à 69,2 % en 1996.
- Plus le niveau d'instruction des jeunes non étudiants est élevé, plus ils réussissent sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes non étudiants qui avaient fait des études secondaires partielles a atteint 29,1 % en 1996, mais il était de 10,1 % chez les jeunes non étudiants qui possédaient un diplôme universitaire.

Transition de l'école au marché du travail

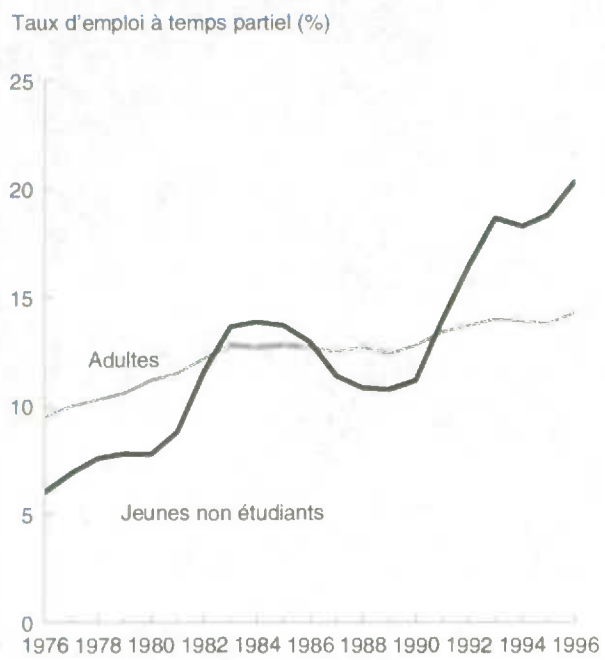

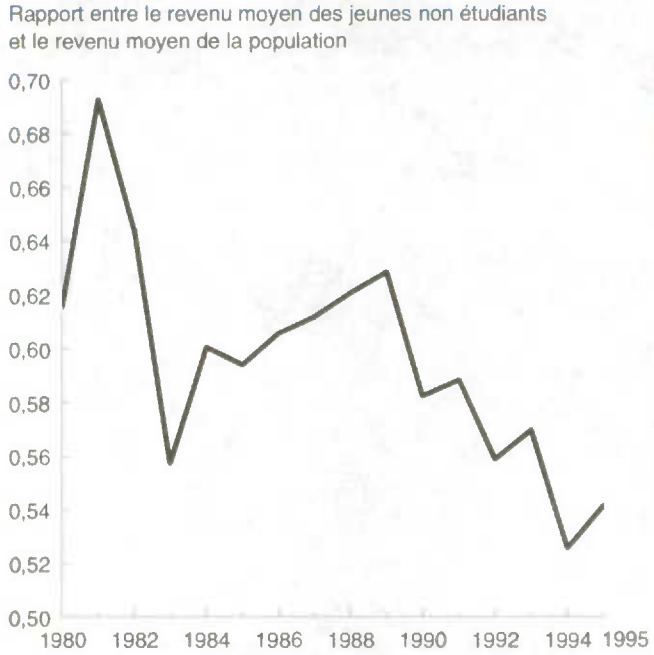

Sources : Enquête sur la population active et Enquête sur les finances des consommateurs
Nota : Dans le premier graphique, les mois de mai à août sont exclus du calcul de la moyenne annuelle dans le cas des jeunes non étudiants.

Les jeunes qui ont quitté l'école trouvent-ils des emplois de bonne qualité?

- Au cours des 20 dernières années, de plus en plus de jeunes qui ont terminé leurs études ont dû se rabattre sur des emplois à temps partiel. À la fin des années 70 et au début des années 80, le nombre d'emplois à temps partiel chez les jeunes non étudiants a plus que doublé. De 1985 à 1990, ce nombre a diminué pour augmenter encore au cours des années 90.
- En 1996, 20 % des emplois occupés par des jeunes non étudiants étaient des emplois à temps partiel; ce niveau n'avait jamais été atteint auparavant. En 1976, le taux d'emploi à temps partiel atteignait seulement 6 % chez les jeunes non étudiants; il était ainsi inférieur de 39 % à celui des adultes. Vingt ans plus tard, ce taux était supérieur de 37 %.
- Comme on pouvait s'y attendre, les gains moyens des jeunes non étudiants ont diminué ces dernières années. Selon les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, les jeunes qui ont quitté l'école ont gagné en moyenne 11 000 $ par année en 1990 (en dollars de 1986). Ce nombre a diminué progressivement pour atteindre 9 400 $ en 1995.
- Les jeunes qui ont quitté l'école ont toujours gagné moins que leurs collègues plus âgés, probablement parce qu'ils manquent d'expérience. Cependant, de 1980 à 1995, les jeunes non étudiants ont perdu du terrain comparativement à l'ensemble de la population. En 1989, les jeunes non étudiants gagnaient 63 $ pour chaque tranche de 100 $ gagnée par les adultes en âge de travailler. En 1995, ce nombre était passé à 54 $.
- Le nombre plus restreint d'heures de travail et, plus particulièrement, les plus faibles taux de rémunération, ont contribué à l'iniquité croissante observée au chapitre des gains annuels.

Les graphiques et le texte de la présente rubrique sont une adaptation tirée du numéro du printemps de la publication *Le point sur la population active*, n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada. Pour plus de renseignements à cet égard, veuillez communiquer avec Jean-Marc Lévesque au (613) 951-2301; Internet : levejea@statcan.ca.

À venir

Voici un aperçu de quelques-unes des études qui paraîtront dans les prochains numéros

Marché du travail : bilan de la mi-année

Un aperçu des tendances du marché du travail et de son évolution au cours des six premiers mois de 1997.

Travailleurs et emplois non permanents

Cette étude fait un parallèle entre les emplois permanents et non permanents. On y aborde notamment les salaires, le nombre d'heures de travail, les avantages sociaux et le travail par postes. Outre un coup d'oeil à la diversité des emplois non permanents ainsi qu'aux travailleurs qui y sont associés, l'article se penche sur la définition de l'emploi non permanent.

Évolution de l'éducation aux adultes

L'éducation aux adultes représente-t-elle une mesure de réduction des iniquités économiques ? Existe-t-il un lien entre la participation à un programme d'éducation aux adultes et le chômage ? Voilà ce à quoi tente de répondre cet article en examinant les tendances qu'a suivies cette forme d'éducation de 1976 à 1996. L'analyse dresse le profil des personnes qui retournent à l'école en considérant l'âge, le sexe, le niveau d'instruction déjà atteint et la situation familiale.

Équité entre les générations

Cet article donne un aperçu d'une conférence qui s'est tenue à Statistique Canada les 20 et 21 février 1997. Le sommaire de certaines des communications présentées lors de cet événement sert ici à illustrer de façon succincte les concepts et les enjeux entourant l'équité entre les générations. Il est également question de la façon dont cette équité est mesurée.

Mises à pied définitives

De nombreux Canadiens se sentent de plus en plus préoccupés par les mises à pied définitives. Ils estiment en effet que les emplois sont davantage instables et que les pertes d'emploi ont augmenté au cours des années 90. Une nouvelle source de données longitudinales permet ici de déterminer quel rôle jouent le cycle économique, l'évolution de la demande sur les marchés industriels et la taille de l'entreprise dans l'augmentation du nombre de mises à pied définitives. L'article donne également une vue d'ensemble du processus du déplacement de la main-d'oeuvre dans l'économie canadienne.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Publication trimestrielle sur le marché du travail et le revenu

L'Annuaire du Canada 1997

L'outil indispensable pour mettre vos données en contexte

La publication que vous consultez à l'instant vous instruit sur un secteur particulier de l'activité canadienne. Mais êtes-vous bien au fait des tendances qui se dessinent dans d'autres domaines et de leur incidence sur vos activités? Pour mieux comprendre l'ensemble des enjeux canadiens, consultez l'*Annuaire du Canada 1997* et l'*Annuaire du Canada 1997 sur CD-ROM*. Cet outil indispensable vous fournira le contenu d'ordre général qui vous permettra de situer vos connaissances particulières dans un contexte global.

Voici enfin...

... le livre!

- Plus de 300 tableaux, diagrammes et graphiques diffusant les plus récentes données socioéconomiques
- Reliure rigide durable
- Index détaillé
- Plus de 100 photos proposant une captivante randonnée visuelle dans tout le pays
- 80 articles de fonds et encadrés fascinants sur des aspects distinctifs du Canada

L'*Annuaire du Canada 1997*
(n° 11-402-XPF97001 au catalogue)
(frais d'envoi et de manutention de 4,95 $ et taxes en sus)

54,95 $
(au Canada)

... le CD-ROM!

- Windows™ et Macintosh™ sur le même disque
- Une puissante fonction de recherche, des menus faciles à utiliser, des liens en hypertexte
- Le logiciel GBook™ pour exploiter à fond l'*Annuaire*
- 75 vidéoclips mis en valeur par des bandes sonores
- Les versions française et anglaise comprises sur le même disque

L'*Annuaire du Canada 1997 sur CD-ROM*
(n° 11-402-XCB97001 au catalogue)
(frais d'envoi et de manutention de 4,95 $ et taxes en sus)

74,95 $
(au Canada)

S'appuyant sur une tradition réputée pour jeter un regard vers l'avenir, le très beau livre ainsi que le tout nouveau CD-ROM rendent compte des réalités, de la vivacité et du caractère immédiat des dimensions sociales, économiques, historiques et culturelles du Canada d'aujourd'hui. Il s'agit réellement de la source de référence par excellence!

Que ce soit sur papier ou à l'écran, l'*Annuaire du Canada 1997* demeure un atout important pour mettre vos données en contexte... à un prix concurrentiel!

Pour plus de renseignements sur ce produit canadien unique, visitez notre site Web www.statcan.ca.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI

en composant les numéros sans frais 1-800-267-6677 (téléphone) ou 1-800-889-9734 (télécopieur) ou encore en écrivant à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6. Vous pouvez aussi commander sur Internet order@statcan.ca

Le succès est à la portée des abonnés à *L'Observateur économique canadien!*

Il est important pour à peu près *toutes* les entreprises prospères de comprendre les grandes lignes de l'activité économique, surtout dans l'économie concurrentielle d'aujourd'hui. Que votre entreprise compte dix, cent ou plus de mille employés, vous voudrez sans doute vous équiper en vue d'anticiper les tendances qui peuvent exercer une influence sur les années à venir. Un bon moyen consiste à vous abonner au principal bulletin de santé économique du Canada : ***L'Observateur économique canadien (L'OEC)***.

▶ *L'OEC* répond à vos besoins

Que vous ayez à consulter des données, à repérer de grandes tendances ou à concevoir des plans d'entreprises efficaces, ***L'OEC*** répondra à nombre de vos besoins. Rempli de tableaux, de graphiques et de diagrammes détaillés, ***L'OEC*** est l'outil pratique par excellence pour comprendre les arcanes de la conjoncture économique. De plus, ***L'OEC*** vous offre le type d'analyse fouillée et intelligente à laquelle vous vous attendez d'un leader mondial dans le domaine de la statistique.

▶ *L'OEC* est simple à utiliser

Des consultations avec plusieurs experts ont fait en sorte que le nouveau format de ***L'OEC*** reçoit aujourd'hui un accueil enthousiaste de la part de nos nombreux lecteurs. La section des **Conditions économiques actuelles** comprend des commentaires percutants sur des questions, des tendances et des développements économiques. La croissance économique, le commerce, l'activité des marchés financiers – les événements économiques marquants au Canada sont examinés dans chaque numéro mensuel.

La section **Événements économiques** regroupe les faits d'actualité ayant eu un impact majeur sur l'économie au cours du mois précédent. ***En plus***, ***L'OEC*** comprend une **Étude spéciale** qui examine en profondeur des sujets qui touchent directement ou indirectement presque tous les Canadiens et Canadiennes. Enfin, **l'Aperçu statistique** contient l'ensemble des chiffres réels pour les indicateurs économiques essentiels : les marchés, les prix, le commerce, la démographie, le chômage, et bien d'autres encore.

▶ *L'OEC* vous offre des solutions

En tant qu'abonné, vous profiterez d'une communication directe avec les analystes de Statistique Canada. Vous recevrez également, sans frais additionnels, un exemplaire du ***Supplément statistique historique de L'OEC***.

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET !
www.statcan.ca

Abonnez-vous dès AUJOURD'HUI à ***L'Observateur économique canadien*** (numéro au catalogue 11-010-XPB) pour seulement 227 $ au Canada plus TPS et TPV, s'il y a lieu, et 227 $ US dans les autres pays. Composez **SANS FRAIS** le 1-800-267-6677 ou faites-nous parvenir votre commande par **TÉLÉCOPIEUR** au 1-800-889-9734 ou au (613) 951-1584 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard. Vous pouvez également envoyer votre commande par la **POSTE** à l'adresse suivante : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, av. Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Ou communiquez avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près et dont la liste figure dans la présente publication.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue) au coût annuel de 58 $** *(58 $ US dans tous les pays autres que le Canada).*

Bon de commande

Postez à :
Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

(Lettres moulées s.v.p.)

Compagnie _____

Service _____

a/s de _____

Fonction _____

Adresse _____

Ville _____

Province/Pays _____

Code postal _____ Tél. _____

Téléc. _____

MODE DE PAIEMENT

Numéro de la commande ☐

Paiement inclus _____

Portez à mon compte :
☐ MasterCard ☐ VISA ☐ Statistique Canada

N° de compte ☐

Date d'expiration ☐

Signature _____

PF 093055
TPS N° R121491807

Le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications. Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 %; les clients à l'étranger paient en $ US tirés sur une banque américaine.

Composez sans frais **1 800 267-6677** **MasterCard ou VISA**

HRDC LIBRARY/BIBLIOTHEQUE DRHC
3 0101 00156608 2

Venez faire un tour

www.statcan.ca

Votre porte d'accès à l'information de Statistique Canada

www.statcan.ca vous ouvre l'accès à l'information statistique sur la société, l'économie et les affaires du Canada. Le site est facile à naviguer et à consulter et il regorge de renseignements sur le pays et la population. Pour obtenir les données les plus récentes, visitez en premier le site de Statistique Canada, l'agence statistique nationale.

www.statcan.ca vous donne accès aux services suivants :

INFORMATION **Nouvelles du Quotidien et Indicateurs les plus récents**

Chaque jour ouvrable, Le Quotidien vous livre l'essentiel des données diffusées, des produits connexes et vous en présente l'analyse. De plus, cet accès privilégié à la société et à l'économie canadienne vous révèle les chiffres les plus récents sur le système des comptes nationaux, les prix et la population active.

DONNÉES **Statistiques en direct**

Le site s'enrichit de plus en plus des bases de données de Statistique Canada. Les frais d'extraction des données peuvent être payés à l'aide d'une carte de crédit.

CANSIM — La principale base de données de Statistique Canada sur la nation, l'économie et les industries.

Le commerce international de marchandises du Canada — Des données détaillées sur le commerce par marchandise pour quiconque gagne sa vie dans l'importation-exportation.

Dimensions canadiennes

Les hommes écoutent-ils plus la télévision que les femmes? Quel était le taux d'inflation l'an dernier? Les réponses à ces questions et à bien d'autres vous sont divulguées sous quatre thèmes généraux : Le territoire, La société, L'économie et L'État. Plus de 160 tableaux téléchargeables sont mis à jour constamment.

RAPPORTS **Publications téléchargeables et Documents de recherche**

Plusieurs publications téléchargeables et documents de recherche vous aideront à situer dans leur contexte les événements socioéconomiques du pays. Vous n'avez qu'à cliquer sur **Produits et services** dans le menu principal.

COMMANDE **Produits et services**

Découvrez notre éventail de documents imprimés et électroniques. Faites votre recherche en direct avec le **Catalogue d'information sur nos produits et services (IPS)** afin de repérer ce qui vous intéresse. Il suffit ensuite de faire **order@statcan.ca** pour passer une commande.

Les utilisateurs de données peuvent aussi se procurer ces services commerciaux au moyen de **StatCan en direct —** un service sans pareil qui est accessible par Datapac. Pour en savoir plus, cliquez sur **Produits et services**, puis sur **Statistiques en direct** sur le site **www.statcan.ca**

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010530163

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

N° 75-001-XPF au catalogue ÉTÉ 1997 Vol. 9, n° 2

Pour connaître ...

- le niveau d'instruction et la formation professionnelle des travailleurs
- la répartition du revenu et la tendance des salaires au pays
- les dernières recherches en cours dans le domaine de l'emploi et du revenu
- les nouveaux indicateurs du marché du travail et du revenu

... il vous faut

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue) de Statistique Canada.

Un abonnement annuel à **L'emploi et le revenu en perspective** (quatre numéros) ne coûte que 58 $.

Pour vous abonner, écrivez à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par télécopieur au **1 (613) 951-1584** ou **1 800 889-9734**, ou composer sans frais **1 800 267-6677** et porter la commande à votre compte VISA ou MasterCard. Internet: **order@statcan.ca**